

*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »*

RAPPORT ANNUEL 2015



*« Aussi longtemps que je serai en vie et en liberté, je protégerai de toutes
mes forces les droits et la dignité de mes concitoyens ». Adolphe MAX*

Bujumbura, Mars 2016

TABLE DES MATIERES

Avant – Propos.....	3
0. Méthodologie.....	5
PREMIERE PARTIE : DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.....	6
I.1. Du contexte sécuritaire.....	6
I.2. Du contexte politique.....	17
I.3. Du contexte judiciaire.....	24
I.4. Du contexte social.....	32
I.5. De la jouissance des libertés publiques.....	33
DEUXIEME PARTIE : DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	34
II.1. De l'état des lieux.....	34
II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique au cours de l'année 2015.....	55
II.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs.....	56
II.4. Histogramme de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique.....	57
II.5. Courbe d'évolution des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique au cours de l'année 2015.....	57
TROISIEME PARTIE : DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE.....	58
III.1. De l'état des lieux de la torture.....	58
III.2. De l'état des lieux du viol.....	63
III.3. Tableau synthèse des victimes du viol et de torture par mois et par province.....	68
III.4. Tableau synthèse des cas de viol et de torture par mois et par catégories d'auteurs.....	69
III.5. Histogramme des cas de viol et de torture par province.....	69
QUATRIEME PARTIE : DE LA SITUATION CARCERALE.....	74
IV.1. Des visites des lieux de détention par nos observateurs provinciaux des droits humains.....	71
IV.2. Des visites des lieux de détention par le siège.....	72

**CINQUIEME PARTIE : DES ACTIVITES REALISEES EN PARTENARIAT
AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS.....77**

V.1. Du Projet « Promotion des droits humains, de l'accès des vulnérables à une justice équitable et de l'appui institutionnel à l'APRODH ».....	77
V.2. Du projet « Promotion des droits humains, de l'accès des vulnérables à une justice équitable ».....	80
V.3. Du Projet « Promotion des droits humains et protection des défenseurs des droits humains dans la région des Grands Lacs – Rwanda – Burundi – RD Congo ».....	83
V.4. Du Projet « Promotion des droits humains, de l'accès des vulnérables à une justice équitable pour un Etat de droit au Burundi ».....	84
V.5. Du Projet de renforcement des capacités de la communauté dans la prévention et la prise en charge des victimes des violences sexuelles et les violences basées sur le genre dans les provinces de Bururi, Karusi et Makamba ».....	91
V.6. Du Projet « Campagne de lutte contre les violences sexuelles, les violences basées sur le genre et le mariage forcé des jeunes filles ».....	95

SIXIEME PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....97

VI.1. Conclusions.....	97
VI.2. Recommandations.....	98
VI.2.1. A l'endroit du Gouvernement du Burundi.....	99
VI.2.2. Aux Partis Politiques.....	99
VI.2.3. A l'endroit des Défenseurs des Droits Humains.....	99
VI.2.4. A l'endroit de l'EAC, de l'UA et de toute la Communauté Internationale...	100

***** ***** *****



L'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, APRODH en sigle est une ASBL agréée par l'ordonnance ministérielle N° 530/601 du 21 Août 2001. Elle s'est assigné des missions statutaires qui couvrent 6 domaines principaux à savoir :

- le monitoring des droits humains en général et le monitoring des lieux de détention en particulier,
- la lutte contre la torture,
- la lutte contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre,
- la vulgarisation des textes relatifs aux droits humains,
- le plaidoyer et,
- l'assistance judiciaire aux victimes des violations des droits humains.

Pour atteindre ses objectifs, l'Association a opté pour la décentralisation de ses structures. Ainsi, elle dispose de 18 antennes provinciales. Nos antennes provinciales sont pilotées par 5 chefs d'antennes régionales chargés de superviser les activités de 3 à 4 observateurs provinciaux et assurer le renforcement des capacités ainsi que l'animation du personnel des antennes provinciales et des « accompagnants juridiques » basés dans les communes et zones. Cette dernière structure est composée de personnes qui rendent bénévolement leurs services à la population.

L'on notera qu'au cours de l'année 2015, des demandes d'adhésion en tant que membre effectif de l'organisation ont été enregistrées. En ce qui concerne les immeubles, l'APRODH utilise des locaux qu'elle loue à des particuliers. Cela veut dire qu'elle n'a pas ses propres bureaux ou d'autres biens immobiliers.

Enfin, au terme de l'exercice 2015, l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues remercie vivement tous ses partenaires pour le soutien qu'ils n'ont cessé de lui témoigner.

Toutefois, nous déplorons que toutes les activités programmées n'ont pas pu être réalisées suite aux hostilités nées de la volonté du Président Pierre Nkurunziza de narguer la Constitution et les Accords d'Arusha en briguant un troisième mandat à la tête du pays. Cela a fait que, depuis le 26 Avril 2015, les organisations de la société civile burundaise et les partis politiques de l'opposition ont appelé la population à manifester contre cette décision anti démocratique. Les manifestations qui ont commencé ce jour ont duré deux mois, dans la répression des forces de sécurité. A l'arrêt des manifestations, les violations des droits humains se sont empirées, surtout lorsque la chasse à l'homme a aussitôt commencé.

Cela étant dit, les organisateurs des manifestations, les manifestants ainsi que les membres influents des partis politiques de l'opposition ont été pourchassés et bon nombre ont été tués, d'autres se sont réfugiés dans les pays limitrophes du Burundi et même en Europe. Le Président et Représentant Légal de l'APRODH, Pierre Claver Mbonimpa a échappé de justesse à un attentat organisé contre lui où,

en date du 3 Août 2015, vers 18 heures, il a été fusillé par des assaillants qui roulaient sur une moto alors qu'il rentrait du service. Il a dû être évacué pour des soins spécialisés en Belgique.

Visiblement, en vue de museler définitivement les organisations de défense des droits humains qui continuent à élever la voix en dénonçant les différentes violations, une dizaine parmi les plus proches de la population ont vu leurs activités suspendues par le Ministre de l'Intérieur, le 23 Novembre 2015, après la décision du Procureur Général de la République, le 20 Novembre 2015, de bloquer leurs comptes bancaires. Ainsi, au cours de l'année 2015, l'APRODH n'a effectué officiellement ses missions que durant le premier trimestre seulement. Toutefois, agissant par le biais de ses structures décentralisées, l'Association a continué à faire le monitoring des violations des droits humains et à confectionner des rapports y relatifs tout au long de l'année.

L'APRODH se doit d'adresser un mot de reconnaissance à tous les partenaires qui n'ont cessé de lui apporter du soutien moral et matériel durant les moments de secousse et jusqu'à l'heure de la rédaction du présent rapport.

A l'occasion de ce rapport, la Direction de l'APRODH ne pourrait pas passer sous silence l'engagement manifeste qui a caractérisé son personnel en dépit des circonstances défavorables à leur travail de défenseurs des droits humains et du risque qu'ils encouraient.

Que chacune des personnes ayant contribué de près ou de loin dans la réalisation des activités relatées dans le présent rapport trouve ici l'expression de notre profond attachement.

Le Président de l'APRODH

Pierre Claver MBONIMPA.

0. DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU CONTENU DU RAPPORT.

Le présent rapport est le panorama de l'évolution de la situation des droits humains au Burundi durant toute l'année 2015. Il présente aussi une vue d'ensemble de toutes les activités réalisées tout au long de l'exercice. Il est clôturé par un plaidoyer pour la promotion du respect des droits humains dans tous les domaines de la vie du pays.

La première partie sera consacrée à l'analyse de la situation des droits humains au regard du contexte sécuritaire, politique, judiciaire, économique et social qui a prévalu tout au long de l'année.

La seconde partie se penchera plus particulièrement sur les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de cas de personnes tuées et de victimes de coups et blessures graves en relevant les catégories des présumés auteurs, les causes et les armes utilisées.

La troisième partie traitera de l'état des lieux des violences sexuelles en général et du viol en particulier, ainsi que des cas de torture.

Dans la quatrième partie, nous décrirons l'évolution de la situation carcérale qui a prévalu au cours de l'année même si nous n'avons pas pu la suivre de près suite à la mesure interdisant l'APRODH de visiter les prisons, mesure prise par le Ministre de la Justice en mi - Février 2015. La situation des droits des personnes détenues ne pouvait que s'empirer à partir du moment où les quelques activités qui se faisaient encore dans les lieux de détention et de garde à vue pour améliorer les conditions des personnes privées de liberté ont été suspendues sine die, la dernière semaine de novembre 2015 .

En cinquième lieu, nous passerons en revue les activités réalisées par les différents projets qui ont été pilotés par l'APRODH au cours de cette année.

Avant de conclure ce rapport, les activités d'assistance juridique, psychologique et orientation qui ont été menées au quotidien par les observateurs provinciaux des droits humains et du siège seront présentées à nos lecteurs.

Enfin, nous formulerons des recommandations à l'endroit des différents partenaires en vue de contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains au Burundi.

PREMIERE PARTIE:

DU CONTEXTE SÉCURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

I.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de Janvier 2015, la sécurité a été principalement perturbée par des attaques de rebelles ou de bandes armées dans différentes localités, aussi bien fin 2014-début 2015 dans les communes Murwi et Bukinanyana de la province Cibitoke et dans plusieurs autres localités du pays surtout à partir de la crise qui a commencé avec Avril 2015. Des informations faisant état d'entraînements paramilitaires et de distribution d'armes aux jeunes affiliés au parti au pouvoir n'ont pas manqué de semer la panique au sein de la population. Les tueries, la chasse à l'homme ainsi que les arrestations arbitraires orchestrées à l'occasion et à la suite des manifestations organisées par la société civile et les partis politiques de l'opposition ont occasionné l'exil de centaines de milliers de burundais vers les pays limitrophes. Tous ces facteurs d'insécurité venaient s'ajouter au lot des vols commis par des bandes armées qui dans les ménages, qui sur les voies routières ainsi que des cas de détention illégale d'armes à feu.

✚ RUMEURS DE TUERIES IMMINENTES

1. Dans toutes les provinces du pays, depuis le mois de Mars 2015 jusqu'à la fin de l'année, la quiétude des citoyens a été perturbée par des informations faisant état des tueries imminentes à l'endroit de toute personne qui serait contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. Ainsi, se référant aux entraînements paramilitaires et aux distributions, dans toutes les provinces du pays, d'armes à feu aux jeunes affiliés au parti au pouvoir (Imbonerakure) ainsi qu'aux démobilisés du parti présidentiel, aux intimidations et menaces de morts orchestrées par les Imbonerakure à l'encontre des non membres de leur parti, plusieurs personnes des provinces comme Kirundo, Muyinga, Kayanza, Cankuzo, Ruyigi, Gitega, Cibitoke et Makamba, ont commencé à fuir, dès le mois de Mars 2015, vers les pays limitrophes (Rwanda, RD Congo et Tanzanie).

2. Dans cette distribution d'armes, les Généraux NSHIMIRIMANA Adolphe, NDIRAKOBUCA Gervais alias NDAKUGARIKA et un agent de la documentation du nom Mathias Joseph NIYONZIMA alias KAZUNGU ont été pointés du doigt par la population. Selon la même population, cette activité se faisait pendant la nuit.

✚ ATTAQUES DE REBELLES OU DE GROUPES ARMES.

3. La province Cibitoke a, du 30 Décembre 2014 au 03 Janvier 2015, été secouée par une attaque d'hommes armés venus de la R.D.Congo. Les affrontements ont opposé les forces de l'ordre et de sécurité burundaises aux assaillants dans les

communes de Murwi et Bukinanyana. Dans ces combats, les forces de l'ordre burundaises ont mis à contribution les jeunes affiliés au parti au pouvoir communément appelés Imbonerakure, après les avoir équipés en uniformes et armes à feu. Au cours de ces affrontements, plusieurs assaillants ont été exécutés par les forces de l'ordre et de sécurité après s'être rendus ou en position de « haut les mains ».

Dans une conférence de presse tenue par le porte – parole de l'armée nationale, le Colonel Gaspard BARATUZA, en date du 05 Janvier 2015, il a fait état de 95 assaillants anéantis, 2 militaires des Forces de Défense Nationale tués et 2 civils morts. Les organisations de défense des droits humains ont accusé les forces de défense nationale de commettre des crimes de guerre mais le rapport du Parquet Général de la République a réfuté ces allégations.

4. En date du 04/01/2015 vers 19 h 30 min, 5 personnes armées de fusils et en tenues militaires ont fait irruption au cabaret de NKUNDWANABAKE Ferdinand, au centre de négoce de Kanyare (colline Kavumwe en commune Gisuru, province Ruyigi). Les clients les ont confondus aux militaires de l'armée nationale. Ils se sont installés parmi les autres clients et ont demandé à boire dans la quiétude. A un moment donné, ils ont commencé à identifier les Imbonerakure. Trois personnes qui étaient dans ce cabaret dont BUCUMI Pierre (Directeur de l'Ecole Primaire de Ndemeka), NKUNDWANABAKE Ferdinand (le cabaretier), NTAKIYICA Salvator alias Zoulou ont été ciblées. Elles ont été immobilisées, obligées de se coucher, ligotées avant d'être fusillées. Elles sont mortes sur le champ. Ils ont pris l'argent et des bouteilles de boissons, ont brûlé la permanence du parti CNDD-FDD, ont volé le drapeau de ce même parti avant de s'en aller. Quatre personnes ont été arrêtées et détenues dans la prison de Ruyigi pour complicité dans l'assassinat.

4. En date du 22 Mai 2015, vers 18h 45, plusieurs grenades ont été lancées dans le centre ville de Bujumbura (entre l'ex-marché central et l'ONATEL) dans la place où des femmes vendent de fruits et légumes. Le bilan de cette attaque a été de 8 personnes tuées dont 3 qui sont mortes sur place et 50 blessées à la suite de l'explosion des grenades. Les auteurs de cette attaque n'ont pas été identifiés.

5. En date du 29/5/2015, 3 véhicules ont été incendiés par l'explosion des grenades lancées devant la banque dénommée Kenyan Commercial Bank (KCB) et 3 personnes ont été blessées. L'attentat a été qualifié de terroriste par le maire de la ville de Bujumbura.

6. Dans la ville de Bujumbura toujours, la sécurité a été aussi perturbée par des tirs nourris de fusils et des explosions de grenades qui n'ont fait qu'ajouter le drame au drame au cours des nuits de la veille des élections du 29 Juin 2015. En effet, le 19 Juin soir, vers 19h30, selon le porte – parole adjoint de la police, des attaques simultanées à la grenade ont été perpétrées dans les quartiers de la commune Cibitoke et le quartier Jabe de la commune urbaine de Bwiza.

Dans ces attaques, onze policiers ont été blessés, dont un grièvement. Ces attaques ont repris vers 22h00, en commune Musaga et Kanyosha, heureusement sans faire de victimes. Au total, ce sont huit grenades qui ont visé les forces de l'ordre a expliqué Pierre NKURIKIYE, et à chaque fois, les policiers ont répliqué par de nombreux tirs à l'arme automatique, des tirs et des explosions entendus à travers toute la ville et qui ont semé un vent de panique. Le 26 et 27 Juin, toutes les deux nuits ont été ponctuées de tirs à l'arme automatique. Les dégâts n'ont pas été portés à la connaissance du public. Toutefois, on notera que Patrick NDIKUMANA, étudiant de l'université du Burundi (ITS 4) a été tué par balle par des policiers et Abdoul (qui serait un agent des forces de l'ordre) a été tué par sa propre grenade qu'il venait de dégoupiller.

7. Après les attaques dans la capitale Bujumbura, ce fut le tour de l'intérieur du pays, essentiellement le nord, d'être visé par ces attaques à la grenade. Et cette fois, ce sont des civils qui ont été pris pour cible le 19 Juin 2015. Quatre personnes ont été tuées et une trentaine blessée par l'explosion d'une grenade en plein milieu d'une foule compacte qui se trouvait dans un bistrot de bière locale à Ngozi. Presque simultanément, d'autres grenades ont explosé à Kirundo, faisant un blessé et dans la province de Muyinga, mais sans faire de victime cette fois – ci, heureusement.

Réagissant à ces attaques, le porte – parole du Président, Willy NYAMITWE, a pointé du doigt les leaders de la contestation contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA en parlant d'une «campagne de terreur orchestrée par les politiciens et les activistes de la société civile à la tête de l'insurrection» qui a secoué Bujumbura. Le pouvoir les accusait de chercher à saboter les élections législatives et communales qui devaient avoir lieu dans une semaine. A son tour, Jérémie MINANI, au nom de la plateforme regroupant l'opposition et la société civile contre le troisième mandat a soupçonné qu'il s'agissait d'un plan conçu par le pouvoir pour en finir une fois pour toutes avec son opposition.

8. Dans la nuit du 10 au 11/7/2015, la population des communes de Kanyosha, Musaga, Bwiza (quartier Jabe), Nyakabiga, Cibitoke, a passé la nuit dans une panique des explosions de grenades. Plusieurs grenades ont explosé ici et là dans ces communes sans faire des dégâts humains. Cette situation horrible a repris dans la nuit du 20 au 21/7/2015 où des tirs nourris de fusils et des explosions des grenades ont été entendus dans toute la ville de Bujumbura et deux personnes ont été tuées dans cette nuit. Selon Willy NYAMITWE, conseiller principal en communication du président Pierre NKURUNZIZA, c'était «des actes terroristes visant à intimider les électeurs».

9. Les provinces Kayanza (commune de Kabarore) et Cibitoke (commune Bukinanyana) ont, en date du 10 au 12 Juillet 2015, été attaquées par des rebelles qui seraient venus du Rwanda. En effet, dans la Province de Kayanza, des hommes armés sont entrés par les collines de Buyumpu et Buvumo de la zone Rugazi en commune Kabarore où des affrontements entre les militaires gouvernementaux et

ces rebelles ont eu lieu. Les sources sur place signalent des morts et des blessés de deux côtés. En province Cibitoke, les membres des partis de l'opposition ont été beaucoup menacés puisque les administratifs et les responsables du parti au pouvoir le CNDD-FDD les accusaient de collaborer avec les rebelles. D'ailleurs, certains membres de ces partis ont été arrêtés en communes Mugina, Buganda et Rugombo (ceux du parti MSD). Cette situation a créé l'horreur dans la population de toute la province et même de tout le pays.

10. En province de Gitega, un groupe d'hommes armés de fusils a attaqué le chef-lieu de la commune de Nyarusange, en date du 27 Octobre 2015, vers 05 heures du matin. Ils auraient coupé des câbles du service de communication LUMITEL. Ils auraient été délogés par les forces de l'ordre et se seraient repliés sur la colline Muzima de la même commune où il y'aurait eu des confrontations qui auraient coûté la vie à 7 personnes parmi les rebelles selon le chef des opérations policières en province de Gitega. Il a ajouté que les rebelles se seraient repliés vers la colline de Rusaga dans la commune de Ryansoro où quatre parmi eux auraient été capturés. Le lendemain matin, ces rebelles, dirigés par MANIRAKIZA Valentin étaient sur la colline de Murenda en commune de Makebukoko. Les forces de l'ordre les auraient délogés et ils se seraient alors dispersés.

11. Dans la nuit du 21 au 22/11/2015, à partir de 23 heures, les populations de la Mairie de Bujumbura, surtout les zones de Cibitoke, Ngagara, Musaga, Nyakabiga et Bwiza quartier Jabe, de tirs nourris de fusils et des explosions de grenades ont poussé les gens à rester sur le qui vive parce qu'elles ne savaient pas à quel saint se vouer.

12. En date du 22/11/2015 vers 13 heures, quatre tirs de mortier ont été entendus. Ces tirs ont été orientés en direction du siège de la Radio -télévision nationale (RTNB) située en commune Muha et plus précisément au quartier asiatique. Selon les services de sécurité, aucun dégât n'a été enregistré.

13. En province de Gitega, en date du 26 Octobre 2015, un groupe de plus de 50 hommes armés est entré en commune de Nyarusange en provenance de la commune de Nyabihanga de la province de Mwaro selon les sources des forces de l'ordre. Selon les mêmes sources, les confrontations avec les forces de défense nationale ont eu lieu sur les collines de Musenyi et Rusaga de la zone Rweza en commune de Ryansoro. Lors de ces affrontements, 7 personnes parmi les attaquants auraient été tuées et dix autres ont été arrêtés.

14. Tout au long du mois de Décembre, la situation sécuritaire a été la plus déplorable de tous les mois de l'année 2015 surtout dans la ville de Bujumbura. En plus des crépitements d'armes et des explosions de grenades entendus chaque jour et chaque nuit, la nuit du 11 au 12 Décembre a été la plus horrible. Selon les paroles de l'armée et de la police nationales, des groupes armés ont simultanément attaqué les camps militaires de Ngagara, l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM), le camp Base de la ville de Bujumbura et le camp militaire de Mujejuru en province de Bujumbura Rural. Des tirs nourris ont retenti toute la nuit et, dans la matinée du 12 Décembre, des centaines de jeunes ont été

tués par balles surtout dans les zones de Nyakabiga, Musaga, Cibitoke, Mutakura, Ngagara et Bwiza (Jabe); zones et quartiers qui ont été plus contestataires du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Selon les populations de ces zones et quartiers, des centaines de personnes tuées, surtout des jeunes, ont été enterrées en cachette par des forces de l'ordre.

15. Dans la nuit du 13 Décembre 2015, une attaque d'hommes armés non identifiés a eu lieu sur une position policière de la commune Matana. Après cette attaque, plusieurs dizaines de personnes surtout les jeunes ont été arrêtées sur différentes collines de la même commune surtout sur les collines de Butwe et Bitezi. Ces jeunes, au nombre de 21 ont été incarcérés à la prison de Bururi. Personnes n'a pu savoir leur sort. Après des fouilles dans certains ménages de la colline Munke de la même commune où aucune arme n'a été saisie, une vingtaine de jeunes hommes ont été arrêtés par la police, le 30 Décembre 2015. Les arrestations ont été opérées par la police de Matana appuyée par le Groupement Mobile d'Intervention Rapide (GMIR).

ROLE DES IMBONERAKURE

16. Le 20 et le 21 Avril 2015, des Imbonerakure ont arrêté les personnes qui s'exilaient vers le Rwanda voisin. Ils étaient au nombre de 35 personnes venus des sites des déplacés de la commune Rango, province Kayanza et une trentaine venant des sites de la commune Mbuye de la province Muramvya. Ces personnes ont été ramenées par les autorités communales et policières dans leurs sites respectifs après l'installation de positions militaires avec au moins 30 militaires par site.

17. Le 02/6/2015, BUCUMI Annociate et un jeune garçon connu sous l'appellation d'ABISI Silas de la colline Ruce en commune Rugombo ont été arrêtés par des Imbonerakure et conduits au bureau de la documentation à Cibitoke où ils étaient accusés d'avoir facilité le passage des gens qui adhèrent au mouvement armé en gestation au Rwanda.

18. NIZIGIYIMANA Evariste (22 ans) a été arrêté par les Imbonerakure de la colline Bigera en commune Mutaho en date du 3/6/2015 l'accusant d'avoir tué une chèvre. Ils l'ont ligoté et conduit au cachot de la commune Mutaho pendant la nuit. Il portait des cicatrices montrant qu'il avait été sérieusement ligoté au niveau de ses bras. Il a nié les faits lui reprochés mais suite aux douleurs, il a fini par accepter de payer ladite chèvre. Il a été transféré au cachot PJ Gitega en date du 8/6/2015 mais il a été par la suite relaxé.

19. Dans la nuit du 17 au 18/6/2015, les Batwa de la colline Mwirire en commune Bugendana ont passé toute une nuit blanche. Pris de panique, ils ont fui vers le site des déplacés situé sur la colline Mukoro de la même commune. Ils disaient avoir peur d'être tués par les Imbonerakure de la province Karusi qui allaient venir les attaquer. Ils ont regagné leurs ménages le lendemain après une réunion de pacification tenue par l'administration communale et la police.

20. Le 21 Juin vers 21 heures, sur la colline Buhindo en commune Murwi, des Imbonerakure portant de longues vestes noires ont battu Joseph MUNGARAKARAMA. Ils l'ont blessé à la tête.

21. Dans la province de Kayanza, les imbonerakure font des rondes de nuit et se permettent de faire une patrouille dans les quartiers de la ville de Kayanza. En guise d'exemple, la population a témoigné que pendant la nuit du 23 Juin 2015, les Imbonerakure, armes à feu à la main, ont fait le tour des quartiers Mukoro, Gisoro, Gati et Gatwaro. Signalons que dans ces quartiers dominant les membres de l'opposition. Les habitants de ces quartiers sont convaincus que ces jeunes venaient pour leur montrer 20 armes qu'ils venaient de recevoir du Général Adolphe NSHIMIRIMANA qui venait de passer quelques jours à Kayanza. Le Gouverneur de la province Kayanza a effectué une descente dans ce quartier pour la pacification mais les habitants de ces quartiers sont restés toujours en alerte parce que le Gouverneur n'a pas accepté des poursuites contre les Imbonerakure indexés et qui n'ont pas nié qu'ils sillonnaient lesdits quartiers pendant cette nuit.

22. Sur la colline Nyabibuye de commune Butaganzwa, pendant la nuit du 23/06/2015, un Imbonerakure a réveillé un membre du FNL et lui a administré trois coups de bâton et ce dernier a poussé des cris qui ont alerté ces pairs du parti. Ces derniers ont pris des machettes et gourdins pour se venger. Les imbonerakure se sont organisés pour faire face aux jeunes du FNL mais les militaires sont intervenus.

23. En date du 24/6/2015 vers 16 heures, trois étudiants (Imbonerakure) de la colline Mwurire en commune Bugendana, accompagnés par le chef de dix ménages ont attaqué le ménage de J. Bosco. Ils l'accusaient d'avoir quitté le parti CNDD-FDD. Ces étudiants sont : UWAYO Laurien, étudiant en médecine, originaire de la colline Nyagisenyi, HAKIZIMANA Lazare ainsi que Innocent. Arrivé chez J. Bosco, Laurien a ouvert sa sacoche et lui a montré une grenade. Apercevant cette grenade, J. Bosco a fui et il a informé ses voisins. Ces derniers ont pris la décision d'arrêter ces étudiants et de saisir la grenade. Ces étudiants se sont dispersés mais la population a pu attraper deux parmi eux mais la grenade n'a pas été saisie. Sur leur passage, ils disaient aux gens ce qui suit : il ne reste que de cinq jours, si vous ne votez pas pour le CNDD-FDD, vous aurez des problèmes. La population de cette localité a eu une peur panique. Notons que parmi ces personnes, aucune n'a été arrêtée par la police.

24. Dans la nuit du 24 au 25 Juin 2015, sur la colline Musenyi en commune Rugombo, province Cibitoke, Paul NGENDAKUMANA a été tué par des gens armés de machettes et son épouse Mélanie a été blessée au thorax. Les voisins des victimes ont témoigné que ce sont des Imbonerakure de la localité qui l'ont tué. Gagnés par la peur, ils n'osent pas dénoncer les noms de ces malfaiteurs.

25. En province Cibitoke, commune Murwi, zone Buhindo, les Imbonerakure font des rondes nocturnes, vêtus de longues vestes noires. Ils s'attaquent à des personnes paisibles. Les exemples sont MUNGARAKARAMA Joseph qui a été blessée durant la nuit du 22 Juin 2015.

26. Le 27 Juin vers 20 heures, sur la colline Kiramira en commune Rugombo, des Imbonerakure connus dans le milieu ont poignardé NAHAYO Ezéchiel. Il a été directement conduit à l'hôpital de Cibitoke par les gens venues au secours. Selon la victime, les malfaiteurs sont notamment Egide et Ramadhani. La police n'a pas réagi face à cette barbarie.

27. Au centre Cibitoke à l'endroit dit Kigwati (Transversale 7), ces Imbonerakure imposent le couvre – feu. Le 23/6/2015, ils ont tabassé MAPIKE qui a failli en mourir.

28. En commune Rugombo sur la colline Musenyi, le ménage de NGENDAKUMANA Paul a été attaqué par des Imbonerakure et ce dernier a succombé aux coups de machettes qu'il a subis dans la nuit du 24/6/2015.

29. Dans la soirée du 27 Juin 2015, vers 22h, au centre urbain de Cibitoke, dans la localité connue sous le nom de Kigwati, deux motards connus sous les appellations de SOSO et MUTUTSI ont été battus à mort par des Imbonerakure de l'endroit. Ces Imbonerakure ont appelé le Commissaire Provincial de Police, BIZINDAVYI Eugène et lorsqu'il est arrivé sur le lieu, il a dit ne pas comprendre pourquoi ils n'avaient pas été tués. Les deux motards ont été grièvement blessés. Il y a lieu de préciser que les habitations de cette localité étaient tellement terrorisées qu'ils devaient s'enfermer dans leurs maisons à partir de 19heures de peur d'être battus.

30. Du 24 au 27 Juillet 2015, plus de 85 personnes ont été arrêtées par la police en collaboration avec les Imbonerakure et cela, dans les communes Cendajuru, Gisagara et Mishiha qui se trouvent à la frontière de la province Cankuzo avec la Tanzanie. Parmi ces personnes arrêtées, il y'avait beaucoup d'élèves de 16 à 25 ans provenant des provinces de Cankuzo, Bubanza, Kirundo, Ngozi et Muyinga. Selon ces prévenus, ils allaient en Tanzanie pour chercher de l'emploi afin de pouvoir se payer les frais de scolarisation et s'acheter le matériel scolaire. Tout ce monde a été directement transféré à la prison de Ruyigi.

31. Le 28/6/2015 vers 22 heures, sur la colline Kagazi, à la transversale 5 en commune Rugombo, certains des Imbonerakure de l'endroit se sont organisés pour tuer NDIKUMANA Didace. Heureusement, il a pu s'échapper. Le matin il est allé raconter ce qui lui est arrivé au responsable des Imbonerakure du nom de NIYIMPA Charles alias MUTAMA. Celui - ci lui a rétorqué qu'il ne comprend pas pourquoi il n'a pas encore été tué parce qu'il constitue un élément gênant (« SINUMVA IGITUMA BATARAKWICA KUKO URATUGORA »). Cette réponse a également été

donnée à KUBWIMANA Jackson qui est dans la même situation dans la même localité.

32. La province de Ruyigi a connu, depuis le 22 Juillet 2015, des arrestations massives suite à une vague de mouvements de personnes vers la Tanzanie. Certaines de ces personnes s’y rendraient à la recherche de l’emploi manuel, d’autres seraient soupçonnées d’aller se faire enrôler dans les bandes armées. Jusqu’au 26/07/2015, plus de 80 personnes étaient en prison. Parmi ces dernières, 10 mineurs ont été accusés de participation dans les bandes armées.

En outre, en commune Kinyinya, 48 personnes dont 15 de Ruyigi, 26 de Gitega et 7 de Karusi ont été arrêtées par des Imbonerakure et le chef de zone Kinyinya au moment où elles partaient pour la Tanzanie. Elles ont été retenues, 7 jours durant, dans un cachot de deux cellules sans fenêtre, sans nourriture et sans eau pour se laver. Elles étaient accusés de n’avoir pas à leurs dispositions des laisser - passer alors qu’ils étaient encore à l’intérieur du pays.

33. La mobilisation des Imbonerakure de la province de Cibitoke a inquiété toute la population de cette province. En effet, à partir de la deuxième semaine du mois de Juin 2015, les gens qui habitent dans les environs de Nyeshenza en commune Mugina ont annoncé que des Imbonerakure font des entraînements militaires sur le terrain situé à côté du Lycée Communal de Rugajo et cela a été confirmé par un membre du parti CNDD-FDD de l’endroit.

C’est ainsi que, le 24 Juin 2015, plus de quarante Imbonerakure tous en uniforme pantalon jeans/ chaussures (souplesse/lunettes fumées/têtes rasées, ont été embarqués de la permanence du parti CNDD – FDD à Rugombo en direction de Bujumbura à bord d’un véhicule de marque Toyota de type Coaster immatriculé D6135A. Selon certains de ces Imbonerakure approchés par notre observateur provincial des droits humains, ils allaient être enrôlés dans l’armée pour remplacer les militaires qui ont déserté ce corps. D’autres disaient qu’ils allaient faire la mobilisation dans d’autres provinces. D’autres encore disaient qu’ils allaient assurer la protection du Président de la République.

ROLE DES FORCES DE SECURITE

34. Avec le début des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA qui ont duré deux mois (du 26 Avril au 26 Juin 2015), les mouvements de fuite de la population se sont amplifiés et d’avantage à l’arrêt des manifestations car, à ce moment, la chasse à l’homme a aussitôt commencé : tous les leaders des partis politiques de l’opposition et tous les responsables des organisations de la société civile qui ont appelé la population aux manifestations ont été contraint à l’exil.

En plus de ceux – là, tous les membres influents de ces partis devaient prendre le large car des informations circulaient selon lesquels ils avaient été minutieusement listés pour être liquidés le moment venu. Ainsi, des vagues de populations qui

fuyaient les massacres (les rescapés et les autres figurant sur les listes des personnes à éliminer) n'ont cessées d'être enregistrées tout au long de l'année jusqu'à atteindre des centaines de milliers de Burundais en exil (près de 320.000 personnes selon le HCR).

35. Pendant toutes ces hostilités, la liberté de mouvement et le droit de fuir ont été fortement entamés. Bon nombre de personnes en fuite ont été arrêtées aux frontières et illégalement emprisonnées, accusées d'aller dans la rébellion. Ces personnes en chemin vers l'exil ont été arrêtées soit par les agents de la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers (PAFE), du Service National de Renseignement (SNR), les administratifs et même des Imbonerakure. Ces personnes étaient conduites vers les cachots du commissariat municipal, puis transférées au SNR pour y être torturées avant d'être obligées à retourner chez elles.

36. Suite à un mauvais comportement des policiers, les manifestations pacifiques contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA organisées par les organisations de la Société Civile Burundaise et les partis politiques de l'opposition depuis le 26 Avril 2015 ont été réprimées dans la violence et la brutalité policières. Cela a troublé la paix et la tranquillité des manifestants et de toute la population aussi bien dans la ville de Bujumbura qu'à l'intérieur du pays. Dans la Mairie de Bujumbura, plusieurs personnes ont fui la veille et pendant les manifestations qui ont commencé le dimanche 26 Avril 2015 après l'annonce de l'élection du Président Pierre NKURUNZIZA pour représenter son parti aux présidentielles de 2015. Certains ont fui vers l'intérieur du pays (chez eux), et d'autres dans les pays limitrophes.

37. La tentative de coup d'Etat du 13/5/2015, suivie par la destruction de toutes les radios privées a empiré la situation. Les rumeurs ont eu une place importante car il était difficile voire impossible de connaître réellement ce qui est en train de se passer dans d'autres localités.

Durant les deux mois de manifestations, la police a fait usage d'une force disproportionnée. Alors que les manifestations étaient pacifiques, la police n'a pas hésité à tirer à balles réelles, grenades et gaz lacrymogène sur des manifestants qui chantaient et faisaient haut les mains en cas de nécessité, tuant et blessant ainsi un grand nombre d'entre eux. A titre exemplatif, au cours du mois de Mai 2015, 58 personnes ont été tuées et près de 600 personnes ont été blessées dans les différentes communes de la Mairie de Bujumbura qui ont connu d'intenses mouvements de manifestation à savoir Buterere, Buyenzi, Bwiza, Cibitoke, Kanyosha, Kinindo, Ngagara, Nyakabiga et dans certaines provinces de l'intérieur du pays où se déroulaient les manifestations. Pendant ces manifestations, en plus des dégâts humains, il y a eu beaucoup de dégâts matériels. On peut mentionner :

- Les stations des médias privés ont été détruits et/ou incendiés : après la mise à feu de la radio Rema FM par des personnes non identifiées, les autres médias privés n'ont pas été épargnés. La Radio Publique Africaine (RPA), la Radio Bonesha FM, la Radio Isanganiro et la Radiotélévision Renaissance ont

été détruites en date du 14 Mai 2015 par des hommes en uniformes non identifiés.

- En date du 14/5/2015, une cinquantaine des personnes en tenues policières ont effectué une attaque dans l'hôpital BUMEREC pour achever des putschistes blessés lors de l'attaque de la Radiotélévision Nationale du Burundi (RTNB). Le Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burundi (CNOMB) a condamné avec la plus grande énergie l'incursion d'hommes en uniformes et armés dans cet hôpital en Mairie de Bujumbura ainsi que les ignominies qui y ont été commises.

38. Dans la province de Ngozi, de nombreuses arrestations arbitraires surtout à l'endroit des membres du FNL d'Agathon RWASA et des personnes qui tentent de fuir le pays vers le Rwanda ont été monnaie courante au cours du mois de Juin. Ainsi, en date du 07/06/2015, 18 personnes ont été arrêtées à Mihigo, Commune Busiga, alors qu'elles se rendaient au Rwanda, puis par la suite conduits à la prison de Ngozi.

39. La même date, GASAMAGERA Déogratias, président du parti MSD en province Ngozi, a été arrêté arbitrairement au poste de Kanyaru-Bas alors qu'il partait pour le Rwanda pour une visite d'un ami. Le 09/06/2015, 3 autres personnes ont été arrêtées de la même façon à ce même poste. Ces trois personnes qui sont des élèves en provenance de la province de Muramvya fuyaient l'insécurité qui régnait chez eux.

40. Précisons aussi que les fouilles et perquisitions qui ont souvent été opérées dans l'illégalité (sans mandat de perquisition) ont été sources d'insécurité et de panique dans la population. Cela a été surtout observable dans les quartiers qui ont connu des manifestations ci – haut mentionnées. Souvent, ces fouilles et perquisitions se soldaient par des bavures graves allant des arrestations aux tortures jusqu'à des exécutions sommaires.

41. En province Bururi, la sécurité a été perturbée par des arrestations et enlèvements qui ont été observés surtout en commune Mugamba, par des personnes qui seraient des agents du Service National de Renseignement (SNR) surtout à Nyagasasa et Rubaho. A titre d'exemple, an date du 15 Aout 2015, 7 personnes ont été enlevées à Nyagasasa et conduites manu-militari à Bujumbura par les agents du SNR. L'entourage aurait reconnu Kazungu, un agent du SNR à bord d'une voiture double cabine fumée.

42. En province Muyinga, la sécurité a été menacée par des fouilles et perquisitions ciblées et qui ne respectent pas les normes. Ces fouilles et perquisitions ont été orientées vers des membres du parti FNL pro Rwaswa Agathon. En effet, dans la nuit du 5 au 6 Août 2015, l'habitation de MINANI Samuel, représentant provincial du parti FNL pro-RWASA Agathon a été ceinturée par des policiers depuis 22 heures jusqu'à 6heures, heure à laquelle la maison a été fouillée. Faute de trouver des armes à l'intérieur de la maison, les policiers se sont mis à opérer la fouille aux alentours de cette parcelle où habitent d'ailleurs plusieurs ménages dont un officier

de police. Finalement, un des policiers qui venait de répondre à un appel téléphonique va découvrir un trou contenant une arme kalachnikov et deux grenades. D'où l'arrestation de MINANI Samuel accusé désormais de détention illégale d'armes.

43. Une autre opération de fouille a été réalisée le matin du 25 Août 2015 au domicile de NDAYISHIMIYE Emmanuel correspondant de la radio RSF-BONSHA FM à Muyinga mais les policiers n'ont rien trouvé. Quant à lui, le journaliste trouve plutôt que c'est une forme d'intimider et de le contraindre à fuir le pays à l'instar de la plupart de ses collègues.

44. Au cours du mois de Septembre, dans les provinces de l'intérieur du pays, la sécurité de la population a été secouée par des arrestations massives des personnes en provenance des provinces de Karusi, Gitega, Ruyigi et Muyinga et se rendant en Tanzanie avec ou sans laisser - passer.

En effet, en province de Karusi, il y a eu arrestation de 235 personnes en date du 16/09/2015. Ces dernières ont été arrêtées à Gitega et étaient accusées de vouloir se rendre en Tanzanie pour adhérer à une rébellion en gestation étant donné qu'elles ont été arrêtées dans des bus qui les embarquaient. Mais, elles ont affirmé qu'elles se rendaient à Makamba pour chercher un emploi. Le lendemain, elles ont été toutes relâchées et acheminées dans leurs communes d'origine, puis réinsérées dans leurs familles.

45. En province Ruyigi, 80 personnes qui se rendaient en Tanzanie ont été arrêtées le 24/09/2015 et incarcérées au cachot de Ruyigi. Le 25/09/2015, d'autres personnes, au nombre de 40, ont été arrêtées, soit au total 120 personnes arrêtées dans les mêmes conditions. Au 30/09/2015, tout ce monde a été relaxé sauf trois personnes qui sont restées au cachot de la PJ de Ruyigi. Ces personnes en partance vers la Tanzanie sont même arrêtées par des personnes non habilitées en l'occurrence les jeunes affiliés au parti au pouvoir communément appelés « Imbonerakure ». Ce fut le cas à Nyamigina (commune Gisuru) où, en date du 15/09/2015, des Imbonerakure de la localité ont arrêté des personnes qui se rendaient en Tanzanie et les ont mis en cachot. Elles ont failli mourir suite au manque de nourriture car leurs familles n'étaient pas informées de leur arrestation arbitraire, de leur surpopulation dans les cellules des cachots, du manque d'hygiène et les différentes maladies.

46. En date du 29 décembre 2015, plusieurs arrestations ont été opérées par la police au quartier 6 de la zone Ngagara en commune urbaine de Ntahangwa après une fouille perquisition que la plupart des habitants de cette zone ont qualifié de « montage ». La Brigade anti-émeute a présenté plusieurs armes comme ayant été saisies dans une cachette entre les rues Ntega et Ndava du quartier 6. Les armes présentées à la presse sont : 5 fusils kalachnikovs, 29 bombes mortiers 60, 1098 cartouches de mi-kalach, 470 cartouches de kalachnikovs, du matériel annexe pour mortiers et un treillis militaire. La police a aussitôt procédé à l'arrestation de plusieurs personnes alors que ces armes n'étaient pas dans les maisons ou dans les mains de ces mêmes personnes. Les personnes arrêtées sont: NIKUZE Derrick, NIYONKURU Eddy Patience (surnommé Defa), SEBAHIZI Hypax, GASAMAGERA

Morand, NTEZE Prosper (surnommé Madudu), un médecin prénommé Athanase, HAKIZAYEZU Raoul et bien d'autres. Seule une personne a été relâchée après une crise de diabète. Selon les membres de leurs familles, les hommes arrêtés ont été d'abord retenus au cachot de la zone Cibitoke en Mairie de Bujumbura avant d'être transférés au SNR.

1.2. Du contexte politique

L'année 2015 a été très riche en événements politiques dont les principaux sont relatés ci-après :

🚩 PERIODE PRE-ELECTORALE

1. L'arrestation de certains responsables du parti FNL de Rwaswa Agathon à la suite de l'attaque de la province Cibitoke du 29 Décembre 2014 au 02 Janvier 2015. En effet, le Service National de Renseignement (SNR) a arrêté certains membres du parti FNL, aile de RWASA, les qualifiant de collaborer avec les assaillants. Selon les responsables des partis de l'opposition regroupés au sein de l'ADC – Ikibiri, il s'agissait des manœuvres du gouvernement pour mettre les partis FNL (aile de Rwaswa) et MSD au banc des accusés comme fauteurs de ces troubles.

2. Le lancement officiel des activités de la Mission d'observation Electorale de l'ONU au Burundi (MENUM) : En date du 12/01/2015, la MENUM a officiellement débuté ses travaux au Burundi. Les membres du gouvernement et la CENI n'ont pas répondu à ce rendez – vous, parce que, selon le Ministre de l'Intérieur, Edouard NDUWIMANA, il y avait encore des problèmes techniques dans le mandat de la MENUM. Cassam UTEEM, qui dirigeait la MENUM, dans son discours, a fait savoir que le processus électoral est une question politique qui s'accompagne par un dialogue de toutes les parties prenantes. Il a alors salué le travail de la CENI qui venait d'organiser une réunion d'évaluation des activités d'enrôlement. Il a encouragé la CENI à continuer à mettre en avant le dialogue en vue d'établir un bon climat politique au Burundi.

3. L'intolérance politique n'a cessé de se manifester tout au long de l'année. A titre d'exemples :

a. En commune Cendajuru, province Cankuzo où, aux dates du 26/12/2014 et du 4/01/2015, les drapeaux du parti MSD ont été volés par des personnes qui n'ont pas été identifiées.

b. En date du 04/01/2015 vers 19 h 30 min, la permanence du parti CNDD-FDD située sur la colline Kavumwe, en commune Gisuru, province Ruyigi, a été également incendiée et le drapeau de ce même parti volé par des personnes non identifiées.

c. En province de Karusi, commune Gihogazi, en date du 9 Janvier 2015, un drapeau du parti SAHWANYA FRODEBU a été volé. Les membres de ce parti ont accusé les militants du parti au pouvoir.

d. Le 12/01/2015, la permanence du parti MSD située sur la colline Rukoba en commune Gitega, a été incendiée. Le responsable du parti MSD dans cette province a pointé du doigt les jeunes du parti au pouvoir.

e. En date du 11 Janvier 2015, les membres du parti MSD ont été empêchés par l'Administrateur de la commune Bugenyuzi, province Karusi, de tenir une réunion alors qu'il en avait été informé officiellement. Le Président du parti MSD au niveau provincial a été, par la suite, arrêté et retenu pendant trois heures.

f. En date du 24/1/2015, un groupe de 21 jeunes Imbonerakure a perturbé la réunion du parti MSD qui devait se tenir sur la colline Itaba de la commune Mbuye, province Muramvya. Il convient de préciser que le représentant du parti au niveau communal en avait informé en temps utile les autorités communales. Signalons qu'il n'y a eu aucun dégât humain ni matériel. Aucune personne n'a été arrêtée.

4. L'intimidation et le forçage de gens à adhérer au parti CNDD/FDD a caractérisé le comportement des jeunes affiliés au parti au pouvoir et certains leaders de ce parti :

a. En commune Bweru, province Ruyigi, le Conseiller de l'Administrateur chargé des affaires sociales et administratives qui est un membre actif de la ligue des jeunes Imbonerakure n'a cessé de convoquer des personnes pour les obliger à adhérer ou à participer aux activités de son parti. C'est notamment le cas de DUSABE Janvier (professeur au Lycée communal de Kirambi à Bweru) qui a été convoqué et a refusé de comparaitre. Il a continué à être séquestré suite au refus de participer dans les activités du parti CNDD-FDD. Le même Conseiller a aussi convoqué le Représentant provincial du FNL d'Agathon RWASA, le nommé BIZUMUREMYI Pascal résidant à Mubavu en commune Bweru.

b. Dans la nuit du 31/01/2015, en province Ruyigi, les drapeaux du parti MSD à Nyabitare et au centre Gisuru ont été volés par des inconnus. L'Administrateur communal a expliqué que c'est parce que ces drapeaux étaient érigées dans les parcelles des tierces personnes qui ne sont pas du MSD ; ce qui a étonné plus d'un parmi les membres de ce parti.

c. Le 02/02/2015 vers 21h00, sur la colline Mparambo I en commune Rugombo, province Cibitoke, NTAKOBATAGIZE Bienvenu a été arrêté par des Imbonerakure en patrouille. Ils l'ont tabassé en l'accusant d'être membre de l'ADC Ikibiri avant de le dépouiller de tout ce qu'il avait sur lui : une somme de 20.000 Fbu et son téléphone.

d. En date du 7/2/2015, un document de 9 pages a été distribué sur toutes les collines de la province Bubanza par la représentation provinciale du parti CNDD-FDD. Son contenu avait pour objet de sensibiliser tous les membres de ce parti que les coalitions RANAC, ADC Ikibiri, les associations de la société civile ainsi que certains médias comme RPA, BONESHA, ISANGANIRO et RADIO/TELEVISION RENAISSANCE sont des adversaires et qu'ils sont derrière l'attaque qui a été perpétrée dans la province de Cibitoke en début du mois de Janvier 2015. Le même document dénigrerait toute personne ou association qui n'adhère pas aux idéaux du parti au pouvoir.

e. En commune Nyamurenza, province Ngozi, le nommé MINANI Célestin (membre du parti FNL de RWASA et enseignant à l'école primaire de Kajaga) a été frappé et blessé par un groupe des Imbonerakure armés de gourdins et de bâtons en date du 08/02/2015. La victime a pu identifier 5 personnes parmi les agresseurs: VYUGI, MUGISHA, NDUWIMANA, MANIRAKIZA, NGENDAHI MANA. Le mobile de l'agression serait qu'il a refusé d'adhérer au parti CNDD – FDD.

f. Le 10/02/2015, le nommé NTAKIRUTIMANA Rénovât de la colline Kaganda de la même commune de Nyamurenza, membre du parti FNL d'Agathon RWASA a été attaqué chez lui vers 22h par un groupe des Imbonerakure armés de gourdins et des bâtons dirigés par un certain Rémégie. La victime a été sérieusement frappée. Le mobile de l'agression est qu'elle a refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

g. Le 16/02/2015, un certain NIYOYITUNGIRA Philémon, lui aussi membre du FNL, a été placé au cachot de la Commune Mugina. Il était accusé de faire la propagande pour RWASA. Monsieur BIZIMANA Isaac, responsable du FNL en commune Bukinanyana a été détenu sur accusation de connaître et ne pas révéler l'identité des gens qui ont attaqué la province Cibitoke en début de Janvier 2015.

5. En date du 03/03/2015, le Sénat burundais a adopté le projet de loi portant création de la province de Rumonge. Le Ministre de l'Intérieur qui avait représenté le gouvernement dans cette séance, a précisé que ce découpage administratif va permettre une bonne gestion des provinces concernées. Rappelons que cette nouvelle province est composée de 5 communes à savoir : Rumonge, Burambi et Buyengero détachées de la province de Bururi ainsi que de Muhuta et Bugarama détachées de la province de Bujumbura Rural.

6. En date du 10/3/2015, la MENUB a organisé un atelier au cours duquel les parties prenantes au processus électoral de 2015 ont signé le pacte de la non-violence pour les élections de 2015. Ces parties prenantes se sont engagées à œuvrer pour la paix, à ne pas perturber les réunions des autres partis politiques, à respecter le verdict des urnes, la cohésion sociale, l'unité nationale et à contribuer à la création d'un environnement favorable aux élections. Ce pacte a été violé à maintes reprises notamment par le refus à la coalition des partis de l'opposition RANAC « Dushayure Uburundi Bwogorore » de tenir sa conférence de presse

organisée le 13/3/2015. Ce refus a été caractérisé par des actes de violence de la part de la police.

7. La signature, au mois de Mars 2015, de la pétition contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA par certains hauts cadres du parti CNDD-FDD et leur radiation au sein de ce parti. Dans cette pétition, une centaine de membres influents et occupants de hautes fonctions au sein du parti présidentiel et de la fonction publique lui ont supplié de ne pas briguer le troisième mandat. Après la signature de cette pétition, la chasse à l'homme n'a pas tardé à commencer. Plusieurs signataires seront pourchassés, intimidés et menacés de mort pour avoir fait un acte aussi « salubre ». Rappelons que plusieurs personnalités tant nationales qu'internationales ont décrié ce troisième mandat qualifié d'anti – constitutionnel et contre les Accords d'Arusha. Il s'agit notamment des organisations de la société civile burundaise, les partis de l'opposition burundaise, l'Eglise catholique à travers la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi, des missions diplomatiques venues dans notre pays, On notera que plusieurs délégations du Secrétaire Général des Nations Unies et de l'Union Européenne se sont relayées au Burundi pour rencontrer le Président Pierre NKURUNZIZA en vue de débattre de ce problème.

8. La situation politique d'Avril 2015 a été dominée par la nomination par le Congrès du 25 Avril, de Pierre NKURUNZIZA comme candidat à sa propre succession à la tête de l'Etat et les manifestations pacifiques contre ce troisième mandat qui s'en sont suivies depuis le 26 Avril jusqu'au 26 Juin. Ces manifestations ont été organisées par les organisations de la société civile burundaise et les partis politiques de l'opposition.

Dans la Mairie de Bujumbura, le mouvement a été intensif dans les zones et quartiers de Cibitoke, Mutakura, Musaga, Nyakabiga, Kanyosha, Ngagara, Buterere, Kinama, Jabe et Buyenzi et, à l'intérieur du pays, les provinces qui ont répondu à l'appel sont notamment Bujumbura Rural, Mwaro, Bururi et Ngozi. Ces manifestations ont été violemment réprimées par la police qui n'a pas hésité à utiliser une force de loin supérieure à celle des manifestants notamment en utilisant des gaz lacrymogènes, des canons à eau, des balles réelles, des grenades. Cela a fait des centaines de morts et des milliers de blessés du côté des manifestants ainsi que des milliers de personnes arrêtées, incarcérées et qui croupissent encore, au moment de ce rapport, dans les prisons. Voyant le bilan s'alourdir au jour le jour alors que Pierre Nkurunziza n'était pas prêt à céder, les organisateurs ont dû arrêter les manifestations après 2 mois.

PERIODE ELECTORALE.

9. Le mois de Juin a été marqué par la campagne électorale avec le double scrutin des communales et des législatives qui, initialement été fixées au 05 Juin, ont été repoussées, à plusieurs reprises, jusqu'au 29 Juin 2015. Ce scrutin s'est déroulé dans un climat de peur des attentats de plusieurs formes et des menaces

multiformes des membres des partis de l'opposition contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA qui les contraignaient à aller voter impérativement.

Plusieurs événements étaient à la base de cette peur :

a. Les rumeurs d'une attaque imminente par des rebelles constitués par des éléments des forces de défense et de sécurité qui ont fui le pays après le putsch manqué du 13 Mai 2015 qui se seraient constitués à l'étranger.

b. Le retrait des prêtres catholiques des organes du CENI, la démission de deux des cinq membres de la CENI et la démission de certains cadres des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) et Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI) après le constat d'une probable manigance pour le vol du scrutin.

c. Le retrait des candidatures des partis de l'opposition et propagande pour les législatives et les communales faites par le parti au pouvoir et ses acolytes seulement, les adversaires disant que le calendrier électoral n'avait pas été fixé de commun accord, donc avait été imposé.

d. L'appel des membres des partis de l'opposition à ne pas aller voter. Le jour du scrutin, les personnes qui n'avaient pas l'intention d'aller voter avaient peur des représailles. C'est ainsi que les membres connus des partis de l'opposition contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA ont été malmenés avant et le jour des élections et même après ces dernières par des Imbonerakure qui n'hésitaient pas d'opérer des arrestations arbitraires à l'endroit des opposants politiques et cela, dans plusieurs localités du pays.

10. Bref, contrairement aux déclarations quotidiennes du Chef de l'Etat selon lesquelles les élections allaient être paisibles, transparentes et inclusives, le scrutin du 29 Juin 2015 s'est déroulé dans un climat tendu. Par ailleurs la majeure partie des organisations tant aussi bien nationales qu'internationales qui avaient promis d'envoyer des observateurs de ces élections y avaient finalement renoncé.

Bien plus, un bon nombre de médias nationaux privés qui allaient, en synergie avec les autres, couvrir efficacement cette activité, avaient été réduits au silence le 13 et 14 Mai 2015 et n'ont jamais eu le droit d'émettre, sous le prétexte que des enquêtes devraient d'abord montrer les criminels qui ont détruit ces radios. En même temps, la majeure partie des journalistes de ces médias avaient été contraints à l'exil suite à des poursuites pour des éliminations physiques.

11. Le mois de Juin 2015 a également été caractérisé par la démission et le départ en exil des personnalités importantes du pays qui n'ont pas accepté de travailler sous menaces, dictatures et surtout des fraudes de toutes natures. Après l'officialisation, le 02 Juin 2015, de la démission de Spès Caritas NDIRONKEYE, Vice-présidente de la CENI qui s'est exilée au Rwanda, et Illuminée

NDABAHAGAMYE, Commissaire chargée de l'Administration et des Finances, ce fût le tour du Deuxième Vice – Président de la République , Gervais RUFYIKIRI (le 25 Juin 2015) et du président de l'Assemblée Nationale Pie NTAVYOHANYUMA. Précisons que les deux hautes personnalités du pays n'ont pas expressément officialisé leurs démissions. NDIRONKEYE et NDABAHAGAMYE ont spécifiquement évoqué *"le contexte politico-sécuritaire du moment qui n'offre pas les conditions requises à l'encadrement de cet événement majeur pour le peuple burundais"*. Autrement dit, la situation du pays ne permettait pas l'organisation sereine des scrutins pourtant cruciaux pour l'avenir démocratique du Burundi.

12. En date du 10/6/2015, l'Envoyé spécial de l'ONU dans la région des Grands-Lacs, Saïdi DJINNIT a démissionné dans la médiation entre les partis progouvernementaux, l'opposition et la société civile au Burundi ; laquelle médiation visait à sortir le pays de la crise née de la contestation du 3^{ème} mandat du président Pierre NKURUNZIZA. Il était accusé par l'opposition et la société civile burundaise d'avoir un côté penchant, de ne pas être à la hauteur de cette médiation et d'avoir donné un rapport non consensuel au sommet des chefs d'Etats de la sous - région. Il a été vite remplacé par Abdoulaye Batilly. Mais, là aussi, le CNDD-FDD et ses alliées ont boycotté le dialogue initié par ce médiateur depuis le 23 Juin 2015. Il était reproché de n'avoir pas présenté ses lettres de créance. Toutefois, le Ministre de l'Intérieur Edouard NDUWIMANA, a annoncé que le gouvernement était pour le dialogue mais après les élections. Avec cette position, le gouvernement estimait que ce dialogue risque de faire perdre du temps dans la poursuite des échéances électorales et de basculer dans la transition après le 26 Août 2015 par l'absence d'institutions démocratiquement élus.

13. Le mois de Juillet a été dominé par la publication des résultats du scrutin du 29 Juin, la campagne électorale et le scrutin présidentiel du 21 Juillet 2015. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a proclamé les résultats provisoires des élections législatives burundaises du 29 Juin 2015 en date du 07Juillet 2015.

Le parti CNDD-FDD venait en tête avec 60,28% des voix, la coalition Amizero y'Abarundi était la 2^{ème} avec 11,16% des voix suivie par l'Union pour le progrès National (UPRONA) avec 2,49% des voix.

Ils devraient se partager les 100 sièges au parlement burundais. Pour la CENI, conformément au prorata des voix obtenus et suivant le prescrit du code électoral, le CNDD-FDD, la coalition Amizero y'Abarundi et l'UPRONA, ont obtenu respectivement 77 sièges, 21 sièges et 2 sièges.

Après cooptation en tenant compte des différents quotas ethniques et de genre, 21 autres sièges ont été pourvus ; ce qui fait un total de 121 sièges. Ces élections ont été réfutées par les partis de l'opposition qui ne sont pas alliés au CNDD/FDD qui ont, par ailleurs demandé l'annulation des résultats de ce scrutin du 29 Juin 2015.

Selon la coalition des indépendants » Amizero y'Abarundi », il n'y a pas eu d'élections reconnues par tous les burundais. Le président de cette coalition a

constaté tout d'abord que le calendrier électoral n'a pas été mis en place de façon consensuelle comme le sommet des chefs d'Etats de la communauté Est-africaine l'avait recommandé. Agathon RWASA a estimé par ailleurs que les places attribuées à cette coalition n'étaient pas les siens puis qu'elle n'a pas participé dans lesdites élections. Selon lui, il fallait que les élections du 29/06/2015 soient annulées et qu'un scrutin combiné regroupant les législatives, les communales et la présidentielle soit organisé consensuellement.

Comme pour le double scrutin législatif et communal du 29 Juin 2015, l'élection présidentielle du 21 Juillet 2015 s'est déroulée dans un climat très tendu où les populations avaient peur d'une attaque imminente. De plus, les électeurs avaient peur des éventuelles représailles suite à l'interdiction officieuse d'aller voter. Ainsi, ils votaient presque en clandestinité. Les uns d'ailleurs disaient qu'ils allaient voter pour sauver la peau. Pour cela, les électeurs allaient voter à compte goutte. Il y en avait qui disaient qu'ils allaient voter seulement pour avoir le cachet de la CENI sur leurs cartes d'électeurs ; lequel cachet prouvait qu'ils ont voté afin d'avoir accès à certains services publics en cas de besoin.

14. Le 30 Juillet 2015, la Cour constitutionnelle a rendu public les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 21 juillet 2015. Elle a proclamé Pierre Nkurunziza comme président de la république du Burundi pour un mandat de 5 ans. On notera que ces élections avaient un candidat unique en la personne de Pierre Nkurunziza du CNDD/FDD après le retrait des autres candidats suite à la détérioration des conditions électorales. Ces mêmes élections ont été caractérisées par l'absence des observateurs internationaux après le refus de l'Union européenne, de l'Union Africaine et de pas mal d'autres organisations internationales et celles de la société civile burundaise engagées dans la lutte contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Ces élections ont été remportées à la majorité absolue par le même candidat unique.

15. En date du 24/07/2015, les conseillers communaux élus le 29 Juin 2015, ont élus les sénateurs dans tout le pays. Rappelons que d'après la constitution et le code électoral, chaque province du pays devrait être représentée par deux sénateurs, l'un d'ethnie hutu et l'autre d'ethnie tutsi. Ainsi, 36 sénateurs ont été élus dont 17 femmes et 19 hommes comprenant 18 Hutu et 18 Tutsi. Après cooptation de 3 Twa et ajout de 4 anciens présidents qui sont d'office sénateurs, le total des sénateurs a été porté à 43 parlementaires. En date du 27/7/2015, 104 sur 121 députés élus en date du 29/6/2015 ont répondu présents à la première session de la nouvelle Assemblée nationale y compris Agathon RWASA, le représentant de la coalition « Amizero y'Abarundi » qui avait été le premier à boycotter le scrutin du 29 Juin 2015 et à refuser ses résultats.

16. En date du 14/7/2015, le président Ougandais YOWELI Museveni, avait entamé une visite à Bujumbura comme nouveau médiateur dans la crise burundaise. Signalons que ce nouveau médiateur avait été désigné par l'East African Community en date du 6/7/2015 au sommet de Dar-Es-Salaam. Après des

entretiens avec tous les protagonistes dans la crise burundaise (chaque groupe à part), il a laissé son ministre de la défense, KYONGA CRISPUS poursuivre les négociations. Mais lui aussi, il a été obligé de suspendre cette activité, le 20 Juillet 2015, suite à la politique de la chaise vide du camp gouvernemental. Cela étant dit, lorsqu'il fallait entamer la question du calendrier électoral et d'un nouveau report des présidentielles, la partie gouvernementale n'a pas été représentée, arguant que c'était le jour des élections des administrateurs communaux par les conseils communaux et que de surcroît, c'était le jour de la prière dominicale.

17. En date du 20/8/2015, le président Pierre NKURUNZIZA a prêté serment devant la Cour Constitutionnelle et les parlementaires élus.

18. Le 24/08/2015 ont eu lieu les élections collinaires sur toute l'étendue du territoire national. Précisons que la campagne pour ces élections a été menée seulement par les partis CNDD – FDD et UPRONA reconnu par le Ministère de l'Intérieur.

PERIODE POST-ELECTORALE.

19. En date du 17/10/2015, le Président Pierre NKURUNZIZA a signé un décret portant nomination de 15 membres de la Commission Nationale de Dialogue Inter-burundais « CNDI » chargée de mener des consultations et proposer au gouvernement des solutions pour sortir de la crise sociopolitique persistante depuis le mois d'Avril.

20. En date du 21/12/2015, les deux chambres du parlement burundais étaient réunies en congrès pour discuter du déploiement d'une force africaine de prévention et de protection de la population au Burundi proposée par le Conseil de Paix et de sécurité de l'union africaine (UA).

Dans sa déclaration finale, le parlement a exhorté le gouvernement burundais à « ne pas hypothéquer la souveraineté » du pays en cédant aux exigences de l'Union africaine. Il a aussi rappelé le principe de « non ingérence d'un Etat membre de l'UA dans les affaires intérieures d'un membre. Le Parlement a également tenu à « rassurer l'Union africaine qu'il n'y a pas de génocide en préparation ou en cours » au Burundi, estimant que les mises en garde de la communauté internationale contre un possible génocide n'étaient que des rumeurs sans fondement.

I.3. Du contexte judiciaire.

Le plan judiciaire a été caractérisé par la traque et l'emprisonnement des personnes taxées d'être de concert avec les assaillants qui ont attaqué la province Cibitoke et les personnes taxées d'anti-troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, la poursuite des affaires des officiers de police CISHAHAYO Jean Bosco alias KABANDA et NURWEZE Michel alias RWEMBE et enfin, l'accélération du jugement de l'affaire des présumés auteurs du putsch manqué du 13 Mai 2015.

✚ DOSSIERS RELATIFS AUX ATTAQUES DE REBELLES.

1. En effet, suite à l'attaque de la province Cibitoke (du 29 Décembre 2014 au 02 Janvier 2015) par des personnes armées qui n'ont pas été identifiées, plusieurs personnes ont été arrêtées et incarcérées. En plus de celles qui se sont rendues pendant les hostilités et qui n'ont pas été exécutées comme leurs collègues, d'autres personnes seront arrêtées ici et là dans les autres provinces du pays. C'est le cas aussi de 14 assaillants qui ont été détenus au cachot de la zone Cibitoke.

2. De même, dans la province Bubanza, 15 personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement depuis le début du mois de Janvier 2015. Arrêtés au mois de Janvier dans la province Cibitoke, elles ont d'abord été retenues au cachot. Elles étaient accusées de la participation aux bandes armées et d'être parmi ceux qui étaient venus de la RDC pour une attaque au Burundi vers la fin de l'année 2014. Au mois de Janvier 2015, elles ont été présentées devant le juge d'instruction pour qu'il statue sur leur détention. Le 09 février 2015, elles ont été transférées à la prison de Bubanza où, cinq mois après, ces détenus n'avaient pas encore eu la chance de se présenter devant le juge.

3. C'est aussi le cas de Patrick NKURUNZIZA, Président des jeunes du parti FRODEBU «Intakangwa » et également Président des jeunes de l'ADC-Ikibiri qui a été arrêté dans l'après - midi du 15/01/2015, à son lieu de travail au Ministère du Commerce et conduit au cachot en province Cibitoke où étaient incarcérés de nombreuses personnes accusées de faire partie du groupe de rebelles qui a attaqué cette province. Certains politiciens burundais ont vu dans cette arrestation de Patrick NKURUNZIZA de la manigance visant à déstabiliser et affaiblir l'opposition politique en lui collant le dossier d'attaques rebelles.

4. Le 10/01/2015 vers 11heures, 7 personnes membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, ont été arrêtées par la police sur la colline Kibuye en commune Bukirasazi, province Gitega, puis conduites au cachot de la police. L'OPJ a interrogé lesdits retenus depuis 18 heures jusqu'à minuit et les chefs d'accusation ont constamment changé. Auparavant, ces personnes étaient accusées d'avoir tenu une réunion illégale mais par après, l'infraction a été l'atteinte à la sureté intérieure de l'Etat. Ils ont été transférés au cachot de la Police Judiciaire de Gitega le 12/01/2015, puis conduits à la prison centrale de Gitega. Plusieurs responsables de ce parti ont trouvé qu'il devait y avoir une certaine pression sur cet OPJ. Les accusés n'ont cessé de déclarer qu'ils étaient dans une réunion de l'Assemblée Constituante d'une association sans but lucratif.

5. Sur le plan judiciaire, le jugement des rebelles qui ont attaqué le Burundi dans les provinces de Kayanza et Cibitoke a principalement dominé ce secteur au cours du mois de Juillet 2015. L'APRODH s'est investie pour que les procès soient

équitable en disponibilisant des avocats. La même chose a été faite à l'endroit des manifestants.

Selon le rapport de notre observateur des droits humains en province Cibitoke, plus ou moins 250 prévenus ont été accusés de participer dans un mouvement armé qui a attaqué le Burundi en date du 10 au 11 Juillet 2015 en commune de Kabarore (province Kayanza) et Bukinanyana (province Cibitoke). Notons que ces dossiers ont été jugés pour flagrance et la plupart de prévenus ont été condamnés à 20 ans de servitude pénale avant d'être conduits dans la prison de Rumonge. On notera aussi que certains y ont été conduits avant de comparaître. De plus, parmi les 52 mineurs arrêtés à l'occasion de l'attaque, un bon nombre ont été condamnés à 2 ans de servitude pénale après le plaidoyer des avocats mais d'autres ont été conduit manu militari dans la prison de Rumonge au lieu d'être mis dans le centre de rééducation qui a été construit dans les enceintes de cette prison. Tous ces prévenus ont bénéficié de l'assistance judiciaire par des avocats déployés par l'APRODH. Ainsi, les peines de prison à perpétuité ont été commuées à 20 ans de SPP pour les majeurs et à 2 ans pour les mineurs comme déjà mentionné. Précisons enfin que tout ce monde avait été maintenu en garde à vue au Lycée Cibitoke parce que les lieux appropriés étaient pleins.

✚ DOSSIER D'ATTEINTE A LA SURETE INTERIEURE DE L'ETAT

6. Dans la nuit du dimanche le 01/3/2015, l'ancien président du parti CNDD-FDD (parti au pouvoir) Hussein RADJABU qui avait été limogé par un congrès extraordinaire du parti, en 2007, avant d'être arrêté, puis transféré à la prison centrale de Mpimba sous le chef d'accusation d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, s'est évadé de la prison après plus de 7 ans d'emprisonnement. Selon le Ministère de la justice, il est parti avec trois des huit policiers de garde, son cuisinier, ainsi qu'un proche compagnon de lutte politique. Ces policiers ont emporté avec eux les armes de service ainsi que les équipements professionnels de télécommunication à leur disposition et l'absence de tout ce monde s'est fait remarquer le matin du lundi, 02/3/2015.

✚ DOSSIERS RELATIFS A DES ACTES DE TORTURE.

7. L'affaire NURWEZE Michel alias RWEMBE (ancien Sous - Commissaire provincial PSI à Gitega), accusé d'assassinat de Léandre Bukuru et des actes de torture et de tentative d'assassinat d'Emmanuel Kimararungu, a été prise en délibéré le 6 Novembre 2014 par la Cour d'Appel de Gitega. Les deux policiers disposant des informations sur l'assassinat de Léandre Bukuru ont été condamnés sur place : l'OPJ SABUSHIMIKE Antoine a été condamné à 3 mois de Servitude Pénale Principale et au paiement de 50.000 FBU d'amende pour avoir refusé de témoigner. Le second policier a dit avoir raconté à son collègue SABUSHIMIKE les informations de la radio concernant la mort de Léandre. Le jugement a été prononcé au mois de Janvier 2015 mais les parties au procès n'ont pas été signifiées du verdict du jugement rendu.

8. On notera aussi que la lenteur judiciaire mine les juridictions. Un exemple éloquent est celui de l'affaire du policier BIBANZA Jean. En effet, le 02/04/2015, le policier BIBANZA Jean a comparu dans l'audience publique au TGI de Ruyigi. Rappelons que ce policier était chef de poste de police de sécurité intérieure en commune Kinyinya. Il avait été arrêté le 12/04/2013 et mis en prison sur accusation de torture et extorsion à l'endroit de la population de la colline Kigangabuko en commune Kinyinya. Le 16/09/2014, le conseil de guerre s'était déclaré incompétent pour l'affaire.

Le 02/04/2015, même si les victimes et les témoins à décharge n'étaient pas présents car ils n'avaient pas été informés, l'audience a eu lieu et le Ministère Public a requis 10 ans de prison et une amende de 500.000 FBU pour torture (*article 204 et 265 de CPLII*). Le dossier a été mis en délibéré.

Rappelons que ces victimes sont : NTERAMARIRA Pascal torturé le 14/02/2013, BARANKENYEREYE J.Bosco, le 17/2/2013, NTACONKURIKIRA, le 18/02/2013 et BARIHUTA Eric, tous trainés dans la boue jusqu'à la position militaire, puis frappés nus.

L'acquiescement de ce tortionnaire par le TGI Ruyigi en date du 15/06/2015 a fait objet de beaucoup de controverses. Certains commentateurs sont allés jusqu'à dire qu'il s'agit de l'immoral au niveau de la justice.

9. Le moratoire accordé à MAZOYA Patrice (Ex – chef de zone Nyabitare en commune Gisuru) par la prison de Gitega, le 23/06/2015, a surpris aussi pas mal de personnes. Condamné pour 10 ans de SPP pour avoir torturé KIMARARUNGU Emmanuel, il avait bénéficié d'un 1^{er} moratoire en Décembre 2014 lors des premiers enrôlements des électeurs pour le scrutin de Juin 2015. A la grande surprise de tout le monde, il a été libéré et est rentré chez lui dans la quiétude totale.

10. L'affaire du policier CISHAHAYO Jean Bosco accusé de torture contre BIZIMANA Chartier a été poursuivie en audience publique du 5 Janvier 2015. Après avoir écouté toutes les parties au procès, la Cour d'Appel de Gitega a pris l'affaire en délibéré. En date du 23 Février 2015, la Cour a enfin prononcé le jugement de CISHAHAYO Jean Bosco contre BIZIMANA Chartier. Elle a confirmé le jugement rendu par le TGI Ruyigi qui a condamné CISHAHAYO Jean Bosco pour torture à 5 ans de SPP et à une amende de 200.000 FBU ainsi qu'au paiement des dommages et intérêts d'un million de Francs Burundais (1.000.000 FBU) à la victime.

DOSSIERS ASSASSINAT ET MASSACRES

11. L'affaire de l'assassinat des Sœurs Italiennes de la paroisse « Guido Maria Conforti » de Kamenge (commune urbaine de Bujumbura) n'a cessé de faire des retentissements même en 2015. En effet, en date du 03/04/2015, Juvent NDUWIMANA alias Kiraga, agent du Service National de Renseignements (SNR), qui était en mission en Somalie dans le cadre de l'AMISSOM, a été ramené manu

militari à Bujumbura après avoir affirmé, le 30 Mars 2015, avoir participé dans l'assassinat des trois religieuses xavériennes, le 7 Septembre 2014.

Le président de l'APRODH, Pierre Claver MBONIMBA, a déploré le fait que l'instruction de son dossier ait été faite la nuit et en l'absence de toute assistance d'avocat. NDUWIMANA a affirmé avoir agi de pair avec Mwarabu, un policier qui, en Janvier 2015, était en premier passé aux aveux et l'avait cité. Les deux ont placé sur le banc des accusés le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA (patron du SNR au moment des faits), le Général Gervais NDIRAKOBUCA (alias Ndakugarika) et Mathias Joseph Niyonzima surnommé "Kazungu" (agent du SNR) comme cerveaux de ce triple assassinat. Juvent NDUWIMANA a également cité Claudio Marrano, prêtre et Responsable du Centre Jeunes de Kamenge. Ce dernier comparaitra devant le parquet de la Mairie de Bujumbura, en date du 9 et du 13/04/2015 mais rien n'a été porté à la connaissance du public en ce qui est de sa déposition.

12. Le Parquet Général de la République a rendu public, en date du 24 Décembre 2015, les résultats de ses enquêtes sur l'élimination des membres de la famille du cameraman de la RTNB Christophe NKEZABAHIZI. Rappelons que ce chef de famille a été tué à son domicile le 13 Octobre 2015 avec son épouse, ses deux enfants, un jeune homme qu'il hébergeait chez lui ainsi que deux domestiques dont l'un de ses voisins. Selon la porte - parole du Parquet Général de la République, Agnès BANGIRICENGE, la famille du cameraman de la RTNB a été tuée par un prénommé « Joris » dont l'identité complète n'a pas été libérée par le même parquet. Selon toujours la même porte – parole, le suspect serait membre d'un groupe de jeunes délinquants qui venait de tuer deux policiers de la police de protection des Institutions (API) non loin du domicile de NKEZABAHIZI.

Ces résultats d'enquête du parquet sont contraires à la réalité vécue, au moment du drame, par les habitants du quartier 3 de la zone Ngagara proches de cette famille et témoins de cette attaque. Ils ont témoigné avoir vu une dizaine de policiers de l'API s'introduire dans le ménage du cameraman de la RTNB avant d'exécuter tous ses membres de famille qui y étaient. Au lendemain du massacre, des médias locaux ont, par ailleurs, rapporté plusieurs témoignages accusant les policiers du massacre.

DOSSIERS INDUITS PAR LE 3^{ème} MANDAT DE PIERRE NKURUNZIZA

13. Une centaine de personnes à majorité jeunes ont été arrêtées durant toute la période de manifestation contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza et la plupart n'ont pas encore été libérés ni jugés. En effet, en date du 18/04/2015, une centaine des personnes arrêtées lors de la marche manifestation du 17/4/2015 contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA ont comparu devant le parquet de la Mairie de Bujumbura. Elles étaient accusées de «participation à un mouvement insurrectionnel». Signalons qu'une quarantaine parmi eux ont été relâchées et le reste sera directement conduit à la prison de Muramvya en date du 19/04/2015.

14. De même, dans les manifestations qui ont débuté le 26 Avril 2015 après l'annonce de l'élection de Pierre NKURUNZIZA par son parti pour être candidat aux élections présidentielles de 2015, des centaines de manifestants ont été, jour après jour, arrêtés sans le moindre respect des normes légales, conduits brutalement dans des cachots où bon nombre d'entre eux ont subi des traitements inhumains et dégradants.

Ces manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA ont fait, sans prétendre être exhaustif, 384 manifestants arrêtés par la police au cours du mois de Mai et 150 au cours de Juin 2015 seulement. Des arrestations massives et incontrôlées des manifestants et autres personnes soupçonnées comme tels se sont poursuivies et ont été suivies de traitements inhumains et dégradants dans des lieux de détention inappropriés avec le refus de visite et d'approvisionnement. Des actes de torture ont été malheureusement commis par des hauts gradés de la police. Et au moment du présent rapport, des centaines de personnes croupissent dans des prisons sous l'infraction de « participation à un mouvement insurrectionnel ».

15. En date du 27/04/2015, alors qu'il était à la maison de la presse de Bujumbura, le Président et Représentant Légal de l'APRODH, Monsieur Pierre-Claver MBONIMPA a été arrêté par la police qui venait fermer cette institution. Il a passé la nuit à la police judiciaire à Jabe pour être relaxé, le 28/4/2017 après midi, après interrogatoire par le SNR. La même date, la Radio Publique Africaine et la maison de la presse ont été suspendues.

16. En date du 05/05/2015, la Cour Constitutionnelle a officiellement validé la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA à un troisième mandat, au lendemain du départ en exil de Sylvère NIMPAGARITSE (vice-président de cette Cour) parti au Rwanda en date du 04/05/2015 après avoir dénoncé des pressions qui ont pesé sur les membres de cette Cour, les forçant de décider en faveur du président de la République. Cette validation de la candidature de Pierre Nkurunziza a été jugée, au vu de la loi, de non conforme à la loi, par pas mal d'hommes et d'analystes de la loi. En date du 16/6/2015, Benoît SIMBARAKIYE a été élu au poste de Vice-président de la Cour constitutionnelle en remplacement de Sylvère NTAKARUTIMANA.

17. Au cours du mois de Décembre 2015, le côté judiciaire a été dominé par la poursuite des audiences publiques des prévenus du dossier relatif au putsch manqué du 13 Mai 2015. En effet, depuis le 15 Mai 2015, tous les présumés organisateurs du putsch manqué du 13/05/2015 ont progressivement été arrêtés à l'exception du Général Major Godefroid Niyombare qui est resté en cavale et n'a jamais été retrouvé. Le 18 Mai 2015, après leur audition par le Parquet de la Mairie de Bujumbura, ils ont été conduits dans les différentes prisons du pays. Notons que tous les présumés putschistes étaient accusés d'attentat contre l'autorité de l'Etat.

Le tableau ci – après montre les noms des présumés putschistes, la date et le lieu d'arrestation.

NOM et Prénom	Date d'arrestation	Lieu d'arrestation	Infraction	Observation
1. APC1 BARANKORANIYE J. Claude	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de Gitega le 18/5/2015.
2. Général Major NIYUNGEKO Juvénal alias KIROHO	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de Gitega le 18/5/2015. Le 22/5/2015, il a été transféré à la prison de MURANVYA.
3. ININHAZWE Richard	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de Gitega le 18/5/2015.
4. NDAYISHIMIYE Melchior	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de Gitega le 18/5/2015.
5. Générale de Brigade Prime NGOWENUBUSA	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de Gitega le 18/5/2015.
6. Caporal Chef Lin NDAYIHEREYE	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'auto rité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de Gitega le 18/5/2015.
7. Général Major NDAYIRUKIYE Cyrille	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de MUYINGA le 18/5/2015. Il a ensuite été transféré à la prison centrale de GITEGA en date du 21/5/2015 sur demande du D .G Affaires Pénitentiaires.
8. BARIMBEREYI- MANA Barnabé	Le 5/6/2015	Bujumbura	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré à la prison centrale de GITEGA en date du 12/6/2015.
9. Major NTAHOMVUKIYE Eric	Le 27/05/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de Gitega le 1 ^{er} /06/2015
10. Colonel KAZUNGU Michel	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de RUYIGI le 18/5/2015. Il a ensuite été transféré à la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
11. Capitaine NSABIYUMVA Elihoud	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été arrêté à Bujumbura et transféré à la prison centrale de RUYIGI le 18/5/2015. Il a ensuite été transféré à la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
12. CPP NIMENYA Hélmengilde	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison centrale de RUMONGE vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
13. CP	Le	Bujumbura	Attentat	Il a été transféré de la prison

NDABANEZE Zénon	15/5/2015	Mairie	contre l'autorité de l'Etat	centrale de RUMONGE vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
14. OPC1 HAGABIMANA Richard	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison centrale de RUMONGE vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
15. Major NKURUNZIZA Prosper	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison centrale de RUMONGE vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
16. Colonel MIKOKORO Sylvestre	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison centrale de MURAMVYA vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
17. Général Major NIYUNGEKO Juvénal	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison centrale de MARAMVYA vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
18. APC BIZIMANA Pierre	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison centrale de RUMONGE vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
19. Major NTAHOMEREYE Nicaise	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison centrale de RUMONGE vers celle de GITEGA en date du 25/9/2015
20. Major NZOKIRA Aloys	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de MUYINGA vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
21. NGABIRANO Déo	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de MUYINGA vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
22. Colonel DARADANGWE Jean Bosco	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de RUTANA vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
23. Capitaine FURUGUTA Pascal	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de RUTANA vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
24. APC BARAGONDOZWA Dieudonné	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de RUTANA vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
25. C.Chef NIMPAGARITSE Léonidas	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de RUTANA vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
26. 26. KATAGARUKA Richard	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de RUTANA vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
27. Major BAPFUTWABO Jean Bosco	Le 15/5/2015	Bujumbura Mairie	Attentat contre l'autorité de l'Etat	Il a été transféré de la prison de NGOZI vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
28. APC1	Le	Bujumbura	Attentat	Il a été transféré de la prison de

NZEYIMANA Joseph	15/5/2015	Mairie	contre l'autorité de l'Etat	NGOZI vers la prison centrale de GITEGA en date du 25/9/2015
------------------	-----------	--------	-----------------------------	--

Depuis le 15 Décembre 2015, les audiences publiques se sont succédées du jour au lendemain, entrecoupées de reports pour plusieurs raisons jusqu'au 15 Janvier 2016, le jour où le jugement a été rendu.

Dans son arrêt, 4 détenus ont été condamnés à la servitude pénale à perpétuité. Il s'agit de NDAYIRUKIYE Cyrille, NIYUNGEKO Juvénal, NIMENYA Herménegilde et NDABANEZE Zénon ; 9 ont été condamnés à 30 ans de SPP et 10 ans d'inéligibilité aux fonctions publiques pour ces deux groupes ; 8 personnes ont été condamnées à 5 ans de SPP et 7 autres ont été acquittés à savoir : NGOWENUBUSA Prime, DARADANGWA Jean Bosco, NTAHOMEREYE Nicaise, HAGABIMANA Richard, FURUGUTA Pascal, NGABIRANO Déo et NIMPAGARITSE Léonidas. L'action civile a été réservée.

I.4. Du contexte social.

La cohésion sociale est surtout perturbée par les cas de concubinage, la fabrication, la vente et la consommation des boissons prohibées, les conflits fonciers ainsi que la sorcellerie. Ainsi, les personnes présumées sorcières courent le risque d'être tué.

1. En province Makamba, les conflits fonciers ne cessent de créer des mésententes entre la population et la Commission Nationale Terres et autres Biens (CNTB) surtout dans les communes Nyanza - Lac et Kibago. Ainsi, au cours du mois de Février 2015, la CNTB a effectué une descente sur terrain dans ces communes pour mettre en exécution les décisions rendues mais a rencontré une résistance farouche de la part de la population qui estimait que cette institution n'était là que pour semer la zizanie et les troubles entre les familles rapatriées et les résidentes même en cas de règlement à l'amiable de leurs conflits fonciers. Cette population a été soutenue par les autorités provinciales et les députés ressortissant de cette province; ce qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive.

2. En date du 05/03/2015, les secteurs public et privé ont été paralysés par une grève générale déclenchée suite à l'appel des organisations de la société civile engagées dans la « *campagne contre la vie chère* » de la confédération nationale des syndicats du Burundi (COSYBU) et des syndicats non confédérés. Ils exigeaient la suppression de la nouvelle taxe de 42 FBU par minute instaurée depuis le début de cette année sur les appels téléphoniques locaux, ainsi que l'ajustement du prix du carburant à la pompe pour qu'il soit ramené à 1700 FBU le litre, au vu de la baisse du prix de ce produit sur le marché international. La demande lancée à la population de rester à la maison et de boycotter le travail a été largement suivie. Ainsi, la population de la mairie de Bujumbura a également suivi le mouvement, le peu de gens qui se sont rendus au travail ont trouvé difficilement un moyen de

transport. Ajoutons que dans la ville de Bujumbura, très peu de magasins ont ouvert leurs portes, et que dans les marchés des différents quartiers, très peu de commerçants ont exposé leurs marchandises. Le président de la COSYBU, Tharcisse GAHUNGU, a dénoncé le fait que quand le prix du baril chute, c'est le gouvernement qui en profite le premier, puis les importateurs et rarement les consommateurs. Quant à la taxe instaurée sur la communication cellulaire, le président de la COSYBU a indiqué que depuis son instauration, il est devenu très difficile de communiquer. Tout cela se fait au détriment du citoyen burundais dont le pouvoir d'achat s'amenuise au jour le jour, a dénoncé le syndicaliste.

3. En date du 23/11/2015, le Ministre de l'Intérieur via son porte – parole Térance NTAHIRAJA, a annoncé la mesure portant suspension provisoire des activités de certaines organisations de la société civile « poursuivies par la justice pour leur rôle dans les crimes commis depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza (le 26 avril 2015) ». Signalons que dix associations œuvrant dans le domaine de la défense des droits de l'homme et dont les dirigeants sont en exil sont visées par cette ordonnance. Ces organisations sont:

- L'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humain et des Personnes Détenues (APRODH),
- Le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC),
- Le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE),
- La Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM),
- L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT),
- L'Amicale des Militaire en non Activité (AMINA),
- La Fontaine-Isoko,
- La Synergie des Partenaires pour la promotion des Droit de la Femme (SPPDF),
- Le Réseau des Citoyens Probes (RCP) et,
- La Maison Shalom.

Rappelons que ces associations et leurs dirigeants sont déjà poursuivis par la justice burundaise qui les accuse d'être impliqués dans la tentative de coup d'Etat manqué du 13 Mai 2015 et dans « l'insurrection » c'est – à – dire le mouvement de contestation anti- troisième mandant de Pierre Nkurunziza. Précisons aussi que le Procureur Général de la République avait, quatre jours avant la décision du Ministre de l'Intérieur, bloqué les comptes bancaires de ces associations.

1.5. De la jouissance des libertés publiques

Au cours de l'année 2015, les libertés publiques et individuelles n'ont cessé d'être entamées dans notre pays. Plusieurs journalistes et médias ont été, à maintes fois, séquestrés pour avoir diffusé des informations non souhaitées par le pouvoir. De même, certains responsables des organisations de la société civiles ont été maltraités parce que leurs prises de positions étaient qualifiées de pro – opposition ou contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Il en a été de même pour un bon nombre de leaders des partis politiques de l'opposition et plus précisément de l'ADC – Ikibiri. Ces quelques exemples illustrent la situation:

1. En date du 20/1/2015, le journaliste et Directeur de la Radio Publique Africaine (RPA), Bob RUGURIKA a comparu devant le Substitut du Procureur de la République en Mairie de Bujumbura après que cette radio ait diffusé une série de reportages en rapport avec l'assassinat de trois religieuses de la paroisse Guido Maria Conforti de Kamenge communément appelée « Kwa Buyengero ». Avant d'être conduit à la prison centrale de Mpimba, il a été auditionné pendant plus de 8 heures. Il a été accusé de trois chefs d'infractions à savoir : la complicité d'assassinat des religieuses italiennes les 7 et 8 septembre 2014, la violation du secret d'instruction et le manquement à la solidarité publique.

Signalons qu'après 2 jours c'est – à – dire en date du 22/1/2015, Bob RUGURIKA a été transféré à la prison de Muramvya presque en catimini et placé en isolement pour correction. Il sera mis en liberté provisoire suite à la décision de la Cour d'appel du 18 Février 2015. Toutefois, une caution de 15.000.000 FBU a été sollicitée et payée. Notons qu'il a eu son billet d'élargissement le 19 Février 2015 très tôt le matin, après une tentative d'enlèvement, dans la nuit du 18 Février 2015, par un groupe de policiers dirigé par le Commissaire Municipal de la police et le Procureur de la République à Muramvya.

2. En date du 13/2/2015, après la publication du rapport de Human Rights Watch sur les cas d'exécution extrajudiciaire des combattants capturés et des violations des droits humains qui auraient été commises durant les combats dans la commune Murwi et Bukinanyana de la province Cibitoke (du 29 Décembre 2014 au 2 Janvier 2015), par les forces de défense et de sécurité burundaises et par des membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD (Imbonerakure), le Procureur Général de la République, Valentin BAGORIKUNDA a mis sur pied une commission chargée d'enquêter sur les cas d'exécutions extrajudiciaires contenus dans ce rapport et qui avaient aussi fait objet des déclarations de pas mal d'organisations de la société civile burundaise. Cette commission d'enquête disposait d'un mois pour produire son rapport.

3. En date du 04/3/2015, l'Assemblée Nationale a adopté une nouvelle loi sur la presse, abrogeant les dispositions les plus controversées d'un précédent texte promulgué mi-2013, notamment celles limitant la protection des sources et interdisant la publication de certaines informations. Cette loi est revenue devant l'Assemblée après l'invalidation par la Cour constitutionnelle de certaines dispositions, notamment celle qui revoyait à la hausse le montant des amendes dont seraient passibles les journalistes. Elle stipule que la protection des sources est reconnue et garantie, alors que le texte précédent obligeait les journalistes à révéler leurs sources dans certains cas. Le Ministre de la Communication, Tharcisse NKEZABAHIZI, a expliqué qu'avec ces nouvelles dispositions, le gouvernement a voulu stopper la polémique entre le pouvoir et les médias.

4. Au cours du mois d'Avril, la sécurité des journalistes et la liberté d'expression ont fortement été entamées. Dans la nuit du 16 au 17 avril 2015, la famille de Spès-Caritas KABANYANA (correspondante de la radio Isanganiro) a été la cible de deux attaques respectivement dans les heures de 20h30 et 22h 30. Un groupe d'hommes non encore identifiés a lancé des grenades sur le toit de sa maison. Les policiers et les militaires ont vite intervenu mais ces criminels ont pu s'échapper. Ces attaques auraient une liaison avec le métier qu'exerce la correspondante de la radio Isanganiro.

5. En date du 10/4/2015, en commune urbaine de Musaga, quartier Gasekebuye, 2^{ème} avenue, vers 23h et demie, un journaliste de la radio Bonesha FM, Egide NDAYISENGA a été attaqué à la grenade. L'explosion n'a endommagé qu'une vitre et la toiture de la maison familiale. Pour ce journaliste, cette agression serait liée aux dossiers qu'il était en train de traiter : la première affaire concernait des armes découvertes par la police à Kabezi chez un certain Athanase MINANI, un ancien membre du parti FNL, qui a été incarcéré alors que sa famille clamait son innocence et parlait de montage. Le deuxième dossier était en rapport avec l'évaluation des députés de la circonscription de Kabezi qui étaient accusés de se soucier des intérêts de leur parti au lieu d'alléger la souffrance des démunis.

6. En date du 22/5/2015, MUHOZI Innocent, le directeur de la Radio - Télé Renaissance a été auditionné par le substitut du procureur général de la République en Mairie de Bujumbura. Il avait été convoqué pour être auditionné à propos du discours du Général-Major Godefroid NIYOMBARE du 13/5/2015 sur les ondes de la Radio-Télé Renaissance. Au sortir de l'audience, MUHOZI a indiqué que le substitut voulait savoir s'il y a un lien particulier entre ceux qui ont organisé la tentative de coup d'Etat et ce directeur.

DEUXIEME PARTIE :

DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES

II.1. De l'état des lieux

Au cours de l'année 2015, de nombreux cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des citoyens ont été identifiés ici et là dans notre pays. La majeure partie des personnes tuées ont d'abord été enlevées avant d'être retrouvées mortes loin de chez elles et bon nombre d'entre elles étaient décapitées. A cela s'ajoutent de nombreuses personnes tuées pendant les combats qui ont opposés les forces de l'ordre burundaises aux assaillants qui ont attaqué la province Cibitoke (communes Murwi et Bukinanyana) en provenance de la RDC en début du mois de Janvier 2015. Dans ces hostilités, 95 assaillants, 2 militaires et 2 civiles ont été tués (données tirées de la conférence de presse du porte – parole de l'armée nationale).

Le summum a été le nombre de personnes tuées depuis le début des hostilités causées par la décision inamovible de Pierre Nkurunziza à briguer un troisième mandat à la tête de l'Etat. En effet, depuis le 26 Avril 2015, date du début des manifestations contre ce mandat, des centaines de personnes sont mortes, surtout dans la ville de Bujumbura où sur 1.098 morts dans tout le pays, 571 sont de la ville de Bujumbura. Les personnes mortes sont, pour la plupart, des jeunes qui se sont démarqués dans les marches manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ce sont également des membres des partis politiques de l'opposition qui ont refusé ce mandat. Selon certaines sources, toutes ces personnes auraient été préalablement listées pour être éliminées physiquement le moment venu.

La chasse à l'homme a démarré au lendemain de l'arrêt des manifestations qui ont duré deux mois et depuis lors, des personnes n'ont cessé d'être retrouvées mortes qui dans les rues, qui dans les marres, qui dans les caniveaux et dans les brousses. De même, certaines personnes ont été tuées par balle qui chez eux, qui en circulation ou lors des fouilles perquisitions ou même lors d'attaques bien organisées; d'autres ont été enlevés par les agents de la police ou par des Imbonerakure et retrouvés morts dans des lieux cachés et loin de chez eux pour ne pas être identifiés.

On ne peut pas passer sous silence l'hécatombe de la matinée du 12 Décembre 2015 qui ont constitué le paroxysme de toutes les tueries enregistrées au cours de l'année 2015. Selon les porte - paroles de l'armée et de la police nationales, des groupes armés ont simultanément attaqué, dans la nuit du 10 au 11 Décembre 2015, les camps militaires de Ngagara, l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM), le camp Base de la ville de Bujumbura et le camp militaire de Mujejuru en

province de Bujumbura Rural. Des tirs nourris ont retenti toute la nuit et, dans la matinée du 11 Décembre, des centaines de jeunes ont été tués par balles surtout dans les zones urbaines de Nyakabiga et Musaga; zones qui ont été plus contestataires du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Selon les témoignages des habitants des deux zones et même d'ailleurs, plus de 215 personnes surtout des jeunes ont été tués et un nombre inconnu de familles n'ont pas pu retrouver les cadavres des leurs. Les mêmes habitants ont accusé les forces de l'ordre d'avoir arrêté des jeunes et de les avoir exécutés froidement, plusieurs heures après l'attaque.

Les habitants de Nyakabiga et Musaga ont témoigné que, durant toute la journée du 12 Décembre, ils ont été enfermés dans leurs maisons. En même temps, l'administration et les policiers étaient entrain d'évacuer les cadavres qui jonchaient les rues de ces zones. Certains habitants de la zone Kanyosha ont témoigné avoir vu, le même jour, des camions de la police transporter des cadavres et ils auraient aussi été contraints à aider dans le creusage des fosses communes pour enterrer ces cadavres. D'autres camions qui transportaient des cadavres ont été vus emprunter les voies qui mènent vers la rivière Rusizi et la réserve naturelle de la Rukoko. En plus des cadavres qui auraient été jetés dans la rivière Rusizi, des fosses communes existeraient à Mpanda, Maramvya et Buringa en province Bubanza.

Les populations avoisinantes du parc national de la rivière Ruvubu ont témoigné l'existence des fausses communes dans cette réserve naturelle. Des fosses communes existeraient également dans la forêt de la Kibira près de la zone Bugarama (commune Muramvya).

Voici la présentation de quelques cas emblématiques :

- 1.** Dans la nuit du 04 au 05/02/2015, sur la colline Kigara en commune Nyarusange, un homme du nom de NDIHOKUBWAYO Gérard (55 ans) a été tué. Il a été retrouvé mort décapité. Les funérailles ont été organisées par l'administration communale. Les enquêtes ont vite commencé pour chercher les criminels. Quatre personnes ont été arrêtées par la police en date du 15/2/2015 pour question d'enquêtes. Il s'agit de NTAHONDI Ferdinand (32 ans), NDIKUMANA Félicien âgé (35 ans), TWAGIRIMANA Richard (29 ans) et de MANIRAMBONA Elie (50 ans).
- 2.** En commune Kigamba sur la colline Rusagara, le nommé NISHEMEZWE Jean-Bosco (64 ans) a été retrouvé mort tout près de la rivière Kayongozi. Les auteurs de ce forfait n'ont jamais été identifiés.
- 3.** Venant HATUNGIMANA de la colline Rwerambere en commune de Gisuru a été, en date du 15/2/2015 vers 21 heures, retrouvé mort par les passants. Le corps du défunt avait été étendu sur le bord de la route. La police a directement commencé des enquêtes mais sans succès.

- 4.** En date du 07/02/2015, RUVAHAFI Venant de la colline Kanisha en commune Bweru a été retrouvé mort et son corps était allongé dans le ruisseau Ruzyegenya. Il avait été étranglé. La police a débuté des enquêtes au même moment.
- 5.** Dans la matinée du 16/02/2015, sur la colline Rusororo en commune Rugombo, un cadavre d'une personne inconnue a été retrouvé dans la vallée de la rivière Muhira. Ce cadavre ne présentait aucun signe de violence. La police a entamé des enquêtes pour connaître l'origine de ce cadavre et les raisons de cette mort mais sans succès.
- 6.** En date du 04/3/2015, un cadavre a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza du côté de la colline Gasunu en commune Giheta. La victime s'appelait BARANZIRA Simon, âgé de 62 ans. Cette personne avait été portée disparue depuis le 01/3/2015. Le constat qui a été fait par la police est que la victime a reçu trois coups de poignard au niveau de la tête. Ce cadavre a été enterré au bord de cette rivière.
- 7.** Dans la matinée du 06/03/2015 vers 6 heures, un cadavre d'une personne non identifiée a été retrouvé au bord de la route Ngozi – Muyinga au niveau de la station d'essence communément appelé chez Hambari sur la colline Rusuguti en commune Ngozi. C'est l'administration communale de Ngozi qui a procédé à l'enterrement de la dépouille mortelle.
- 8.** En date du 21/04/2015, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé en zone Kamenge (Quartier Heha) de la commune urbaine de Ntampangwa. Signalons que jusqu'au 23/04/2015, ce cadavre était toujours au même endroit. C'est la population qui a cotisé pour l'enterrer.
- 9.** En date du 23/04/2015, en commune urbaine de Rohero, avenue Muyinga, devant l'Ecole « les Lierres », tout près du stade Prince Louis Rwagasore, un cadavre a été retrouvé. L'Administrateur de cette commune disait que cette personne était morte suite un accident de roulage, mais l'entourage exprimait que, du fait de beaucoup de blessures qui se trouvaient sur ce corps sans vie, la personne avait été tuée autrement que lors d'un accident d'auto.
- 10.** En date du 26/04/2015, en zone Cibitoke de la commune urbaine de Ntampangwa, 5 personnes ont été tuées par balles. Deux ont été tuées pendant la journée (KOMEZAMAHORO Jean-Népomucène et un certain Elvis) par les policiers lors des manifestations contre le 3^{ème} mandat du président Pierre NKURUNZIZA et deux autres tuées le soir par des personnes non identifiées en tenue policière. Notons que Jean Népomucène a été abattu alors qu'il avait mis haut les mains et en position à genoux. Le même jour, un policier qui rentrait au quartier a été tué en cours de route.

11. En date du 29/04/2015, en commune urbaine de Musaga, quartier Kinanira, un militaire du nom de HATUNGIMANA Euphrem a été tué par un agent du service national de renseignement au moment où il était en train d'assurer la sécurité des manifestants contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

12. En date du 01/5/2015, vers 19 h, en commune urbaine de Kamenge, quartier Songa, près d'une buvette communément appelé « Kwamupfizi », 3 personnes ont été tuées parmi lesquels deux policiers (NTAKIRUTIMANA J. Marie, commandant zone Nord de Bujumbura et un autre policier), et un civil à la suite d'une grenade lancée par des personnes non identifiées. Dans ce même coup, 13 personnes ont été blessées.

13. Dans la matinée du 01 Juin 2015, NTACOBAREKURA Eugénie de la colline Masango en commune Musigati, divorcée depuis 30 ans, a été retrouvée morte au bord de la rivière Gitenge qui sépare la commune Bukinanyana de la province Cibitoke et la commune Musigati de la province Bubanza. Il n'y a pas eu d'enquêtes pour identifier les auteurs du crime.

14. En date du 5/6/2015, en commune urbaine de Musaga, 2^{ème} avenue, une personne du nom de NIYONDIKO Théogène, étudiant à l'université du Burundi (4^{ème} année IPA) a été fusillée par les policiers lors de la manifestation anti-3^{ème} mandant du président Pierre NKURUNZIZA. Il est mort sur le champ.

15. Dans la nuit du 9 au 10 Juin 2015, Serges NZAMBIMANA du quartier Mutakura en zone Cibitoke de la commune urbaine de Ntahangwa a été tué par balle par des gens en tenue policière.

16. En date du 27/6/2015, en commune urbaine de Bwiza, quartier Jabe, vers 22heures, Patrick NDIKUMANA, étudiant à l'université du Burundi (ITS 4), a été tué par balle par des policiers. Quelques temps après, Abdoul a été tué par une grenade qu'il venait de dégoupiller qui a explosé dans ses mains.

17. En date du 1^{er} /07/2015, six personnes du quartier Mutakura en commune urbaine de Cibitoke ont été tuées par balles par des policiers qui étaient dans une fouille / perquisition. Il s'agit de : HAZIMANA Pantaléon (56 ans) de la 8^{ème} avenue n° 42, HAKIZIMANA Franck de la 8^{ème} avenue n° 42, HAKIZIMANA Fleury (23 ans) de la 8^{ème} avenue n°42, NTAKUWUNDI Eric de la 8^{ème} avenue n° 25, HABARUGIRA Fidèle, domestique à la 8^{ème} avenue n°38, KANDEREGE Gérard de la 12^{ème} avenue et une autre personne non identifiée de la 8^{ème} avenue. Un policier a été également tué par grenade.

18. Le matin du 13/7/2015, deux corps sans vie de deux frères ont été retrouvés dans une marre d'eau se trouvant à la 8^{ème} avenue entre le quartier Mutakura (de la zone Cibitoke) et la zone Buterere en commune urbaine de Ntahangwa. Il s'agissait de Benjamin MBONIMPA Alias KADOGO (30 ans), résidant à Cibitoke, 13^{ème} avenue n° 119 et Emmanuel HARIMENSHI (33 ans), résidant au

quartier Mutakura, 11^{ème} avenue n° 29, tous fils de BIYORERO Marcel et de NAHIMANA Elisabeth. Ils auraient été tués à cause de leur participation active dans les manifestations.

19. En date du 16/7/2015 vers 20 heures, en zone Kinama (13^{ème} avenue, quartier Bubanza) de la commune urbaine de Ntahangwa, une personne prénommé NZOTUNGA Alexis, membre du parti MSD, a été tué par balle. Selon les témoignages de l'entourage, la victime était en train d'accompagner sa sœur. Il aurait rencontré l'Imbonerakure Vianney qui a essayé de le distraire et au même moment, une autre Imbonerakure Albert alias RUNYANYA est arrivé et lui a tiré 3 balles. Il est mort sur le champ.

20. En date du 19/7/2015, en commune Mutimbuzi (zone Rubirizi), HABONIMANA Jacques et NTAHOMVUKIYE Donatien, membres du parti FNL d'Agathon RWASA ont été tués dans une attaque à la grenade au domicile de HABONIMANA Jacques par des personnes non identifiées.

21. Le 19 Juillet 2015, HABONIMANA Jacques et NTAHOMVUKIYE Donatien sont morts dans une attaque perpétrée au domicile de HABONIMANA Jacques en commune Mutimbuzi. Les voisins ont déclaré que cet assassinat serait lié à des mobiles politiques puisque les victimes étaient membres du parti FNL d'Agathon RWASA.

22. Dans la nuit du 20 au 21/7/2015, entre la 3^{ème} et la 4^{ème} avenue de la zone Nyakabiga en commune urbaine de Mukaza, NSHIMIRIMANA Déo, membre du parti MSD en province Gitega, a été retrouvé mort par la population de cette localité. Selon l'entourage, il semblerait que ce corps aurait été déposé par une camionnette marque Toyota de type Pick up de la police.

23. En date du 21/7/2015, en commune Mutimbuzi, zone Maramvya, CIZA Jean Claude alias Sadamu, membre du parti FNL d'Agathon RWASA, a été tuée à son domicile. Des personnes inconnues ont tiré 12 balles qui l'ont toutes atteintes et il est directement mort.

24. En date du 22/7/2015, vers 20h, en zone Kinama (quartier Bukirasazi) de la commune urbaine de Ntahangwa, NDEREYIMANA Emmanuel (31 ans), militant du parti FNL pro- Agathon RWASA, a été tué par balles par des personnes non identifiées. La victime était chez son père à la 6^{ème} avenue quand son téléphone a sonné. Il est sorti pour répondre mais des personnes armées l'attendaient et ont ouvert le feu sur lui. Il est mort sur le champ.

25. En date du 25/7/2015, en zone Kinama (quartier Bukirasazi II) de la commune urbaine de Ntahangwa, NZIGUHEBA Moussa, partisan du FNL pro Agathon RWASA, a été tué par balles par des personnes non identifiées.

- 26.** En date du 26/7/2015, le prénommé Selemani en zone urbaine de Kinama, quartier Bukirasazi, a été tué et sa femme grièvement blessée suite à une grenade lancée par des hommes non identifiées à son domicile. Sa femme a succombé à ses blessures, le 27/7/2015, à l'hôpital.
- 27.** Dans la matinée du 29/7/2015, NDAYIKEZA Innocent, membre du parti MSD, a été retrouvé mort en zone urbaine de Kanyosha, quartier Nyabugete. Les assassins n'ont pas été identifiés.
- 28.** Adelin MUKESHIMANA, agent de la commune Isale et NDUWIMANA Alfred, responsable du parti FNL pro Rwasa Agathon à la colline Karunga en commune Isale ont été enlevés, le 25 Juillet 2015, par les agents du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bujumbura Rurale. Enlevés depuis 2 jours, la famille a entendu, le 27 Juillet 2015, des crépitements d'armes à la frontière entre les communes Isale et Nyabiraba. Les membres de leurs familles sont vite allés voir et ont constaté que ce sont les leurs qui venaient d'être tués. Ils ont été exécutés ligotés. Les militaires qui étaient à la position se trouvant près de l'endroit ont dit que ce sont des malfaiteurs qui ont tué ces gens.
- 29.** HARERIMANA J. Marie et BAPFUMUKEKO P. Claver (tous fonctionnaires) résidant dans la commune Mutambu ont été tués par des personnes non identifiées dans la nuit du 31 Juillet au 1^{er} Août 2015. En effet, les bourreaux ont fait irruption dans la maison et ont tiré sur les deux victimes. Ce double meurtre serait lié à des raisons politiques.
- 30.** Le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA (Ex-n°1 de la documentation burundaise) a été tué avec 4 de ses gardes du corps en date du 02 Août 2015 aux environs de 8 heures du matin. Il a été abattu à coups de roquettes à un endroit communément appelé Gare du Nord et plus précisément dans le rond point se trouvant à la jonction des communes Ngagara, Kamenge et Gihosha (au nord de la ville de Bujumbura). Les assaillants n'ont pas été appréhendés alors que des agents de l'ordre et de sécurité étaient postés au niveau du carrefour.
- 31.** Dans la nuit du 1^{er} au 02/08/2015, vers 2h du matin, NITUNGA Thierry de la zone Musaga (1^{ère} avenue) en commune urbaine de Muha a été tué par balle par des personnes non identifiées. Selon le témoignage de sa femme, une personne a frappé à la porte appelant son mari. Au moment où il ouvrait la porte cette personne a tiré des balles sur lui.
- 32.** En date du 02/08/2015, NDIKUBAGABO Juvénal alias longuest de la zone Ngagara (quartier 6) a été tué par balle par les agents de l'API après l'assassinant du Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA.
- 33.** En date du 04/08/2015, HARERIMANA Côme, membre du parti CNDD-FDD en zone Kanyosha de la commune urbaine de Muha a été tué par balle par des personnes non identifiées.

34. Dans la matinée du 04/08/2015, un corps sans vie a été retrouvé en zone Cibitoke (9^{ième} avenue transversale 20 communément appelé Zéro) de la commune urbaine de Ntahangwa, vers 7h30.

35. En date du 05/08/2015, en zone Cibitoke (15^{ième} Avenue) de la commune urbaine de Ntahangwa, deux personnes Paul RAMADHAN Rashidi et Meschak Eustache ont été tuées par balle par des policiers lors d'une fouille perquisition.

36. En date du 12/08/2015, vers 20h, en zone Kamenge (sur la RN1 près du bar appelé communément « le Manguier ») dans la commune urbaine de Ntahangwa, le couple TWAGIRAMUNGU Egide (Conseiller juridique à la REGIDESO) et IRAKOZE Yvette (Enseignante au Lycée Nyakabiga), ont été tués dans leur véhicule. Au moment où ils s'apprêtaient à regagner leur domicile, un homme non identifié les a abattus à coups de fusils. Tous sont morts sur le champ.

37. En date du 15/08/2015, l'ancien chef d'état Major des forces armées burundaises, le Colonel Jean BIKOMAGU a été tué devant son domicile et sa fille a été grièvement blessée par balle par des personnes armées non identifiées qui roulaient à bord d'une moto. Alors qu'il rentrait de la messe de l'Assomption, il a été frappé de plein fouet par des personnes non identifiées qui l'attendaient et qui l'ont abattu à coups de balles.

38. En date du 18/08/2015, vers 22h, en zone Musaga (2^{ème} avenue du quartier Gikoto) en commune urbaine de Muha, 4 personnes NDABUMVIRUBUSA Abel (Responsable du bistrot), Amon BIZUMUREMYI (commerçant ambulant des habits), Moïse NIMUBONA (motard), et Thaddée (exerçant le commerce illicite des médicaments au centre ville de Bujumbura) ont péri dans un bistrot de bière de banane. Elles ont été tuées par balle par des personnes armées non identifiées.



Ci - contre, image des 4 victimes NDABUMVIRUBUSA Abel, Amon BIZUMUREMYI, Moïse NIMUBONA et Thaddée allongées sur les lieux du crime.

39. En date du 19/8/2015 vers 21h30, en zone Kanyosha de la commune urbaine de Muha, tout près du pont de la rivière séparant Kanyosha et Musaga, une personne a été tuée à la grenade lancée par des personnes non identifiées. Non plus la victime n'a pas pu être identifiée.

40. Dans la nuit du 20 au 21/8/2015, en zone Bwiza (quartier Jabe, avenue de l'imprimerie communément appelé avenue de la mort) de la commune urbaine de Mukaza, tout près de bistrot appelé « Kwa BIRORI », une personne du nom d'Aron alias Gasongo a été tuée par balle par des personnes non identifiées.

41. Dans la matinée du 20/8/2015, le 1^{er} sergent Philibert NIYONKURU alias Mbotso a été retrouvé mort ligoté, en zone Musaga (à la 2^{ième} avenue) en commune urbaine de Muha, à côté de l’Eglise communément appelé « Kwa NGARAMBE ». Le mobile de sa mort n’a jamais été identifié.



L'image image ci - contre montre le 1^{er} Sergent Philibert NIYONKURU retrouvé mort ligoté à la 2^{ème} avenue de la zone urbaine de Musaga.

42. Dans la matinée du 22/8/2015, un cadavre d’un homme non identifié a été retrouvé dans la zone Cibitoke (quartier Mutakura, 11^{ième} avenue) de la commune urbaine de Ntakangwa.

43. Dans la nuit du 1^{er} au 2/9/2015, MBESHERUBUSA Tatien alias Naïti, un jeune du parti FNL de la zone Kanyosha (quartier Musama II) en commune urbaine de Muha a été tué par balle par des personnes armés non identifiées. Dans la même nuit, cette fois – ci en zone Bwiza (quartier Jabe) de la commune urbaine de Mukaza, une personne a été tuée par balle par la police et son cadavre a été retrouvé en face de l’INTERBANK à côté du marché de Jabe.

44. Dans l’après midi du 02/09/2015, en zone Musaga (à la 3^{ème} avenue) de la commune urbaine de Muha, HABARUGIRA Côme a été tuée par balle par la police dans la fouille perquisition.

45. Dans la matinée du 03/09/2015, un corps sans vie d’un homme non identifié a été retrouvé en zone Cibitoke à la 16^{ième} avenue.

46. Dans la nuit du 07 au 08/09/2015, en zone Gihosha (quartier Muyaga) en commune urbaine de Ntakangwa, le porte parole du parti UPD Zigamibanga, Patrice GAHUNGU, a été tué par balle par des personnes armées non identifiées au moment où il rentrait chez lui.

47. Dans la matinée du 8/9/2015, 4 cadavres des personnes non identifiées ont été retrouvés, l’un dans la rivière Nyabagere (côté Kamenge), un autre, en zone Cibitoke à la 6^{ième} avenue et deux autres, derrière le centre jeune Kamenge.

48. En date du 12/9/2015, en commune urbaine de Mukaza, zone Bwiza, quartier Jabe III, à 16h, Zacharie alias MUKORUMBONE a été fusillé à son domicile par des personnes non identifiées à bord d’une moto.

49. Dans la matinée du 14/9/2015, NIYONZIMA Jean Marie, originaire de la zone Kamenge a été retrouvé mort en commune urbaine de Ntakangwa, zone Buterere à côté du centre d’encadrement des enfants en difficultés appelé « Cité Don Bosco ».

50. Dans la matinée du 15/9/2015, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé en commune Mukaza, zone Rohero, avenue Muyinga, Boulevard de l'UPRONA à côté de l'hôtel Fleur de Sel.



Sur l'image ci - contre : le corps du défunt en pleine rue (Avenue Muyinga).

51. Dans la matinée du 17/9/2015, une fosse commune de 4 cadavres a été identifiée en zone Maramvya de la commune Mutimbuzi en province Bujumbura Rurale. Ces cadavres avaient été enterrés au cimetière de Kumugirigiri en zone Maramvya et ont été déterrés après que la fosse commune ait été découverte. Ces victimes avaient été tuées le soir du 16/9/2015 vers minuit près de la rivière Muzazi non loin du chef-lieu de la commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, ils avaient été emmenés à bord d'une camionnette de marque Toyota Hilux. Les personnes qui ont vu ces cadavres parlent de trois jeunes et d'un adulte tous rasés. L'administration communale s'est chargée de l'enterrement dans la dignité de chacun de ces cadavres.

52. Dans la nuit du 15/9/2015, Joseph BIGIRIMANA chef de zone Kibago en commune Kibago en province Makamba a été tué à son domicile par balle par des personnes armées non identifiées.

53. Dans la matinée du 18/9/2015, GAHUNGU Jean Marie, policier retraité, a été retrouvé mort en commune urbaine de Muha, zone Kinindo, quartier Kibenga. Il avait reçu une balle au niveau de la tête.



L'image ci - contre montre le cadavre de GAHUNGU Jean Marie écroqué par terre après avoir reçu des balles dans la tête.

54. Dans la matinée du 20/09/2015, HATUNGIMANA Vianney, originaire de la province Bujumbura, commune Mugongo-Manga, a été retrouvé mort ligoté dans la rivière Nyabagere en commune urbaine de Ntahangwa, zone Cibitoke à la 17^{ième} avenue (*voir image en bas à gauche*).

55. En date du 21/09/2015, vers 20h 30, NDAGIHAWENUMUGENZI Vianney (coiffeur) a été tuée par balle par des personnes armées non identifiées en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, avenue Buconyori (*image en bas à droite*).





56. Dans la matinée du 23/09/2015, un corps sans vie d'un jeune homme mort fusillé a été retrouvé en commune urbaine de Ntakangwa, zone Butere, tout près de la Cité Don Bosco. La victime n'a pas été identifiée (*voir image ci-contre*).

56. Dans la matinée du 26/09/2015, deux corps sans vie non identifiés dont l'un était emballé dans un sac, ont été retrouvés en commune urbaine de Ntakangwa, zone Ngagara, sur la route menant vers l'aéroport international de Bujumbura tout près de la pharmacie SIPHAR. (*voir image ci-contre*)



57. En date du 29/9/2015, en province Muramvya, NSENGIYUMVA Jean Baptiste, représentant du parti MSD en commune Muramvya et enseignant du Lycée communal de Shombo, a été tué devant son domicile sise à Shombo, vers 21h par des personnes armées non identifiées.

58. En date du 30/9/2015 vers 19h30, Family NGENDAKUMANA et RWABANANIYE Léopold ont été tués par balles et une autre blessée par des personnes armées non identifiées en commune urbaine de Ntakangwa, zone Kinama, quartier Bubanza, dans un bar communément appelé « chez Kajugu ».

59. En date du 3/10/2015, 8 personnes ont été tuées en commune urbaine de Ntakangwa, zone Cibitoke : 2 à Mutakura à la 13^{ème} avenue et 6 à Cibitoke à 10^{ème} avenue. D'après les témoignages de la population, toutes ces personnes ont été tuées par la police. Ce même jour, 6 policiers ont été blessés, lors de la fouille perquisition selon le porte parole adjoint de la police Pierre NKURIKIYE.

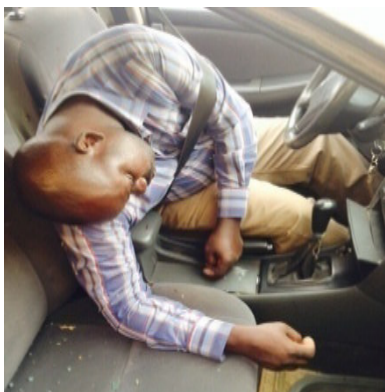
Voici les images de cet horrible carnage :



60. Dans la matinée du 05/10/2015, un corps sans vie d'un homme prénommé Claver originaire de la zone Musaga, quartier Kamesa a été retrouvé en commune urbaine de Muha, zone Musaga, quartier Kinanira, dans un endroit communément appelé « Kwavyisi ». Selon la famille, il avait été enlevé dans la nuit du 04 au 05/10/2015 par des hommes en tenue policière.

61. En date du 06/10/2015, Rémy NKENGURUTSE, originaire de la province Mwaro, commune Bisoro, a été fusillé par des policiers et il est mort sur le champ. Elle était en zone Ngagara, quartier 9, dans un bistrot appelé « Kwa komine ».

62. En date du 9/10/2015, aux environs de 11 heures, le gendre de Pierre Claver MBONIMPA (Président de l'APRODH) du nom de SHIMIRIMANA Pascal a été tué par des personnes armées non identifiées devant son domicile sise en commune Ntahangwa, zone Ngagara, quartier 9. Il était dans sa voiture en attendant qu'on lui ouvre le portail.



(Voir l'image ci - contre).

63. Dans la matinée du 9/10/2015, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, quartier 2, rue Buconyori, tout près de l'université Espoir d'Afrique, à côté de l'Ecole primaire du quartier 2.



(Voir l'image ci - contre)

64. Dans la matinée du 10/10/2015, un corps sans vie a été retrouvé en commune urbaine de Ntahangwa, zone Kinama. Visiblement, cette personne était morte étranglée (*voir image ci contre*).



65. En date du 13/10/2015 vers 15h, la famille de Nkezabahizi Christophe, journaliste cameraman à la RTNB, a été décimée par des policiers. Ce chef de famille a été tué à son domicile (sise en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, quartier 3, rue Buye) avec son épouse NIYONZIMA Alice, ses deux enfants, un jeune homme qu'il hébergeait chez lui du nom de MBONIHANKUYE Evariste (Etudiant à l'université du Burundi) ainsi que 2 domestiques dont l'un de ses voisins. Au même moment, 3 autres personnes non identifiées ont été tuées dans ce quartier. Toutes ces 10 personnes ont été tuées par des policiers après la mort d'un policier tué par balles par des personnes non identifiées.

66. Dans la nuit du 13/10/2015, le chef SNR à Kayanza a exécuté 4 personnes qu'il gardait dans son bureau. Leurs cadavres seront retrouvés en zone Ndora de la commune Bukinanyana. D'après les témoignages de la population, il les a transportés, cette même nuit, passant par la zone Rwegura de la commune Muruta jusque dans la réserve naturelle de la Kibira sur la colline Nyamugari en commune Bukinanyana. Il a jeté les cadavres dans une rigole. Le lendemain matin, les passants venant de la zone Ndora de la commune Bukinanyana ont entendu un cri dans la rigole. Ils ont trouvé dans une rigole 3 corps sans vie et un rescapé qui avait reçu un coup de poignard dans l'œil. Ils l'ont transporté à la zone Rwegura. Le chef SNR est venu le récupérer et l'aurait achevé puisque personne ne l'a revue. Les 3 corps qui restaient dans la rigole auraient été déplacés pendant la nuit du 14/10/2015 par le chef SNR et seraient enterrés ailleurs.

67. Dans la nuit du 13 au 14/10/2015, une fille du nom de Linka, élève à l'ETG, a été tuée par balles par des personnes nom identifiées en commune urbaine de Mukaza, zone Bwiza, quartier Jabe.



Su cette image : le corps de Linka sur les lieux du drame.

68. Dans la nuit du 15 au 16/10/2015, un policier a été fusillé et il est mort sur le champ et un autre a été blessé par de personnes non identifiées et cela, dans une attaque sur une position de la police située en commune urbaine de Muha, zone Musaga, quartier Kananira, dans un endroit appelé communément « Kuri OTRACO ».

69. Le 18/10/2015, 3 cadavres ligotés de policiers de l'API ont été retrouvés en commune urbaine de Ntakangwa, zone Ngagara, quartier 3.

70. Le 16/10/2015, un ancien chauffeur de la RPA nommé Célestin NZOHABONAYO a été arrêté par le SNR Ngozi sur l'ordre d'un officier de police connu sous le sobriquet de Kazungu. Il a été retrouvé mort le 19/10/2015 au bord de la rivière Kanyaru sur la colline Rwanyege. Rappelons que Célestin avait été arrêté le 06/10/2015 par un agent du SNR Ngozi et avait subi une torture avant d'être transféré au cachot du commissariat de Ngozi. Il était accusé de distribuer des armes aux personnes qui habitent les quartiers contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Il avait été relaxé le 08/10/2015.

71. Dans la matinée du 19/10/2015, un corps sans vie d'un policier a été retrouvé en commune urbaine de Ntakangwa, zone Ngagarara au quartier 3, à côté de l'école Primaire.

72. En date du 22/10/2015, vers 18h30, un chauffeur de taxi-voiture a été fusillé par les policiers en commune urbaine de Mukaza, zone Rohero, en plein centre de Bujumbura, à côté de la place de l'Indépendance, dans un endroit communément

appelé «Kwa NDADAYE ». Selon une source policière, ce taximan venait du quartier industriel, il roulait à très grande vitesse et aurait dépassé les barrières des policiers.

73. Dans la nuit du 24 au 25 /10/2015, un policier a été tué au moment où une position de la police a été attaquée par des personnes armées non identifiées en commune urbaine de Muha, zone Musaga.

74. Le 24/10/20, NDAYISHIMIYE Isaac et NGENDAKUMANA Pascal ont été tuées, sur la colline Gakeceri en commune Ngozi, par un groupe de 3 personnes qui étaient sur une moto. Ces assassins étaient armés de fusils. Deux d'entre eux portaient des uniformes policiers et ils venaient de voler de l'argent.

75. Le 28/10/2015, à la sortie du marché du bétail de Gashikanwa, NYABENDA alias YABUKI a été enlevé par des personnes en tenue policière qui n'ont pas été identifiées qui étaient dans un véhicule de marque Toyota, type Jeep Prado. D'après les témoignages de la population qui était sur place, ils étaient au nombre de 3 et seraient des agents du SNR. NYABENDA n'a jamais été revu.

76. Le 7/11/2015, les prénommés Jérémie et Floribert, respectivement Responsable des jeunes du parti MSD en province Ngozi et représentant du MSD à l'Université de Ngozi, ont été arrêtés par le chef du SNR à Ngozi. Ils n'ont jamais été revus depuis ce jour.

77. Le 27/10/2015, le couple JENJE Désiré et KAKUNZE Justine a été fusillé par des personnes non identifiées en commune urbaine de Ntahangwa, zone Kamenge, dans un endroit appelé communément « Gare du Nord » sur la route Bujumbura –



Bugarama. NJEJE est mort sur le champ tandis que son épouse a succombé à ses blessures à l'hôpital.

Sur l'image ci – contre : le corps de Justine étendu sur le lit d'hôpital.

78. Dans la matinée du 28/10/2015, NSHIMIRIMANA Anatole, originaire de la province Ngozi, commune Busiga, a été retrouvé mort en commune urbaine de Ntahangwa, zone Ngagara, à côté du bar communément appelé «Kwa komine».

79. Dans la matinée du 30/10/2015, un corps sans vie non identifié a été retrouvé en commune urbaine de Ntahangwa, zone Cibitoke,



16^{ième} avenue et plus précisément dans la rivière Nyabagere.

Sur l'image ci – contre : le cadavre de la personne inconnue retrouvée dans la rivière Nyabagere.

80. Dans la matinée du 02 Novembre 2015, Landry alias London a été retrouvé mort en zone Musaga de la commune Urbaine de Muha.



(Voir image ci-contre)

81. Dans la matinée du 02 Novembre 2015, des passants ont retrouvé, à côté de la route qui relie Ndora de la commune Bukinanyana et Ndava de la commune Buganda, deux cadavres ligotés. Les blessures qui s'observaient sur les deux corps laissaient croire que les victimes auraient été tuées à coups de couteaux. Des gens de la localité ont déclaré que ces cadavres ont été déposés, à cet endroit, par des personnes qui étaient dans une camionnette qui est passé sur cette route pendant la nuit du 1^{er} Novembre 2015. Personne n'a reconnu ces corps.

82. Le 2 Novembre 2015, une dame non identifiée a été retrouvée morte en zone Gihosha, quartier Gikungu. Elle était ecroulée au milieu de la route.



L'image du cadavre de la dame non identifiée.

83. Gabin SUNGURA a été retrouvé mort, en date du 4/11/2015, en zone Cibitoke et plus précisément en quartier Mutakura. Son cœur lui avait été retiré. Notons que parallèlement à son assassinat, son véhicule avait été brûlé.



Gabin SUNGURA retrouvé mort en date du 4/11/2015 en zone Cibitoke, quartier Mutakura.

84. Dans la matinée du 5 Novembre 2015, une dame non identifiée a été retrouvée morte et décapitée en zone Buterere de la commune Urbaine de Ntakangwa.



L'image de la dame non identifiée retrouvée à Buterere, morte et décapitée.

85. NIYONZIMA Wilson a, en date du 6 Novembre 2015, été retrouvé mort en zone Rohero sur l'avenue Muyinga. *(Voir l'image ci-contre).*



ARRODH

86. Welly Fleury NZITONDA, fils de Pierre Claver MBONIMPA, a été fusillé, le 06 Novembre 2015 au Quartier Mutakura de la zone Cibitoke. Quelques minutes avant son assassinat, il venait d'être arrêté par des éléments de la police nationale



(Voir l'image ci - contre)

87. Le 7/11/2015, le prénommé Jérémie, responsable de la jeunesse du parti MSD, a été enlevé par le responsable du SNR Ngozi et retrouvé mort le 24/11/2015 à Karusi.

88. Le 08/11/2015, MUNEZERO Arnaud (chauffeur) a été arrêté, sur la place du marché de Rugombo, par le chef de poste de Rugombo MPAGAZE. Ce chef de poste l'accusait d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat de NKURUNZIZA. Pendant la nuit du 10/11/2015, il a été sorti du cachot et embarqué dans un véhicule de la documentation (Plaque 6392). Personne ne l'a revue depuis ce jour.

89. BIGIRIMANA Jean Marie alias SAMANDARI a été fusillé par la police lors de la fouille perquisition du 9 Novembre 2015 en zone Musaga de la commune Muha (1^{ère} avenue). Il est mort sur le champ.



Ci-contre : l'image du corps de BIGIRIMANA Jean Marie alias SAMANDARI.

90. Le 14/11/2015 vers 22h, au chef lieu de la commune Gihanga et plus précisément dans le quartier Vyondo, BIGIRIMANA Remy (31ans) rentrait chez lui et arrivé tout près du ménage de NDIMURWANKO Paul, président du parti CNDD-FDD au niveau communal, les policiers qui montent la garde au domicile dudit président ont tiré à l'air pour l'arrêter et l'ont remis a leur patron. Directement, il a été tué. Son corps présentait plusieurs blessures de balles.



91. BWANKOKO Fulgence a été fusillé par la police en zone Ngagara, quartier 4, dans un bar communément appelé « Kwa MASUGURU » en date du 21/11/2015.

(Voir l'image ci-contre)

92. Le prénommé Cyrille a été fusillé par la police dans la nuit du 23 au 24 Novembre 2015 en zone Nyakabiga de la commune urbaine de Mukaza.



Il est mort sur place.

(voir image en bas à gauche)



93. Le prénommé Trésor a été retrouvé mort, dans la matinée du 26/11/2015, entre la 2^{ème} et 3^{ème} avenue zone de la zone Musaga, dans le ravin se trouvant près de la prison centrale de Mpimba (Image à gauche).

94. En date du 29 Novembre 2015, trois personnes non identifiées, qui selon la population des environs, auraient été tuées par la police ont été retrouvée mortes en commune Mutambu, province de Bujumbura Rurale (*photos en haut milieu et à droite*).

95. Dans la matinée du 02/12/2015, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Cibitoke, 3 corps sans vie non identifiés ont été retrouvés en quartier Mutakura à la 13^{ème} avenue. Ces 3 cadavres avaient été décapités. Parmi ces 3 personnes mortes figuraient un certain Eric de Musaga (Quartier Gikoto, 2^{ème} Avenue), qui avait été arrêté par la police le 1^{er} Décembre 2015. Dans cette même matinée, en commune urbaine de Ntahangwa, en zone Kamenge, Freddy NKURUNZIZA, employé de l'ETS Kamenge, a été retrouvé mort à côté du Centre jeunes Kamenge.

96. Dans la matinée du 04/12/2015, commune Mukaza, zone Bwiza quartier Jabe, 3 personnes non identifiées habillées en tenue policière de l'API ont été tuées. Selon la police, elles attendaient le passage du Général Christophe MANIRAMBONA alias WAKENYA pour l'abattre.

97. En date du 05/12/2015, en commune urbaine de Ntahangwa, en zone Cibitoke, NKURUNZIZA Jésus (enfant de 10 ans) a été tué par la police. Cet enfant se rendait à une boutique proche de chez eux au moment où une grenade a explosé. Les policiers en intervention auraient tiré sur cet enfant qui traversait la route à ce moment.

98. En date du 08/12/2015, en commune urbaine de Ntahangwa, en zone Ngagara, plus précisément à côté de l'Eglise Anglicane Saint Marc, un employeur d'une boutique (conteneur) a été tué par la police. Après une explosion de grenades dans les environs de ce conteneur, les policiers en intervention ont arrêté cet employé et ont tiré sur lui à bout portant. A ce même moment, le Pasteur de cet Eglise Anglicane a été arrêté et sera relaxé plus tard.

99. Dans la matinée du 08/12/2015, en commune Urbaine de Muha, en zone Musaga, un corps sans vie d'un policier a été retrouvé dans le Quartier Gikoto de cette même zone.

100. Dans la nuit du 08 au 09/12/2015, un policier prénommé Gilbert a été tué dans des tirs nourris qui ont retenti durant toute la nuit. Son cadavre a été retrouvé, dans la matinée du 9 Décembre, en commune Mukaza, zone Bwiza,

devant les bureaux de la Mairie de Bujumbura situés à la 6^{ème} Avenue. Dans la même matinée, un enfant du nom de Massoudi (originaire de la zone Buterere) a été tué par des policiers près de ces bureaux de la Mairie de Bujumbura situés à la 6^{ème} Avenue en zone Bwiza.

101. Dans la matinée du 09/12/2015 vers 11 h, 5 jeunes hommes ont été tués par des policiers et 2 policiers blessés à la 15^{ème} Avenue n°26 en zone Cibitoke de la commune Ntakangwa. Il s'agit de: IRANKUNDA Arsène (employé de l'usine SAVONOR), Jérémie et Epitace (venus de Ngozi pour acheter des motos), Abdoul Kharim (Motard) et une autre personne non identifiée. Arsène et cette 5^{ème} personne non identifiée avaient été relaxés de la prison de Mpimba la veille. Arsène avait passé la nuit à son service et venait tout juste d'arriver à la maison quand les policiers l'ont fait sortir de sa maison au moment où il se changeait pour se reposer. Le même jour, un policier a été tué dans ce même quartier.

102. Le 9/12/2015, un militaire a été tué au quartier 4 Ngagara (rue Buconyori, vers 18 heures) en commune urbaine de Ntakangwa. Il aurait été tué par des policiers.

103. Au petit matin du 11/12/2015, des attaques simultanées ont eu lieu dans 3 camps militaires de la Mairie de Bujumbura (Ngagara, ISCAM, BASE) et le camp de Mujejuru (dans la province de Bujumbura Rurale). Il y a eu affrontements entre les militaires et les assaillants tout au long de la journée. De leur côté, les policiers ont investi les quartiers qualifiés de contestataires du 3^{ème} mandat qui sont Nyakabiga, Ngagara Mutakura, Cibitoke, Bwiza, Jabe et Musaga (dans les quartiers où il n'y avait pourtant pas eu d'attaques). Au total, le nombre de personnes tuées au court de cette journée sont estimées à 251 si on compte les corps qui ont été retrouvés seulement. Signalons que le porte parole de l'armée, dans une conférence de presse du 12/12/2016, a annoncé que le bilan est de 87 personnes tuées (79 assaillants, 4 policiers et 4 militaires), 9 militaires et 12 policiers blessés.

104. En date du 12/12/2015, trois cadavres ligotés ont été retrouvés près du pont de la rivière Nabihere sur la RN 10 en zone Masango de la commune Bukinanyana. Au vue de ces cadavres, ces personnes auraient été tuées par couteaux et par balles. Aucune personne n'a reconnu ces victimes.

105. L'OPC1 NIHORIMBERE Cyprien, Commissaire de la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers (PAFE) à Ngozi a été enlevé, le 17/12/2015 vers 9h du matin, par des personnes non identifiées qui se trouvaient à bord d'une camionnette dont la plaque n'a pas pu être enregistrée. Il était à la sortie de son hôtel situé dans le quartier Kanyambo en commune Ngozi. Après la découverte d'un corps à Bugarama en commune Muramvya, la famille avait reçu une information leur indiquant qu'il s'agirait de NIHORIMBERE mais il ne s'agissait pas de cet officier qui reste jusqu'à ce jour porté disparu.

106. Dans la matinée du 21/12/2015, 2 personnes ont été retrouvées mortes en commune urbaine de Ntakangwa, zone Cibitoke, quartier Mutakura. Elles avaient été arrêtées le 20/12/ 2015 par la police.

107. Le 22 décembre 2015, MUTONIWABO Charles surnommé Majeur a été arrêté en compagnie de NDIMURUKUNDO Pascal dans le quartier Mutanga Nord en commune urbaine de Ntakangwa. Des témoins ont affirmé que l'arrestation aurait été menée par un agent du Service National des Renseignements (SNR) du nom de NIYONZIMA Mathias Joseph surnommé Kazungu. Précisons que NDIMURUKUNDO Pascal était un membre du parti d'opposition MSD et était tête de liste des législatives dans la province Cibitoke. Les familles des deux hommes ont visité tous les cachots de la ville Bujumbura y compris ceux du SNR mais n'ont eu aucune trace d'eux. Des proches des familles ont révélé qu'elles ont reçu plusieurs demandes de rançon pour la libération des leurs. Toutefois, étant informés de cette pratique de solliciter des rançons mais qui se soldent malgré tout par des exécutions, ils n'ont pas réagi. Les deux familles n'ont plus vu les leurs.

108. Le 23/12/2015, en commune urbaine de Muha, zone Musaga (3^{ème} avenue), un enfant prénommé Elie de 15 ans a été tué dans une explosion de grenade et 6 autres ont été blessés. Ces enfants étaient entrain de jouer sur le terrain de l'école primaire. Précisons que, sur ce terrain, il y avait une position de police.



Sur l'image ci - contre : le corps d'Elie.

109. Dans la matinée du 23/12/2015, aux environs de 11 heures, au marché de Musenyi en commune Mpanda, NZISABIRA Thiery, responsable du Projet « RWARUKA DUTORE MU MAHORO » au sein du Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes (CPAJ) a été enlevé par des personnes non identifiées. Selon les sources sur place, la victime était dans les préparatifs d'une formation à l'endroit des jeunes au Lycée Communal de Musenyi. Selon la population qui était sur place, les kidnappeurs l'aurait embarqué à bord d'une voiture de marque Toyota, type Probox immatriculé H2436A. La CPAJ Bubanza n'a aucune information sur le sort de NZISABIRA.

110. En date du 23/12/2015 vers 19heures, NIYONZIMA Victor, chef de poste de Police Nationale en commune de Bukirasazi a été tué par un groupe de trois personnes armées de fusils qui lui ont tiré dessus lors qu'il se rendait dans une boutique du chef-lieu de la commune pour acheter des unités de recharge de son téléphone. Ils sont repartis sans être identifiés et sont partis avec deux téléphones de la victime.

111. Alexis Hakizimana de la 3^{ème} avenue Mutakura et Théogène Nimubona de la 10^{ème} avenue dans le même quartier de la zone Cibitoke en commune urbaine de Ntakangwa ont été arrêtés par la police. Selon les témoins, dans la soirée du 26 Décembre 2015, des agents du SNR les ont extirpés du cachot de la zone Cibitoke où ils avaient été détenus pour les emmener vers une destination inconnue. Dès lors, personne ne les a revus.

112. Le 27 Décembre 2015, KWEMERA Ernest surnommé Gatama a été retrouvé tué sur la colline Rubirizi, commune Mutimbuzi, en province Bujumbura Rural. Il avait été arrêté, en date du 22 Décembre 2015, par des agents du SNR et des jeunes identifiés par des témoins comme membres du parti au pouvoir en zone Kamenge sur la route nationale RN1. Il se trouvait dans un bus en provenance du Rwanda où il s'était rendu pour une mission de travail. Sa famille a recherché le leur dans tous les cachots mais en vain.

113. Le 29/12/2015, vers 14h, 2 corps sans vie de NSENGIYUMVA (vendeur de planches de bois) et Ernest (vendeur de charbon de bois) ont été retrouvés en commune urbaine de Muha, zone Musaga, Quartier Gikoto. Les deux personnes avaient été arrêtées par la police la veille à Gikoto même lors d'une opération de fouille - perquisition. Les signes montraient que ces personnes avaient été fusillées.

114. Le 29/12/2015, MINANI Ezéchiel et le nommé HWENYI ont été battus jusqu'à mourir par les imbonerakure de la colline Gakana en commune Kirundo dirigés par AHISHAKIYE Abel, président de ces derniers dans la même commune. Des mobiles politiques seraient derrière cet acte ignoble. Notons que les auteurs de ce crime n'ont pas été appréhendés.

Dans le présent rapport, les présumés auteurs, les moyens utilisés pour commettre les forfaits ainsi que les motifs à la base des assassinats pourront être présentés avec des données statistiques à l'appui.

Au total, mais sans prétendre être exhaustif, 1.098 personnes ont été tuées tandis que 1.340 autres ont été blessées au cours de l'exercice 2015, comme le montre le tableau ci – dessous :

II.2. Tableau synthèse de la répartition par provinces des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique au cours de l'année 2015

Province	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	1	2	9	2	2	1	4	2	6	0	4	10	2	2	2	1	2	1	5	0	2	1	39	22
Bujumbura Mairie	2	2	0	1	3	2	10	64	53	500	9	33	24	6	28	21	49	21	86	48	54	83	253	26	571	807
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	1	1	21	2	1	3	7	9	4	3	4	5	3	4	5	15	6	12	5	55	57
Bururi	5	1	1	4	1	6	2	3	3	31	2	2	0	0	0	5	0	0	-	-	-	-	0	0	14	52
Cankuzo	1	0	5	2	1	1	1	1	7	3	5	0	4	2	1	1	2	0	0	0	3	0	2	0	32	10
Cibitoke	104	10	2	7	3	4	5	3	3	4	3	6	2	5	3	3	5	1	0	5	2	2	7	0	139	50
Gitega	1	2	5	4	2	1	3	0	1	0	3	1	1	1	1	0	5	1	2	0	1	0	2	0	27	10
Karusi	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	7	1
Kayanza	1	0	1	0	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	9	0	2	0	5	1	1	5	0	0	23	6
Kirundo	4	0	2	0	0	1	2	0	0	0	1	6	0	0	0	0	1	4	2	1	2	0	2	2	16	14
Makamba	1	3	0	1	1	2	0	1	0	2	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	3	11
Muramvya	1	5	3	8	4	16	0	16	1	7	1	6	0	7	3	3	1	5	0	3	0	4	1	5	15	85
Muyinga	3	1	7	2	2	0	3	2	3	3	4	0	1	0	1	2	4	0	4	0	3	3	0	0	35	13
Mwaro	1	19	1	15	0	8	1	17	1	5	0	5	0	15	1	11	1	7	4	6	0	5	3	7	13	120
Ngozi	2	2	1	2	5	3	1	5	1	0	5	30	4	0	0	1	0	0	5	1	2	0	1	6	27	50
Rumonge	-	-	-	-	-	-	2	4	1	1	6	2	0	2	1	1	0	0	-	-	-	-	0	0	10	10
Rutana	0	0	1	2	1	1	2	2	2	1	2	1	0	3	-	-	0	2	-	-	-	-	0	0	8	12
Ruyigi	8	2	4	1	5	2	4	0	6	3	7	0	7	0	4	2	5	0	5	0	7	0	2	0	64	10
Total	135	47	34	51	39	50	42	140	90	563	59	101	56	56	58	56	82	45	120	71	96	108	287	52	1098	1340

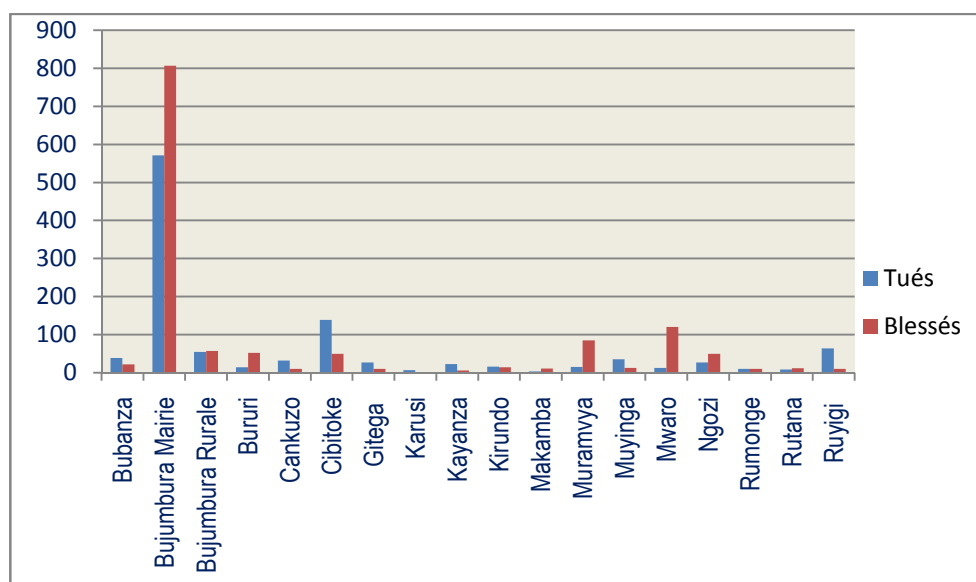
N.B : 1) T signifie Tué et B signifie Blessé

2) Les tirets signifient que le rapport n'a pas été disponible.

II.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs.

Types d'atteintes	Tués		Blessés		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
1. Catégories d'auteurs						
❖ Agents de police	173	15,75	591	44,10	764	31,34
❖ Militaires	155	14,12	48	3,58	203	8,33
❖ Civils	185	16,85	380	28,36	565	23,17
❖ Groupes armés	55	5,01	31	2,31	86	3,53
❖ Inconnus	530	48,27	290	21,65	820	33,63
Totaux	1098	100	1340	100	2438	100
2. Moyens utilisés						
➤ Armes blanches	200	18,21	309	23,06	509	20,88
➤ Fusils	693	63,12	573	42,76	1266	51,93
➤ Grenades	72	6,56	274	20,45	346	14,19
➤ Empoisonnement	12	1,09	0	0,00	12	0,49
➤ D'autres moyens	121	11,02	184	13,73	305	12,51
Totaux	1098	100	1340	100	2438	100
3. Catégories de motifs						
• Banditisme	92	8,38	54	4,03	146	5,99
• Litiges faneurs	43	3,92	64	4,78	107	4,39
• Règlement de comptes	114	10,38	143	10,67	257	10,54
• Autres motifs	849	77,32	1079	80,52	1928	79,08
Totaux	1098	100	1340	100	2438	100

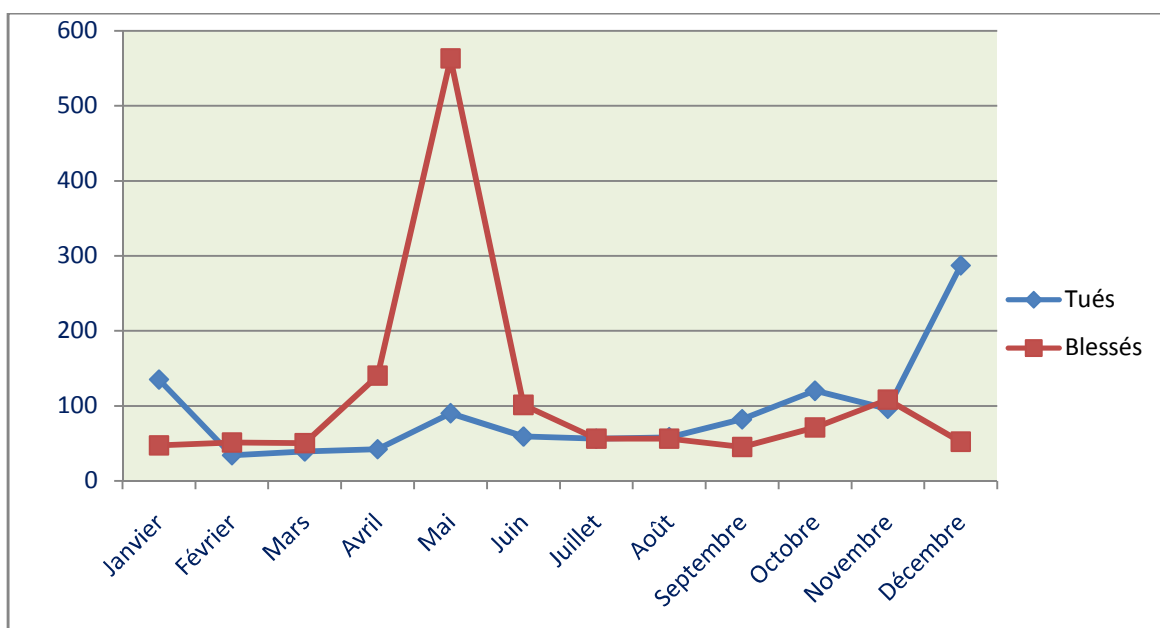
II.4. Histogramme de la répartition par provinces des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique



En analysant cet histogramme, on constate que la province de Bujumbura Mairie s'est illustrée dans les atteintes au droit à la vie avec 571 personnes tuées durant toute l'année 2015, soit 52% des cas relevés. Cela étant, les hostilités qui ont suivi la proclamation de Pierre Nkurunziza comme candidat à sa propre succession à la tête de l'Etat ont exacerbé la situation des violations des droits humains occasionnant, de surcroît, d'innombrables cas de personnes tuées dans la Mairie de Bujumbura. La province de Cibitoke a connu 139 personnes tuées soit 12,66%. Dans tout le pays, la moyenne est de 91 personnes tuées chaque mois. Par rapport à l'année 2014 où la moyenne était de 34 personnes tuées chaque mois, on constate que la barbarie humaine a été très accentuée en 2015.

En ce qui concerne les traitements inhumains et dégradants, c'est toujours la province de Bujumbura Mairie qui a connu beaucoup de personnes blessées : 807 personnes ont été blessées durant toute l'année dans la Mairie de Bujumbura sur un total de 1340 dans tout le pays soit 60,22%. Vient ensuite la province de Mwaro qui s'est illustrée par 120 blessés soit 8,95%. La moyenne mensuelle est de 111 personnes blessées.

II.5. Courbe d'évolution des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique au cours de l'année 2015.



La lecture de cette courbe montre que la violence, en termes de personnes tuées a été exacerbée au mois de Janvier avec un total de 135 personnes tuées, Octobre avec 120 personnes tuées et Décembre avec 287 personnes tuées.

Quant aux personnes blessées, c'est au mois Mai où nous avons enregistré le plus grand nombre de cas soit 563 personnes blessées.

TROISIEME PARTIE :

DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

III.1. De l'état des lieux de la torture

Au cours de l'année 2015, les cas de torture se sont multipliés avant, pendant et après les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. En effet, bien avant qu'il n'annonce sa candidature pour ce troisième mandat, des membres des parties de l'opposition ont été mis sur des listes des personnes qui vont être tuées s'elles ne deviennent pas membres de ce parti. Pris de panique, elles ont dû prendre le chemin de l'exil quelques jours avant l'annonce de la candidature contestée. Après l'annonce de cette candidature, le mouvement s'est intensifié vers la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda et dans bien d'autres pays. La plupart de ces fugitifs ont été arrêtés sur les frontières de notre pays par les services de renseignements, la PAFE, et dans certains coins, par des administratifs en collaboration avec les Imbonerakure. Conduites dans les bureaux des services de renseignements, elles ont subis tous les maux pour avouer qu'elles rejoignaient les mouvements armés. Après le putsch manqué du 13 Mai 2015, les agents du service national de renseignement ont intensifié les arrestations des personnes qui tentaient de s'exiler et le nombre de personnes torturées dans les cachots de la police et dans les bureaux des services de renseignement n'ont cessé d'augmenter.

Dans la ville de Bujumbura et plus particulièrement dans les quartiers où il y a eu beaucoup de manifestations contre ledit mandat, les familles des personnes arrêtées n'ont cessé de témoigner des cas de torture des leurs. Et tout cela se faisait dans le silence inouï et dans l'anonymat total. Ces personnes arrêtées, outre la torture qu'elles subissent, leurs familles sont systématiquement rançonnées. Pire encore, certaines personnes arrêtées par ces services sus – mentionnés ont été retrouvées mortes après quelques jours. Et l'APRODH ne pouvait pas faire le monitoring de toutes ces violations des droits humains du moment qu'elle était déjà sur le banc des accusés. Pour l'empêcher définitivement de lever la voix contre ces cas de torture et d'autres violations des droits humains, le Ministre de l'intérieur a suspendu toutes les activités des organisations de défense des droits humains en date du 23 Novembre 2015.

Malgré tout, quelques cas emblématiques ont été identifiés :

1. BUCUMI Jean Claude et HAKIZIMANA Jean Marie de la colline Ngoma en commune Murwi ont été, en date du 1^{er} Janvier 2015, torturés par un militaire. Celui – ci les a pris pour des assaillants. Il les a arrêtés avant de leur faire subir des traitements inhumains pour avouer qu'ils faisaient partie de ceux qui ont attaqué la commune Murwi. BUCUMI court un risque de la paralysie des doigts de la main gauche. HAKIZIMANA présentait des cicatrices dues aux cordes utilisées en le ligotant.

2. Dans la province Bururi, sur la colline Migerere en commune Matana, des policiers sous le commandement du Chef de poste Matana qui répond au nom de BIZIMANA Egide ont torturé personnes arrêtées lors des manifestations du 26 Mai 2015 en commune Matana, parmi lesquels Justin NZAMBIMANA (22 ans). Ce dernier a été sauvagement torturé à l'aide d'un marteau. Suite à ces actes barbares, Justin a rendu l'âme. Les auteurs de cet assassinat n'ont pas été inquiétés car ils ont bénéficié de la protection de leurs supérieurs hiérarchiques dont le Gouverneur de Bururi, Madeleine BAMWIZERE et le Commissaire Régional de Police NTAGAHORAHO Eustache.

3. Toujours dans la province de Bururi, dans la nuit du 17 Mai 2015 au centre Bururi, BARUTWANAYO, originaire de la commune Rutovu, colline Kivubo, a été torturé par le sous chef de poste Bururi, ARAKAZA Moïse surnommé Nyeganyega, avant de le mettre au cachot. Sa jambe gauche était paralysée. Le tortionnaire voulait que BARUTWANAYO accepte que c'est lui l'auteur d'un vol perpétré dans une boutique au centre Bururi. Les autres détenus sont sortis par peur et ont crié au secours en interpellant l'APRODH. Ce sont les agents de cette organisation qui ont conduit la victime à l'hôpital de Bururi. Selon le parquet, un dossier contre ce sous chef de poste allait être ouvert.

4. Le 17/06/2015, KANANGA Eric de Kirundo a été torturé par les agents du SNR au moment où il était emprisonné dans les locaux de ce service. Il a été torturé pour le faire avouer qu'il venait du Rwanda pour recruter les rebelles.

5. Le 24/06/2014, NIYOYITUNGIYE Patrick, NDUWIMANA Claude, GAHUNGU Guy - Dieudonné, NIGABA J.de Dieu, NIYONKURU Nicaise, tous de Bubanza ont été torturés par les agents du SNR à Kirundo et dans leurs locaux. Ces derniers fuyaient vers le Rwanda. Ils ont été accusés d'aller dans la rébellion.

6. Le 28/06/2015, BIGIRIMANA Félix, NZOYISABA Mohamed, TOYI Anicet, NTAMAKURIRO Pascal et MAKAMBIRA Athanase, tous de Muyinga, ont été torturés par les agents du SNR ; les accusant d'aller dans la rébellion.

7. Dans la Mairie de Bujumbura, NIVYISI Aboubakar de Buterere, GAHUNGU Etienne de Cibitoke, KARENZO Sicaire de Mutakura, NSENGIYUMVA Samuel, NTUNZWENIMANA Abel et NYANDWI Déo de Kanyosha, ont été arrêtés et torturés dans le SNR.

8. La documentation de Kayanza a également arrêté et torturé 7 personnes qui sont : HAKIZIMANA Jimmy (arrêté le 17/06/2015 à Kayanza), BAHATI Clovis (arrêté le 17/06/2015 à Kayanza), HAKIZIMANA Pascal (le 18/06/2015 à Kayanza), KWIZERA Joseph, NKURUNZIZA Obède, IRISHURA Daniel et HAVYARIMANA Emmanuel (le 20/06/2015 en commune urbaine de Ngagara).

9. Enfin, d'autres manifestants ont été arrêtés et torturés dans les cachots de la PJ Mairie. Voici quelques uns qui ont pu s'entretenir avec les avocats fournis par l'APRODH:

Nom	Prénom	Commune	Lésions corporelles
1. MANIRAKIZA	Juma	Buyenzi	Cicatrices sur les fesses
2. NZOKIRANTEVYE	Amissi	Kinama	Cicatrices sur l'avant-bras
3. NDORICIMPA	Roger	Isale	Yeux rouges, il dit avoir battu au niveau du visage
4. BAYUBAHE	Jean Claude	Buyenzi	Il a une petite lésion au niveau des lèvres inférieures
5. MFURANZIMA	Channel	Nyakabiga	Cicatrices au niveau de l'avant bras gauche
6. IRADUKUNDA	Jorris	Kamenge	Cicatrices au niveau de la main droite
7. KWIZERA	Dieudonné	Kanyosha	Il dit avoir été battu au niveau de pieds mais il n'avait pas de cicatrices
8. NDIHOKUBWAYO	Pascal	Buyenzi	Il présente des cicatrices au niveau du dos
9. NDIHOKUBWAYO	Divin	Musaga	Cicatrices au niveau de l'avant bras droit
10. NSABIMANA	Prosper	Buyenzi	Il dit avoir été battu au niveau de la figure. De plus il boitait
11. NIMBONA	Ernest	Kinama	Bastonnades au niveau des fesses mais il n'y avait pas de cicatrices
12. BAKEVYUMUSAYA	Emmanuel	Isale	Il dit avoir reçu des coups de pied et des gifles mais il ne présente pas de cicatrices
13. NDAYIRAGIJE	J.Marie	Kanyosha	Il présente des cicatrices au niveau des fesses
14. MANIRAKIZA	Hamad	Kanyosha	Cicatrices de bastonnades au niveau de l'avant – bras gauche
15. NKESHIMANA	Aaron	Isale	Il dit avoir été soumis à la bastonnade mais il ne présente pas de cicatrices
16. HATUNGIMANA	Benius	Isale	Gifles et bastonnades sans

			cicatrices
17. NTAHOTURI	Ildéphonse	Etudiant à l'ITS	Il n'était pas parmi les autres prévenus. Il était resté dans les geôles du SNR mais les témoins disaient qu'il souffrait beaucoup

10. SINZINKAYO Pie, un policier en pension, vendeur des matériaux usagés en fer à reconditionner, a été torturé par les agents du Service National de Renseignement. En effet, en date du 25/6/2015, il a été arrêté à la «Gare du Nord » en zone Kamenge de la commune urbaine de Ntakangwa par les agents de la documentation au moment où il venait de Kayanza, à bord du camion Toyota, type Fuso plein des matériaux usagés en fer. Il a directement été conduit au service national de renseignement. Y arrivé, on a suspendu un bidon de 5 litres rempli de sable sur ses organes sexuels pendant 3 jours. Après le retrait de ce bidon, il a été trainé dans l'acide versé à l'endroit où il devait s'asseoir et a été battu sous les pieds. Signalons qu'il était accusé d'organiser des rondes nocturnes au quartier Mutakura en commune Cibitoke, de former des jeunes de Mutakura en tactiques militaires (utilisation des grenades, des fusils et la pose des barricades). Le 1^{er} Juillet 2015, il a pu tromper la vigilance des gardiens pour s'enfuir.

11. Le 18/7/2015, NYERETSE Wilson de la colline Dutwe en commune Ruyigi a été arrêté, ligotés et conduits dans la forêt par le chef de zone Rusengo IRAKOZE Patrice, les policiers et les Imbonerakure où il a été frappé à mort.

12. Le 22/7/2015, NSENGIYUMVA Dieudonné, enseignant à l'Ecole Fondamentale de Mukobe en Province Gitega, a été arrêté par les militaires de la position Kabuyenge et a été battu par la police du poste Gisuru afin qu'il avoue qu'il est rebelle. Les signes visibles étaient le gonflement des fesses, du dos et des jambes.

13. Le 22 Juillet 2015, NDAYIRAGIJE de la colline Mubavu en commune Bweru, a été arrêté par les militaires et la population de Kabuyenge. Il a été battu par la police du poste Gisuru afin qu'il avoue qu'il est rebelle. Les signes de la torture étaient : le gonflement des fesses, du dos et des jambes.

14. Le 26/7/2015, NIYONDIKO Dieudonné alias Musani (33 ans) de Rusengo en commune Ruyigi a été arrêté et grièvement battu par la police, cassé le bras gauche pour qu'il montre là où il a caché le fusil. Il avait les bras, la tête, le dos, les jambes et les articulations gonflés.

15. Le 22/7/2015, NYAHUNGU Gaston de Gihoma en commune Nyabihanga a été arrêté par les militaires de la position Kabuyenge et la population de cette même colline. Il a été tabassé par la police du poste Gisuru et les militaires de Kabuyenge jusqu'à ce que ses fesses, son dos et ses jambes gonflent; tout cela, afin qu'il avoue qu'il est rebelle.

16. NIGABA J. de Dieu, NDUWIMANA Claude, GAHUNGU Guy Dieudonné, NIYONKURU Nicaise et NIYOYITUNGIRA Patrick (tous du Lycée et ETB Bubanza en commune Bubanza ont été arrêtés lorsqu'ils fuyaient vers le Rwanda. Ils ont été emprisonnés à Kirundo où ils auraient subis des traitements cruels, inhumains et dégradants. Ainsi, NIYOYITUNGIRA Patrick a été hospitalisé à l'hôpital Roi Khaled suite aux coups subis sur les organes génitaux. Ces élèves étaient accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

17. En date du 02/08/2015, le journaliste Esdras NDIKUMANA, correspondant de RFI au Burundi a été torturé par les agents de la documentation après la mort du Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA. Ce journaliste de la RFI a été arrêté par les forces de sécurité au moment où il prenait des photos sur les lieux du drame. Il a passé deux heures incarcéré dans les locaux du Service National de Renseignements. Le journaliste a dit avoir été violemment frappé au dos, aux jambes et sur la plante des pieds, avant d'être relâché et hospitalisé.

18. Le 6/8/2015, NDABIRABE Jérémie de Mparambo (Commune Rugombo) a été torturé par le Commissaire Provincial et 2 de ses policiers. Jérémie a été battu par le Commissaire Provincial qui l'accusait de recruter pour la rébellion. Le doigt (le pouce) de sa main droite a été écrasé par ce tortionnaire.

19. Le 21 Août 2015, KIRIMUTUMYE Yahaya (38 ans), un mécanicien du Quartier Kinyota de la commune Muyinga a été torturé dans les bureaux du Service National de Renseignements dans cette province. En effet, il a été arrêté par le responsable du SNR en province de Muyinga connu sous le nom de Peniel et sans mandat. Celui-ci l'embarquera dans sa camionnette en faisant penser à la victime à un travail à exécuter. La victime se verra alors conduit au bureau du SNR où il sera interrogé sous menace de mort et torturé. Le chef du SNR voulait lui soutirer des aveux sur des propos injurieux qu'il aurait proférés à l'égard du chef de l'Etat. Tout en niant catégoriquement ces propos, il sera contraint de secoucher à plat ventre et sera battu à coups de bâtons au niveau des fesses et de la plante des pieds pendant plusieurs minutes d'abord par le chef du SNR lui-même puis, par un de ses agents. La victime sera finalement remise, dans un état critique, à un OPJ de la police judiciaire de Muyinga qui a enquêté sur ces allégations. Il sera conduit à l'hôpital pour des soins de santé, puis relaxé suite à un plaidoyer de notre observateur des droits humains dans cette province.

20. Le 21/08/2015 à 20h, NIHORIMBERE Innocent de la commune Rugombo a été torturé par le S3 de la PNB à Cibitoke et 4 de ses policiers. Innocent avait dit que le gouvernement médiatise l'enterrement d'Adolphe alors qu'il n'a rien dit sur la mort de Jean BIKOMAGU. Il a été arrêté par la police et a été torturé. Sa vie a été miraculeusement sauvée.

21. NAHIMANA Joseph (25 ans), convoyeur de bus de Kanyosha-Ruziba, a été arrêté le 08/09/2015 vers 11h sur la Tr 10, secteur Buringa de la Commune Gihanga. Il a été descendu du bus qu'il convoyait par les policiers conduits par un Chef policier NIBIZI Edouard. Des gifles, des coups de poings, des coups de pieds lui ont été administrés (son corps porte des traces). Après avoir été arrêté et

torturé, vers 12h, il a été conduit au poste de police Gihanga où des traitements inhumains et dégradants lui ont été encore infligés. Les policiers le sommaient d'accepter qu'il a participé dans des manifestations contre le 3^{ème} Mandat du Président Pierre Nkurunziza, de dire où sont les armes cachées, de donner les noms de ceux qui préparaient la nourriture pour les manifestants. Après cela, il a été mis dans le capot d'une voiture et conduit vers le bureau du chef de poste où il a reçu les mêmes intimidations notamment d'accepter sa participation à des manifestations, d'exhiber où sont les armes cachées et ceux qui préparaient la nourriture pour les manifestations.

22. Le 16/10/2015 vers 19 heures, dans le cabaret du prénommé Aimé, le Commandant du 224^{ème} bataillon de Ruyigi a intimé l'ordre à ses agents de transmission d'embarquer dans son pick up NDAGERAMIWE Emmanuel (ancien Directeur Provincial de l'Enseignement et actuellement Directeur du Lycée Technique de Ruyigi et membre influant du CNDD-FDD). Il a été directement ligoté, jeté dans le véhicule et laissé mouiller par la pluie avant d'être conduit au gîte du commandant. Il a été battu très sérieusement pour avouer qu'il a appelé le commandant par son surnom du maquis «GAKORYO ». Il sera débarqué dans la route vers 01 h 00' du matin pour regagner son domicile. Le commandant n'a jamais été inquiété malgré la déposition de la victime à l'auditorat général.

23. NDIKUMAGENGE Omer du Quartier Sanzu en commune Ruyigi a été, en date du 002/10/2015, arrêté par le commissaire provincial sur le chef d'accusation de détention illégale d'arme. Il sera torturé afin d'avouer la détention du fusil et qu'il le montre. Incapable de montrer ce fusil, il sera incarcéré dans la prison de Ruyigi.

24. Le 6/10/2015 vers 18h, NKURUNZIZA Schadrack et Fabrice ont été arrêtés à Buye en commune Mwumba (à environ 60 mètres du palais présidentiel) par un policier accompagné d'un Imbonerakure nommé Egide. Ils les ont remis au chef de poste de la position du palais présidentiel qui les a ligotés et torturés avant de les donner au chef du Service National de Renseignement (SNR) à Kayanza. Ce dernier les a embarqués jusque dans son bureau à Kayanza où ils ont été torturés à nouveau. Nkurunziza Schadrack sera relaxé le 10/10/2015 tandis que Fabrice n'a pas été relaxé.

25. Le 11/11/2015, IRAMBONA Mélance résidant à la Transversale 8 Cibitoke en Commune Rugombo a été arrêté par les agents de la documentation à Bujumbura. Il a été torturé et lorsqu'on l'a libéré le 13/11/2015, son corps portait des blessures et des traces de coups de bâtons. Les bourreaux l'accusaient d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat de NKURUNZIZA Pierre.

III.2. De l'état des lieux du viol

Les violences sexuelles en général et le viol en particulier restent une triste réalité au Burundi malgré les efforts des différents acteurs engagés dans la lutte contre ce fléau. Les études déjà faites ont montré que les victimes sont surtout les femmes et

les enfants. Les conséquences de ces violences sont multiples et pèsent lourdement sur eux, que ce soit dans leurs familles ou dans leur entourage.

Certes, les défis et les barrières en matière de prévention et de prise en charge des victimes persistent encore. Parmi les défis majeurs, on notera que ces violences sont difficiles à dénoncer, les barrières culturelles et la peur des représailles restent les principaux problèmes. A cela s'ajoute la faiblesse de l'appareil judiciaire à la répression de ce crime, les influences sociopolitiques, les règlements à l'amiable,

Tout cela constitue un handicap aux initiatives de lutte contre ce fléau qui se complique par la multiplication des cas des victimes et surtout par la recherche de la part des violeurs, de stratégies plus affinées pour ne pas être démasqués. Et les victimes vont des nourrissons jusqu'aux vieilles mamans sans oublier les jeunes garçons. Les exemples suivants sont très illustratifs :

1. DUSENGE Joella (8 ans) de la colline Cimba en commune Gishubi a été violée dans l'après – midi du 9 Janvier 2015. Le présumé violeur, NDUWARUGIRA Fulgence, venait voir la mère de l'enfant mais cette dernière n'était pas à la maison ce jour du viol. Trouvant la fillette seule, il a commencé à jouer avec elle et l'aurait conduite à l'intérieur de la maison pour la violer. Notons que cette fillette n'a pas de père légitime. Le présumé auteur a été arrêté le 22/01/2015 et conduit au cachot de la police à Gishubi. Le 26/01/2015, l'instruction du dossier était déjà terminée, il restait seulement qu'il soit transféré à Gitega.

2. AKIMANA Nisse Bella (2,5 ans) de la colline Runanira en commune Kirundo a, en date du 19/01/2015, été violée par le domestique de la maison dénommé NIYONKURU Jean qui a profité de l'absence des parents de l'enfant. L'auteur a été appréhendé et emprisonné.

3. En date du 19/01/2015, NIJIMBERE Inès (5 ans) a été violée par NKUNZUMUHARI Anicet de la commune Rutegama. Le présumé violeur aurait conduit sa victime dans un champ en lui disant qu'il va lui offrir des choux et il l'a violée. Le présumé auteur a été appréhendé et emprisonné.

4. NIYONKURU Léonard (37 ans) aurait violé sa propre fillette IGIRANEZA Belise (3 ans) en date du 12/2/2015, vers 10 heures, chez lui au village 4 de la commune Gihanga. Selon les sources sur place, le présumé violeur aurait profité de l'absence de sa femme qui était dans les travaux champêtres pour commettre ce forfait. Quand la mère de la victime est revenue, sa fillette lui a dit que son père lui a fait mal au sexe. Le présumé violeur a été arrêté par la police et la victime a reçu des soins à l'hôpital de Gihanga.

5. NIZEYIMANA Emelyne (12 ans) de la colline Muhweza en commune Cankuzo a été violée par NSANZURWIMO Simon (16 ans) et NKURUNZIZA (âge inconnu) en date du 15 Février 2015. Ce dernier s'est évadé la même nuit. La victime et les auteurs sont des domestiques de Maurice, un commerçant au petit centre de

Muhweza. La victime a bénéficié du suivi de l'APRODH et de SWAA-BURUNDI dans la recherche de l'expertise médicale et dans les procédures judiciaires.

6. Vers la fin de mois de mars 2015, sur la colline Gisovu de la province et commune Bubanza, s'est manifesté un homme du nom de SINDAYIGAYA J. Pierre âgé de 25 ans, violeur de jeunes garçons. Dans le but de garder le silence, il leur donnait beaucoup de choses: argent, cadeaux et de quoi manger. Les enfants dont les noms sont mentionnés ci-dessous ont été violés :

- RWASHURI Denis (11 ans), écolier à l'E.P Gisovu en 4^{ème} Année,
- IGIRANEZA Billy (11 ans), écolier à l'E.P Bubanza II en 4^{ème} Année,
- NDAYISHIMIYE Moïse (15 ans), élève à l'ECOFO Gisovu en 7^{ème} année,
- NIYUGUSENGA Gédéon (15 ans),
- IBEREYAMASHIMWE Asan de 12 ans,
- KWIZERIMANA J. Pierre de 14 ans,
- RUBARIKA Ezéchiel de 13 ans, élève à l'école Notre Dame,
- VYIZIGIRO Abed Négo de 9 ans, écolier à l'E.P Bubanza III en 2^{ème} Année,
- SHUKURU J.Claude de 16 ans, élève à l'ECOFO BubanzaII en 8^{ème} Année,
- NGABIREYIMANA Aristide de 9 ans 6 mois, écolier à l'E.P Gisovu en 2^{ème} Année.

Le même homme aurait tenté de violer SHUMBUSHO Anicet de 11 ans, écolier à l'E.P. Bubanza I en 4^{ème} Année et NIGARUYE Pamphile de 15 ans sans y parvenir. L'auteur de ces actes ignobles a été appréhendé et incarcéré dans la prison Bubanza.

7. Le 17 avril 2015 vers 18h, une vieille maman du nom de BARAYANDEMA Léocadie (60 ans) de la colline Gisare en commune Musigati, a été violée par NKURIYE Manassé. Le malfaiteur s'est arrêté au milieu du chemin en vue de barrer le passage à la vieille. La victime aurait essayé de se défendre mais sans succès et a fini par être violée. Le présumé auteur a été arrêté pour des raisons d'enquête.

8. En date du 19/04/2015 vers 22h, NSHIMIRIMMANA Oswald (16 ans) de la commune Cankuzo a violé par ruse MBABAZI Béni Sentie de 6 ans. Le violeur a appelé la petite fille en lui disant qu'il lui amène du pain. Quand l'enfant est sorti, le violeur l'a entraînée dans une fosse derrière la maison du voisin. La mère de la victime n'était pas à la maison. Quand elle est revenue, l'enfant lui a raconté ce qui s'est passé. L'expertise médicale a confirmé le viol. L'auteur a été arrêté et traduit devant la justice

9. En date du 23/04/2015, NTIRAMPEBA Thierry (16 ans) de la commune Gishubi a violé par ruse une petite fille du nom d'IRANKUNDA Raïssa de 6 ans. Le violeur travaillait comme gardien de vaches chez NIYUNGEKO Elvis, parent de la victime. Au moment du viol, les parents de la victime n'étaient pas à la maison. Le malfaiteur s'est introduit dans la chambre de la victime et lui a imposé des rapports sexuels. La fillette a été conduite à l'hôpital et l'expertise médicale a confirmé le viol.

10. NDUWIMANA Bélice (9 ans) de la commune Mwumba a, en date du 4 Mai 2015, été violée par son père. Le violeur a profité de l'absence de la mère de l'enfant. Il a été directement arrêté.

11. En date du 20/05/2015, NDAYISENGA Annette (10 ans) de la commune Ngozi a été violée par MINANI Joker. Il l'a forcé à entrer dans sa maison et il l'a violée. Le malfaiteur a été appréhendé.

12. NIYOGUSHIMWA Pascasie (16 ans) aurait été violée par NIBIGIRA Nestor (43 ans). Suite à la ruse du malfaiteur, la victime aurait quitté sa colline natale de Rugenge en commune Mpanda pour la colline de Muyange de la commune Gihanga. Elle a passé une semaine (du 24 au 31 mai 2015) avec l'auteur dans une maison en location. Le présumé auteur a été appréhendé par la police.

13. Le 01/06/2015, sur la colline Bomba en commune Tangara, HARERIMANA Rosette a été violée par NDUWIMANA Claude à son domicile. L'auteur du viol a été tué par les membres de la famille de la victime après sa relaxation du cachot.

14. Le 15 Juin 2015, ITEKA Merveille (16 ans), élève de la 10^{ème} Année au Lycée Gisovu en commune Bubanza a passé toute une nuit en train d'être violée par NTUKAMAZINA Léonidas, HAGABIYAREMYE David et IYAMUREMYE Nestor, tous des Imbonerakure. En effet, ITEKA faisait son étude du soir à son école. Ces Imbonerakure ont réussi à la tromper et la conduire dans une maison en construction appartenant à NTUKAMAZINA Léonidas où elle a été violée. Les présumés auteurs n'ont pas été arrêtés malgré les plaintes de la famille de la victime.

15. En date du 3 septembre 2015, sur la colline GITWA en commune GASHOHO, une vieille femme d'environ 90 ans nommée NAKAYUGI Mélanie a été violée par un jeune homme connu sous le nom de MANARIYO Eric qui s'est introduit dans sa maison après avoir défoncé la porte.

16. Le 16/09/2015 vers 10 heures, IRAKOZE La douce (8 ans), écolière en 1^{ère} année primaire a été violée par son oncle maternel (ancien militaire renvoyé suite à son indiscipline au moment où il était en mission de maintien de la paix en Somalie). Ce présumé violeur est connu sous deux noms : BIZOZA Cassien, nom de service et SABUSHIMIKE Dieudonné, nom lui donné par ses parents. Le forfait a été commis sur la colline de Gitaramuka de la commune de Rutana. Dans cette affaire, SWAA-BURUNDI s'est occupée de la prise en charge médicale de la victime et APRODH, de la prise en charge judiciaire.

17. NIYONGABIRE Bénigne âgée de 16 ans (élève en 7^{ème} année fondamentale) a été contrainte à passer la nuit du 11/10/2015 chez le nommé MADENYO. Selon les témoignages de sa mère WAKANA Yvonne (38 ans) du quartier Gasanda en commune Ruyigi, sa fille a été violée au cours de cette nuit. Ce viol aurait été

consommé en complicité avec une femme dénommée Huguette. Le présumé auteur a été relaxé par la police mais le parquet s'est directement saisi du dossier.

18. Beline WIZERA (23 ans), originaire de Kigwena en province Rumonge a été violée par un pasteur du nom de NDAYISHIMIYE Rémy. Ce pasteur était en mission d'évangélisation en province Muyinga en provenance de Kigwena où il avait connu ladite jeune fille. Il l'a proposé de l'accompagner afin de bénéficier des dons divins. Arrivée à Muyinga, Bealine se verra accueillie dans un hôtel et se verra contrainte de coucher dans la même chambre que le fameux pasteur qui, nuit battante, n'a pas hésité à se servir par force de la jeune fille qui n'avait plus les moyens de résister. Le lendemain, la jeune Bealine a porté plainte contre le pasteur qui a été aussitôt arrêté par la police.

19. En date du 28/12/2015, MUKAMURENZI Prisca, une congolaise de la tribu Banyamurenge, a été arrêtée au bar communément appelé « à la piscine » et à été conduit dans un boisement de la colline Camugani en dessous du palais présidentiel de Ngozi. Elle sera violée et battue avant d'être conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi. Elle a été accusée d'espionnage.

20. NISHIMWE (13 ans) de la colline Karama en commune Gasorwe a été violée par NYABENDA J. de Dieu en date du 28/12/2015. La fille a passé 3 jours enfermée dans une maison sise au marché de la localité où ce jeune homme de 21 ans avait l'intention de la prendre comme femme n'eut été l'intervention de la police et du parquet. Lors de cette intervention, la fille n'a pas été vue parce qu'elle avait été portée disparue quelques temps avant. Le garçon a été emprisonné avec comme chefs d'accusation, le viol et l'enlèvement.

21. Pire encore, selon les habitants des zones Musaga et Nyakabiga, plusieurs filles et femmes auraient été violées dans la matinée du 12 Décembre 2016 lorsque plusieurs jeunes gens furent massacrés à la suite des attaques de 3 camps militaires de la Mairie de Bujumbura et le camp de Mujejuru en province de Bujumbura Rural. Tous ces cas n'ont pas été répertoriés.

Sans être exhaustifs, nos observateurs des droits humains ont pu enregistrer 123 cas de viol et 160 cas de torture durant toute l'année. Nous pensons que ce nombre est de loin inférieur à la réalité parce que, après le déclenchement des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, les activités de descentes sur terrain ont directement été interrompue que ce soit pour les visites régulières des cachots pour identification des cas de torture et autres violations des droits humains. De plus, les victimes de viol qui venaient se confier aux observateurs provinciaux des droits humains (à leurs bureaux) ont stoppé leurs mouvements.

III.3. Tableau synthèse des victimes de viol et de torture par mois et par province

Mois Province	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Totaux	
	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T
Bubanza	0	0	1	0	2	0	14	0	0	0	3	0	1	0	0	0	2	1	0	1	0	2	-	-	23	4
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	0	23	0	1	0	1	0	0	0	0	-	-	-	-	0	85
Bujumbura Rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	-	-	2	7
Bururi	2	0	3	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	8	2
Cankuzo	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	2	1
Cibitoke	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	2	1	0	1	0	0	1	-	-	6	7
Gitega	1	0	2	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	7	0
Karusi	1	0	4	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	1	-	-	8	3
Kayanza	4	0	0	0	1	0	0	0	6	0	0	7	0	0	0	0	0	0	1	0	-	-	-	-	12	7
Kirundo	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	-	-	4	11
Makamba	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0	-	-	-	-	-	-	3	0
Muramvya	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	4	0
Muyinga	3	0	2	0	1	0	2	0	1	0	0	0	4	0	0	1	2	0	1	0	0	0	-	-	16	1
Mwaro	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	-	-	5	0
Ngozi	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0	4	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	13	0
Rumonge	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	1	0
Rutana	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	-	-	1	0	-	-	-	-	-	-	4	0
Ruyigi	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14	2	9	0	0	2	3	0	0	-	-	5	31
Totaux	17	2	19	6	11	0	20	0	15	62	9	48	11	17	4	13	7	2	9	6	0	4	1	0	123	160

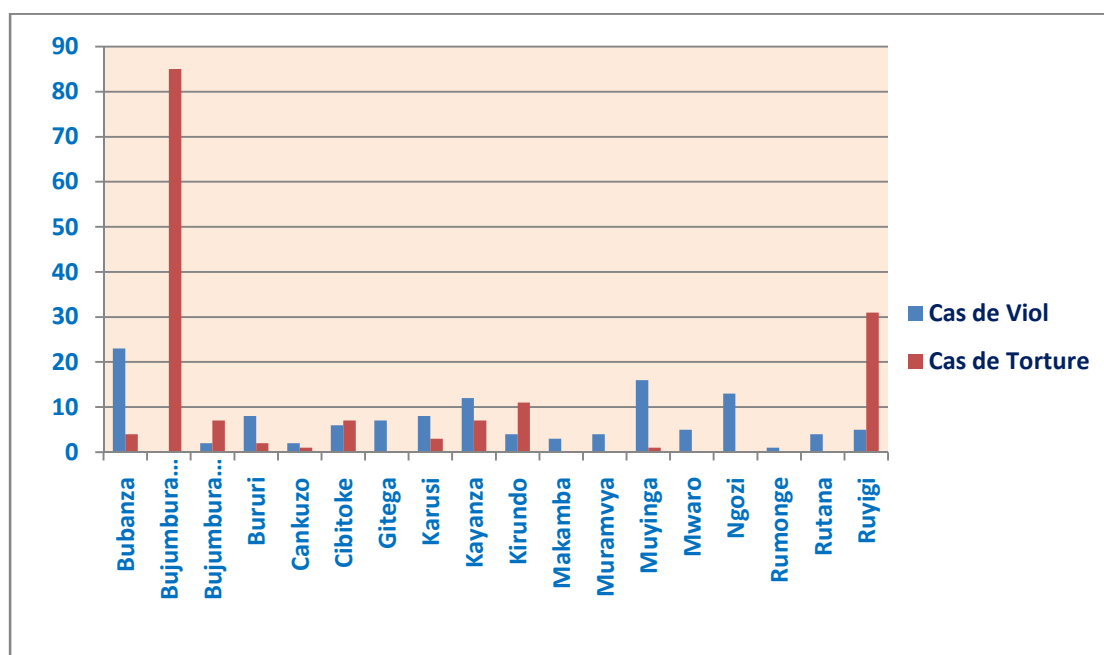
Pour les lecteurs : V= Viol et T=Torture

III.4. Tableau synthèse des cas de viol et de torture par mois et par catégorie d'auteurs

Auteur	Agents de l'administration		Agents policiers		Militaires		Groupes/Bandes armés		Civils		Non identifiés		Totaux	
	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T	V	T
Janvier	0	0	0	0	0	2	0	0	17	0	0	0	17	2
Février	0	2	0	4	0	0	0	0	19	0	0	0	19	6
Mars	0	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	11	0
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	20	0
Mai	0	0	0	62	0	0	0	0	15	0	0	0	15	62
Juin	0	0	1	48	0	0	0	0	8	0	0	0	9	48
Juillet	1	0	0	2	0	15	0	0	10	0	0	0	11	17
Août	0	0	0	13	0	0	0	0	4	0	0	0	4	13
Septembre	0	0	0	2	0	0	0	0	7	0	0	0	7	2
Octobre	0	0	0	5	0	1	0	0	9	0	0	0	9	6
Novembre	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Décembre	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
Totaux	1	3	1	139	0	18	0	0	121	0	0	0	123	160

Pour les lecteurs : V=Viol ; T=Torture

III.5. Histogramme des cas de viol et de torture par province



La lecture de cette graphique montre que les provinces de Bubanza et Muyinga se sont illustrées dans le plus grand nombre de cas de viol avec respectivement 23 cas et 16 cas pour toute l'année 2015. En ce qui concerne la torture, ce sont les provinces de Bujumbura Mairie et Ruyigi qui se sont illustrées dans le plus grand nombre de cas de traitements inhumains et dégradants avec respectivement 85 cas et 31 cas de torture pour toute l'année.

***** ***** *****

QUATRIEME PARTIE :

DE LA SITUATION CARCERALE

IV.1. Des visites des lieux de détention par nos observateurs provinciaux des droits humains

Au cours de l'année 2015, l'APRODH n'a pas pu accomplir convenablement sa mission de monitoring des lieux de détention (cachots et prisons) pour apprécier le niveau de respect des normes légales et des droits des personnes privées de liberté.

En effet, dans la deuxième moitié du mois de Février, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a, via les directeurs des prisons, empêché à l'APRODH de faire des descentes sur terrain dans les prisons. Cette décision a pesé lourdement sur les prisonniers qui bénéficiaient des services de l'APRODH en termes d'accompagnement juridique, de suivi des dossiers judiciaires, de plaider et d'assistance judiciaire après écoute des desideratas de ces personnes privées de liberté.

La seule activité qui a été faite régulièrement concerne les visites des cachots par les observateurs provinciaux des droits humains. Ces visites ont été faites à un rythme d'au moins une visite par mois et par cachot. Ainsi, cela a permis de suivre de près la situation des personnes privées de liberté et de faire le plaider en faveur des retenus qui le sont sans respect de la loi. Cela a permis la relaxation de pas mal de retenus.

Pendant les visites, la méthodologie utilisée correspondait aux étapes suivantes :

- (1) l'entretien avec les autorités administratives, judiciaires, policières et les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ;
- (2) l'entretien avec chacun des retenus dans les cachots ;
- (3) l'analyse de la tenue du registre d'écrou et la qualification des infractions ;
- (4) le contrôle de l'élaboration des procès verbaux de garde à vue.

Lors des visites, les éléments principaux qui étaient analysés sont :

- les cas de détentions illégales ;
- les cas d'arrestations arbitraires ;
- les cas de garde à vue en dehors des normes légales ;
- l'hygiène dans les cachots et l'état des sanitaires;
- les cas de torture et d'autres traitements inhumains et dégradants.

Les principales irrégularités constatées dans les cachots communaux sont :

- ❖ le manque de registres d'écrou ;

- ❖ la mauvaise tenue des registres là où ils existent encore,
- ❖ le manque de stylos ;
- ❖ le manque de papier duplicateur ;
- ❖ le manque de papier carbone ;
- ❖ le dépassement des délais réglementaires de garde à vue ;
- ❖ le dépassement des délais réglementaires de détention préventive,
- ❖ la mauvaise qualification des infractions,
- ❖ l'insalubrité et l'état vétuste des cachots,
- ❖ certains cachots communaux n'ont pas de cellules pour femmes et pour mineurs.
- ❖ le transfert tardif des retenus causé surtout par le manque de moyens roulants (véhicule et carburant),
- ❖ le transfert des retenus en utilisant des moyens de transport inappropriés notamment des motos,
- ❖ la lenteur dans le traitement des dossiers des retenus suite au manque de matériel de bureau (papier duplicateur et papier carbone),
- ❖ les inspections des cachots qui sont irrégulières et des fois même inexistantes surtout dans les coins les plus reculés des chefs-lieux des provinces.

Au total, 14.272 retenus ont été écoutés dans tous les cachots communaux et 2.616 parmi eux ont été relaxés après le plaidoyer auprès des OPJ comme le montre le tableau ci – après :

<i>Province</i>	Retenus				Dépassement des DLGV	Relaxés
	Total	Hommes	Femmes	Mineurs		
Janvier	1230	1125	68	37	83	238
Février	1433	1330	72	47	104	267
Mars	1258	1126	61	35	93	213
Avril	1675	1534	89	86	110	280
Mai	1176	1104	50	25	134	216
Juin	1671	1559	72	40	104	360
Juillet	1401	1292	63	57	75	224
Août	1068	1002	35	32	72	225
Septembre	1423	1290	84	49	128	232
Octobre	1178	1074	65	39	99	211
Novembre	603	544	44	12	12	116
Décembre	156	143	7	6	18	34
Total	14.272	13.123	710	465	1.032	2.616

Pour nos lecteurs : DLGV signifie Délai Légal de Garde à Vue

IV.2. Des visites des lieux de détention par le siège

Au cours du mois de Février 2015, le siège de l'APRODH a organisé et réalisé 3 visites des lieux de garde à vue et de détention dans les provinces de Rutana, Bururi et Makamba respectivement en date du 16 au 18, du 16 au 19 et du 23 au

26 Février 2015. Comme d'habitude, ces visites ont été clôturées par des ateliers de restitution et d'échange sur la situation carcérale dans ces provinces. Ces ateliers ont eu lieu le 19, le 20 et le 27 Février 2015. Dans ces ateliers, tous les acteurs clé de la chaîne pénale ont été invités pour donner leurs contributions en ce qui concerne les voies et moyens envisageables pour corriger les irrégularités constatées.



Le conseiller du Gouverneur de la Province de BURURI entouré par Richard NIMUBONA délégué de l'APRODH, à sa droite et à sa gauche, le procureur de Bururi. Le conseiller de la Province de Bururi était en train de prononcer son mot d'ouverture des activités de l'Atelier.

• **Points positifs constatés lors des visites sont :**

- ✓ L'existence des registres d'écrou,
- ✓ Les registres sont bien tenus dans certaines communes ;
- ✓ L'existence des cellules pour femmes, hommes et mineurs dans certaines communes ;
- ✓ Les cellules des cachots sont spacieuses ;
- ✓ Dans toutes les communes de la province Makamba, les cachots sont construits sur le même modèle parce qu'ils ont été construits par un même bailleur de fonds (le GTZ) et comprennent 3 cellules pour hommes, femmes et mineurs. Les sanitaires sont internes aux cellules.
- ✓ L'absence de cas de torture;
- ✓ La bonne collaboration entre les instances administratives et la police judiciaire.

• **Irrégularités:**

- ✓ En province Rutana, certains responsables des cahots ne complètent pas régulièrement les registres ;
- ✓ Certains OPJ attendent une plaidoirie pour relaxer les retenus qui méritent une libération ;
- ✓ Les délais de Garde à vue sont souvent dépassés ;
- ✓ Certains OPJ ne marquent pas la date de relaxation ni de transfert des retenus ; d'où risque d'enlèvement ;
- ✓ En commune Kibago, la cellule pour mineurs n'a plus de porte et sert de lieu de repos pour les policiers. Le plafond des cellules est troué. Le registre n'est pas régulièrement complété. Ainsi, il manquait les situations du 4, du 14 jusqu'au 17 février 2015.
- ✓ En commune Nyanza – Lac, la toiture du cachot est très vieille (trous sur les tôles et le plafond) et les garde – cachots doivent veiller pour que les retenus ne s'évadent pas surtout pendant la nuit. Il en est de même qu'à Vugizo. De plus, le registre d'écrou n'était pas disponible au moment de la visite car

l'OPJ qui était en possession de ce registre n'était pas là. De même qu'à Vugizo.

- ✓ La tenue du registre de Kayogoro laissait à désirer : Le registre était complété d'une façon irrégulière et comprenait beaucoup de vides. Les situations du 10 au 12 janvier 2015 et du 23, 25, et 31 janvier 2015 n'y figuraient pas.
- ✓ Les cellules du cachot de Mabanda ont des toitures trouées et en cas de pluie, les retenus sont très menacés. Les retenus risquent aussi de s'évader. De plus, le registre n'était pas tenu à jour. En effet, les situations du 5, 8, 10, du 20 au 22 février étaient manquantes.
- ✓ Au cachot de la PJ Makamba, le registre était irrégulièrement complété. Il ne contenait pas les situations du 18, du 20 du 25 janvier et du 11, 13, 14 et 15 février 2015. Quant au cachot du parquet, le registre était mal rempli pendant le mois de février. Ainsi, il ne contenait pas les situations du 28 janvier, du 1^{er} jusqu' au 10, du 12 au 15 et du 17 février 2015.
- ✓ Dans les cellules du cachot de Kibago, il y avait 4 retenus mais 2 seulement étaient enregistrés tandis que 2 ne l'étaient pas. Un retenu avait passé 2 jours sans être enregistré et un autre avait passé une journée sans être enregistré. Soulignons à toutes fins utiles que parmi les deux retenus qui étaient enregistrés, il y en avait un qui n'avait pas de P.V. de garde à vue.
- ✓ En commune Kayogoro, il existe encore des cachots illégaux :
 - Le cachot de la zone Mugeni : Au passage de l'équipe de visite, il y avait un retenu arrêté depuis plus de 13 jours par le chef de zone Mugeni. Il était accusé de concubinage et, le chef de zone avait exigé le paiement de 100.000 FBU comme rançon de sa libération.
 - Le cachot de Gatabo.
- ✓ Au cachot de la police en commune Makamba, il y avait un retenu qui avait été arrêté le 18 Février 2015 mais qui n'étaient pas enregistrés jusqu'à la date du 26 février 2015.
- ✓ Le cachot du parquet de Makamba, lui, abritait 18 prévenus dont 5 qui n'avaient pas encore comparu devant les OMP.



L'Observateur des Droits Humains dans la région Sud présente le rapport synthèse des visites des cachots devant un public de Makamba tout attentif.

• **Infractions couramment commises:**

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| ✓ Lésions Corporelles Volontaires | ✓ Consommation des stupéfiants |
| ✓ Vol qualifié | ✓ Viol |
| ✓ Vol simple | ✓ Polygamie |
| ✓ Coups et blessures volontaires | ✓ Homicide |
| ✓ Extorsion et Abus de confiance | ✓ Imputation dommageable |
| ✓ Abus de confiance et destruction | ✓ Escroquerie |

- ✓ méchante
- ✓ Rébellion

• **Situation sanitaire des cellules des cachots:**

La situation sanitaire des cellules des cachots de ces 3 provinces est caractérisée par :

- ✓ Hygiène et assainissement précaires dans les cellules et sanitaires (odeur nauséabonde)
- ✓ Certains sanitaires sont bouchés comme c'est le cas du cachot de la commune Bukemba
- ✓ Manque criant d'eau dans tous les sanitaires des cellules des cachots.
- ✓ Cellules moins spacieuses
- ✓ Le marché de la commune Buyengero sert en même temps de cellule de détention. Cette situation a été longtemps décriée mais elle reste toujours inchangée. Cette cellule de rétention dégage des odeurs nauséabondes et elle est non aérée.
- ✓ En commune Songa, Il y a seulement une cellule pour les hommes, il n'y en a pas pour les femmes. Pour détenir les femmes, les OPJ se servent d'un des bureaux administratifs.
- ✓ En commune Burambi, la cellule est obscure, pas de fenêtres ni eau. Les retenus dorment sur de la paille.
- ✓ En commune Vyanda, les cellules de cachots sont obscures avec une mauvaise odeur. Les retenus dorment sur de la paille.
- ✓ Les toilettes de toutes les cellules du cachot de Kayogoro sont bouchées et les toitures sont trouées. Au cachot de Gatwe (commune Kayogoro), deux cellules et même le lieu d'aisance ont une toiture trouée et en cas de pluie, les eaux se déversent dans le WC et coulent dans les cellules. Cela risque de causer des maladies aux retenus.

• **Tableau synthèse des visites des cachots**

Commune	Nombre de retenus				Dépassement des DLGV	Relaxés
	Hommes	Femmes	Mineurs	Total		
Mugamba	3	2	1	6	0	4
Buyengero	1	0	0	1	1	0
Songa	1	1	0	2	0	1
Matana	4	0	0	4	0	4
Rutovu	5	0	3	8	0	5
Burambi	4	0	0	4	0	2
Rumonge	25	3	4	32	2	9
Vyanda	3	0	0	3	0	3
Bururi	21	0	1	22	1	12
Total/Bururi	67	6	9	82	4	40
Kibago	3	1	0	4	0	2
Nyanza – Lac	9	0	0	9	0	5
Vugizo	3	0	0	3	2	1
Mabanda	11	0	0	11	0	4
Kayogoro	5	0	0	5	0	0
Gatwe	3	0	0	3	0	1

Makamba PJ	18	3	0	21	0	0
Makamba Parquet	16	0	2	18	5	0
Total/Makamba	68	4	2	74	7	13
Totaux	135	10	11	156	11	53

Dans les séances d'échanges, les acteurs de la chaîne pénale ainsi que les autres intervenants dans la détention présents se sont convenus sur les modalités de corriger progressivement toutes les irrégularités constatées afin de promouvoir les droits des personnes privées de liberté dans les 3 provinces.

Précisons que les autres visites des lieux de détention qui étaient prévues au cours de l'année 2015 n'ont pas eu lieu suite à l'interdiction du Ministre de la Justice et aux hostilités qui sont nées de l'entêtement de Pierre Nkurunziza à briguer un troisième mandat à la tête du pays.

CINQUIEME PARTIE :

DES ACTIVITES REALISEES EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Malgré d'innombrables problèmes socio – politiques qui ont caractérisé l'année 2015, un bon nombre de projets ont été financés et réalisés par l'APRODH. Certains de ces projets avaient été financés au cours de l'année antérieure.

Les projets réalisés sont les suivants :

V.1. Du Projet “Promotion des droits humains, de l'accès des vulnérables à une justice équitable et de l'appui institutionnel à l'APRODH »

Ce projet a été financé par la Confédération Suisse pour une période allant de Février 2013 à Janvier 2016. Il couvre 11 provinces à savoir : Bubanza, Bujumbura Mairie, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Kirundo, Muyinga, Ngozi et Ruyigi.

Il a trois objectifs spécifiques à savoir :

- ☞ Promouvoir chez les dirigeants, le respect des lois et des procédures légales à l'endroit des personnes privées de liberté.
- ☞ Assurer à la population vulnérable, l'accès à une justice équitable et contribuer à lutter contre l'impunité des crimes au Burundi.
- ☞ Renforcer les capacités de l'APRODH et de ses partenaires à intervenir efficacement en matière d'observation et de plaidoyer pour la protection des droits humains, sur le plan technique et sur le plan matériel.

Voici les activités menées et leurs produits :

1. Monitoring des lieux de détention et suivi juridique des dossiers des justiciables :

Les activités suivantes ont été réalisées dans les provinces couvertes par le projet :

- ✓ 118 visites de prisons (la zone d'intervention compte 7 prisons),
- ✓ 953 visites de cachots (dans toute la zone du projet, 109 cachots)
- ✓ 11 318 retenus visités et écoutés aux cachots
- ✓ 2 093 détenus relaxés
- ✓ 14 221 justiciables reçus et écoutés (dont 11 233 rencontrés dans les lieux de détention et 2 988 venus à nos bureaux).

2. Plaidoyer/Ateliers de restitution et d'échange avec les acteurs clé de la chaîne pénale

Alors que l'APRODH s'apprêtait pour organiser de nouvelles visites des lieux de détention (cachots et prisons) ainsi que des ateliers d'échanges avec les acteurs clé, des mesures d'interdiction de ces visites ont été prises par le ministère de tutelle et au mois d'avril 2015, la crise socio – politique a éclaté dans notre pays et ces activités ont été stoppées.

3. Assistance judiciaire

Neuf (9) dossiers pénaux impliquant 71 personnes ayant saisi l'APRODH pour la délicatesse de leur cas ou pour leur vulnérabilité ont été pris en charge par 17 avocats affectés par l'APRODH, au Parquet, en Chambre de Conseil, devant le juge du Tribunal de Grande Instance ou à la Cour d'Appel. Certains dossiers ont été clôturés, d'autres ont connu des remises et continueront à être plaidés.

4. Renforcement des capacités

4.1. Atelier d'échange d'expériences entre les avocats

En date du 19 Février 2015, l'APRODH a tenu, dans les enceintes de Kwiraro, un atelier d'échange d'expérience entre les avocats qui ont signé une convention de collaboration avec cette organisation. Au total, 20 avocats identifiés parmi les anciens, les moyens et les jeunes dans le métier ont participé aux échanges d'expériences entre les plus anciens et les plus jeunes dans la carrière.



Monsieur Fabien SINANKWAKURE, Secrétaire Exécutif chargé des programmes de l'APRODH (à l'extrémité gauche de la table) avec le Président et Représentant Légal de l'APRODH, Pierre Claver MBONIMPA (au milieu) et Maître Antoine NZOBANDORA, Conférencier du jour (à l'extrémité gauche de la table) prononçant le mot d'ouverture des activités de l'atelier.

Dans son exposé lumineux, Maître NZOBANDORA a d'abord parlé de l'éthique d'un avocat. Il a, par la suite mentionné les caractéristiques du droit pénal. Ainsi, le droit pénal protège la société contre le crime alors que la procédure pénale protège l'individu (le délinquant) contre l'arbitraire.

Dans les travaux en groupes, les participants à l'atelier ont été invités à faire une analyse d'un cas de vices de procédures commises dans la procédure judiciaire du dossier d'une personne qui a été retrouvée morte près d'une rivière. L'objectif de l'exercice était l'échange et les réflexions sur la méthodologie. Il fallait faire remarquer que les avocats sont des avocats de la procédure pénale. Du même coup,

ils ont été invités à formuler des recommandations en termes d'améliorations des prestations des avocats et pour plus de résultats.



Pendant les travaux en groupes, les avocats ont échangé sur un cas pratique

4.2. Atelier de recyclage des journalistes

Dans le cadre du renforcement des capacités des journalistes pour une meilleure couverture médiatique des activités de l'APRODH, cette organisation a, en date du 03 au 04 Mars 2015, organisé un atelier de recyclage sur les principes du droit judiciaire et les concepts juridiques usuels dans un procès pénal à l'endroit de 30 journalistes issus de divers médias burundais.



Monsieur Pierre Claver MBONIMPA, Président de l'APRODH au milieu, le Secrétaire Exécutif de l'APRODH à sa droite et le formateur, le Docteur Léonard GACUKO à sa gauche lors de l'ouverture des activités de formations des journalistes en date du 03 Mars 2015.

Dans son mot d'ouverture des activités de cette formation, le Président et Représentant Légal de l'APRODH, a d'abord précisé que certains journalistes sont moins outillés en jargon judiciaire au moment où d'autres confondent les termes usités; ce qui rend difficile certains reportages sur les activités en rapport avec la justice et les droits humains, raison pour laquelle il a invité les participants à suivre avec intérêt la formation.



Les journalistes venus des différents médiums nationaux lors de la formation. Le formateur, devant les journalistes, répond aux questions de compréhension des participants.

Les grands axes qui ont été développés par le formateur sont :

- Les principes fondamentaux de l'organisation judiciaire.
- Le rôle du ministère public et du tribunal dans un procès répressif.

- Les concepts juridiques usuels dans un procès pénal.

V.2. Du Projet « Promotion des droits humains, de l'accès des vulnérables à une justice équitable »

Financé par la République Fédérale d'Allemagne depuis Août 2014 jusqu'en Février 2015, ce projet était un complément de celui financé par la confédération suisse et s'exerçait dans 6 provinces non couvertes par la confédération suisse qui sont : Muramvya, Mwaro, Bujumbura Rural, Bururi, Makamba et Rutana.

Voici le bilan de ses réalisations tel que présenté dans l'atelier d'évaluation finale du 27 Mars 2015. Précisons que cet atelier a vu la participation des présidents des TGI, les procureurs de la République, les Sous commissaires PJ, les directeurs des prisons, les responsables des OSC, les Observateurs régionaux des droits humains, les observateurs provinciaux des droits humains dans les 6 provinces d'intervention du projet.



Sur notre photo, le Secrétaire Exécutif présentant le rapport des réalisations du projet, les problèmes rencontrés et les solutions préconisées.

Les objectifs spécifiques sous-tendus par le projet étaient au nombre de 3 :

- ✓ Promouvoir chez les dirigeants le respect des lois et des procédures légales à l'endroit des personnes privées de liberté,
- ✓ Assurer à la population vulnérable l'accès à une justice équitable et contribuer à lutter contre l'impunité au Burundi,
- ✓ Renforcer les capacités de l'APRODH et de ses partenaires à intervenir efficacement en matière d'observation et de plaider pour la protection des DH, sur les plans technique et matériel.

➤ **Analyse des problèmes et réponses apportées:**

Problèmes identifiés au départ	Réponses apportées
La violation des lois par certains responsables de la chaîne pénale et certains gestionnaires des lieux de détention, et ce, au détriment des personnes privées de liberté.	<p>Développer un plaidoyer efficace et rentable. Cela a passé par des actions quotidiennes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - monitoring des lieux de détention et de garde à vue, d'écoute et d'orientation des victimes de violations des DH, - échanges avec l'autorité habilitée sur les observations faites, - organisation de rencontres d'échange et de sensibilisation et de débats impliquant les acteurs de la chaîne pénale (parquets, tribunaux, police, administration pénitentiaire, administration territoriale), - suivi juridique des dossiers de détenus et offre de services d'avocats aux vulnérables. - idem pour les vulnérables libres et les DDH, la participation aux réunions du groupe thématique sectoriel Justice, la participation aux émissions radiotélévisées, conférences-débats, - production de spots radios: des occasions de plaider pour le respect des lois et l'éradication de l'impunité, - organisation des rencontres d'échanges entre avocats, des séances de formations des journalistes (occasions de renforcer leurs capacités pour un meilleur plaidoyer dans les cours et tribunaux et par la voie des médias).
Le non accès des vulnérables à une justice équitable pourtant leur reconnue par les normes nationales et internationales.	Incitation des victimes ou leurs familles à intenter des actions en justice contre les auteurs en les aidant à formuler les plaintes et en leur offrant de services d'assistance judiciaire.
Le besoin pour l'APRODH d'optimiser ses capacités pour une meilleure observation des droits humains et d'assurer la protection des défenseurs des droits humains.	Renforcement des capacités: formation, recyclage et dotation de moyens de travail aux observateurs de l'APRODH.

➤ **Evaluation des résultats des activités de plaidoyer:**

	Région Centre-Ouest			Région Sud			Totaux
	Muramvya	Buja Rurale	Mwaro	Bururi	Makamba	Rutana	
Nombre de communes	5	11	6	9	6	6	43
Nombre de cachots	5	18	8	10	9	7	57
Nombre de prisons	1	-	-	2	-	1	4

Nombre visites de cachots	Niveau province	22	82	46	55	72	49	326
	Niveau région	22	-	-	9	-	-	31
	Niveau central	5	18	8	10	9	7	57
Nombre de retenus écoutés		69	323	384	386	844	232	2238
Nombre de retenus relaxés		6	132	36	113	104	72	463
Nombre de visites/juridictions		37	103	47	49	42	18	296
Nombre de visites prisons		12	-	-	43	-	26	81
Nombre de dossiers pris en charge		34	33	-	-	-	6	73
Nombre de dossiers en assistance judiciaire		20	22	46	34	20	6	148
Nombre de personnes reçues en écoute et orientation	Niveau province	36	84	119	18	62	28	347
	Niveau régional	28	-	-	28	-	-	56
Nombre d'ateliers d'échanges		1	1	1	1	1	1	6
Nombre d'acteurs participants		41	60	47	60	46	51	305
Nombre de rapports mensuels	Niveau province	7	7	7	7	7	7	42
	Niveau régional	7	7	7	7	7	7	42
	Niveau central	1	1	1	1	1	1	7

➤ *Quelques changements positifs observés pendant et à la fin du projet:*

- L'APRODH est présente auprès des populations sur les collines et dans les lieux de détention et de garde à vue;
- Les cas de violation des DH sont régulièrement rapportés et dénoncés;
- La population bénéficie quotidiennement d'un accompagnement et d'une orientation juridiques.
- Une collaboration grandissante entre l'APRODH et les services gouvernementaux :

- ☞ Nombreuses descentes effectuées dans les cachots des communes conjointement avec les Officiers du Ministère Public,
- ☞ Ateliers d'évaluation organisés à l'intention des acteurs de la chaîne pénale, animés conjointement par l'APRODH, l'Administration et les responsables du secteur de la justice,
- La torture est pratiquement inexistante dans les lieux de garde à vue.
- Au niveau des cachots, des efforts sensibles dans le respect des délais légaux de garde à vue, malgré le problème de moyens pour le transfert des retenus vers les lieux de détention;
- Au niveau des tribunaux, un effort remarquable est enregistré dans le traitement des dossiers des prévenus.

➤ **Contraintes:**

- L'évolution des OSC dans un contexte préélectoral marqué par l'intolérance politique et une recrudescence de la violence.
- Une demande de justice toujours croissante au regard des moyens financiers insuffisants de l'APRODH.
- Une incompréhension et une mauvaise interprétation du travail de l'APRODH par certaines autorités et une mise en doute des déclarations et des rapports de l'APRODH, ce qui génère une tendance au blocage.

V.3. Du projet « Promotion des Droits Humains et Protection des défenseurs des droits humains dans la région des grands lacs-Rwanda- Burundi-RD Congo »

Financé par l'ONG Hollandaise ICCO, ce projet a débuté au mois d'Octobre 2013 pour une durée de 21 mois. Il s'est donc clôturé au 30 Juin 2015. Il a couvert les provinces l'antenne régionale Sud qui sont : Bururi, Makamba et Rutana).

Il avait trois objectifs à savoir :

- Promouvoir le respect des lois et procédures légales dans les lieux de détention ;
- Généraliser les pratiques dignes et favorables au respect de la dignité humaine chez les acteurs clé ;
- Renforcer les capacités de l'APRODH à intervenir efficacement en faveur des DDH et des vulnérables dans les lieux de détention et devant les juridictions.

Les activités réalisées sont :

- Les visites des cachots et prisons,
- Le plaidoyer au cours des ateliers d'échanges avec les acteurs de la chaîne pénale,
- L'écoute et l'orientation des demandeurs d'aide légale,
- Le suivi des dossiers des justiciables,

- Les visites d'encadrement des observateurs des droits humains par la coordination des programmes de l'APRODH,
- L'assistance judiciaire des dossiers des défenseurs des droits humains : 30 dossiers ont été plaidés par des avocats payés par l'APRODH,
- La formation des observateurs de l'APRODH,
- L'atelier d'évaluation externe finale par les partenaires clés.

V.4. Du Projet «Promotion des Droits Humains, de l'accès des vulnérables à une justice équitable pour un Etat de droit au Burundi»

Financé par l'organisation américaine dénommée «National Endowment for Democracy », NED en sigle, ce projet a couvert trois provinces à savoir Bururi, Makamba et Rutana et cela, pour une période d'une année allant d'Août 2014 à Juillet 2015.

Le projet avait 4 objectifs à savoir :

- ✓ Dans 3 provinces d'intervention du projet, assurer le monitoring des droits des personnes privées de libertés pour le respect des lois et des procédures légales,
- ✓ Renforcer le plaidoyer à l'égard de personnes privées de liberté et des vulnérables des provinces Bururi, Makamba, Rutana pour réduire les détentions illégales,
- ✓ Assurer à la population vulnérable des provinces Bururi, Makamba, Rutana, l'accès à une justice équitable,
- ✓ Renforcer les capacités des observateurs des droits humains de l'APRODH pour un monitoring efficace des élections de 2015.

Toutes les activités prévues ont été réalisées. Il s'agit de :

1. Visites des lieux de garde à vue, de détention et des juridictions par les observateurs provinciaux des droits humains

Les observateurs provinciaux et l'observateur régional des droits humains ont, chaque mois, effectué des descentes dans toutes les 24 communes des 3 provinces du projet pour effectuer des visites des cachots.

Au niveau des cachots, la méthodologie de travail était la suivante :

- Entretien avec les retenus : Chaque retenu a eu le temps d'exposer son problème et décrire les circonstances qui ont entouré son arrestation.
- Consultation des documents de rétention : Après l'entretien avec les retenus, les observateurs des droits humains ont consulté les registres d'écroue et les PV de garde à vue pour s'enquérir des irrégularités éventuelles.
- Plaidoyer en faveur des retenus irréguliers : Pour tous les cas d'irrégularité (retenus sans enregistrement dans le registre d'écroue, manque de PV de garde à vue, mauvaise ou non qualification des infractions, rétention pour

des infractions très mineurs,...) pouvant même aller jusqu'à constituer une détention arbitraire, l'observateur des droits humains en visite devrait faire le plaidoyer en faveur de tous les retenus dans cette situation.

Voici la répartition des visites et le nombre de retenus écoutés et les résultats du plaidoyer fait suite au constat de pas mal d'irrégularités:

Province	Période	Nbre de visites	Retenus				Dépassement des DLGAV	Relaxés
			Hommes	Femmes	Mineurs	Total		
Bururi	T1	18	139	25	8	172	45	28
	T2	27	226	19	24	269	76	130
	T3	27	173	5	11	189	36	91
	T4	27	161	4	7	172	29	70
Sous Total		99	699	53	50	802	186	319
Makamba	T1	18	102	2	0	104	16	23
	T2	32	441	51	17	509	65	65
	T3	30	323	18	26	367	43	27
	T4	32	322	19	16	357	94	52
Sous Total		112	1188	90	59	1337	218	167
Rutana	T1	14	74	0	3	77	10	21
	T2	21	139	4	3	146	5	4
	T3	21	140	2	4	146	20	34
	T4	21	152	2	1	155	21	17
Sous Total		77	505	8	11	524	56	76
Total		288	2392	151	120	2663	460	562

N.B: T signifie Trimestre

Ainsi, 288 visites des cachots ont été réalisées. Alors que 252 visites seulement étaient prévues, on voit que des efforts particuliers ont été faits par les observateurs provinciaux pour être aux côtés des retenus et, en même temps, corriger certaines irrégularités. Avec la multiplication des visites des cachots, plusieurs améliorations ont été constatées à tel point qu'à la fin du projet, la situation se présentait comme suit :

• **Points positifs constatés au fil des visites des cachots :**

- ✓ Dans toutes les communes de la province Makamba, les cachots sont construits sur le même modèle parce qu'ils ont été construits par un même bailleur de fonds (le GIZ) et comprennent 3 cellules pour hommes, femmes et mineurs. Les sanitaires sont internes aux cellules.
- ✓ La bonne collaboration entre les instances administratives et la police judiciaire,
- ✓ Il n'ya plus d'immixtion des administratifs dans la gestion des cachots,
- ✓ Il n'existe plus de cachots clandestins,
- ✓ Existences des cellules pour femmes, hommes et mineurs,
- ✓ Pas de cas de torture par les OPJ,
- ✓ 530 retenus illégalement ont été relaxés à la suite du plaidoyer auprès des OPJ,

- ✓ Il ya une certaine amélioration dans la tenue des registres d'écrou : avec la multiplication des visites des cachots, la plupart des OPJ ont déjà compris que les retenus non enregistrés constituent une détention arbitraire qui peut être préjudiciable pour eux. Ainsi, un effort dans l'enregistrement, jour après jour, des retenus dans les registres d'écrou est une réalité. Néanmoins, des visites régulières restent importantes pour conserver les acquis.
- ✓ Deux cachots clandestins qui étaient en commune Kayogoro (en province Makamba) ont été démantelés.

• **Les irrégularités à corriger:**

- En ce qui concerne le manque de registres d'écrou dans certains bureaux des OPJ : les OPJ expliquent qu'une fois les registres remplis, le Ministère de la justice et garde des sceaux ne donne pas d'autres. C'est pourquoi l'APRODH a distribué des registres aux OPJ de toutes les communes des trois provinces du projet (au cours du 1^{er} et 2^{ème} trimestre du projet) pour paraître à ce problème.
- S'agissant de la qualification des infractions, les infractions qui sont mal ou pas du tout qualifiées se remarquent surtout quand les OPJ ne sont pas là et que ce sont les garde – cachots qui détiennent les registres des retenus.
- Pour le manque de papiers duplicateur et carbones pour l'élaboration des PV de garde à vue : Ici aussi, l'APRODH a distribué des rames de papier duplicateur et carbone aux OPJ de toutes les communes.
- En ce qui concerne le problème de transfert des retenus suite au manque des moyens de déplacement et de carburant, cela a comme conséquence le dépassement des délais de garde à vue. Nous avons promis de continuer à faire un plaidoyer au près du Ministère de la justice pour disponibiliser ces moyens.

• **Situation sanitaire des cellules des cachots**

- ✓ Les infrastructures sont vétustes : les administratifs expliquent qu'il n' ya pas de moyens financier pour construire d'autres ou pour faire la réfection. Nous avons expliqué que ces fonds devraient être planifiés dans les budgets communaux parce que les cachots font partie des infrastructures communales.
- ✓ La plupart des cellules des cachots communaux sont très étroites et n'ont pas d'aération pour permettre aux retenus de respirer et d'avoir la lumière,
- ✓ L'hygiène laisse à désirer: les cellules et les lieux d'aisance sont très sales et l'eau est quasiment indisponible pour faire la propreté. Ainsi, au cours des ateliers d'échange et de restitution de la situation carcérale, l'APRODH a suggéré aux OPJ l'encadrement des retenus pour qu'ils fassent, eux – même, la propreté de leurs cellules et des entourages.

De même, dans les prisons, les observateurs des droits humains ont eu l'occasion de s'entretenir avec les détenus qui ont des problèmes particuliers : cas des

détenus sans dossiers, des prévenus depuis plusieurs mois et même des années qui n'ont pas encore comparu depuis leurs incarcérations, des prévenus qui ont interjeté l'appel et qui demandent le suivi de leurs dossiers judiciaires, les demandes de plaider pour la signification des jugements, des prisonniers qui n'obtiennent pas leurs bails d'élargissement alors qu'ils ont été acquittés, les demandes d'assistance judiciaire de la part de l'APRODH,

Précisons que 3 provinces du projet disposent de 3 prisons à savoir :

- La prison de Bururi (au chef lieu de la province Bururi avec une capacité d'accueil de 250 personnes)
- La prison de Rumonge (toujours en province Bururi avec une capacité d'accueil de 800 personnes adultes et 100 mineurs),
- La prison de Rutana (au chef lieu de la province Rutana avec une capacité d'accueil de 350 personnes)

Ainsi, aux uns et aux autres, les observateurs provinciaux ont fait le suivi dans les tribunaux pour savoir où arrivent les dossiers et ont fait le plaider pour que les prévenus ou les détenus rentrent dans leurs droits.

Notons que, les visites des prisons n'ont plus lieu depuis la deuxième moitié du mois de Février 2015 parce l'autorité du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux a donné l'injonction aux directeurs des prisons de ne pas accueillir les équipes de l'APRODH en visites pour des raisons qui n'ont jamais été élucidées. Même là où ces visites ont pu avoir lieu, c'était sur des arrangements entre le directeur de la prison et l'observateur des droits humains parce que jusqu'à présent, la mesure n'est pas encore levée. Pour cela, 72 visites des prisons qui étaient prévues n'ont pas pu être réalisées. Seules 59 visites ont été réalisées.

Enfin, les visites des juridictions (parquets et tribunaux) avaient pour objectif de faire le suivi des dossiers des prévenus et mener un plaider pour le traitement rapide et l'appel en audience publique des dossiers judiciaires qui passent beaucoup de temps. Au niveau du parquet, il ya souvent une lenteur dans la transmission des pièces surtout en ce qui concerne le mandant d'élargissement en cas de fin de peine ou en cas d'acquittement.

C'est dans ces mêmes visites que les observateurs des droits humains ont, en collaboration avec les Tribunaux de Grande Instance (TGI), identifié et mis sur l'extrait de rôle les dossiers des vulnérables à soumettre à l'assistance judiciaire (Confère le chapitre sur l'assistance judiciaire ci – dessous).

Les tableaux ci – dessous synthétisent les différentes visites effectuées par les observateurs des droits humains durant toute l'année.

Province	Période	Nombre de cachots	Nombre de Visites			Nombre de Retenus	Nombre de relaxés	Nombre d'audiences publiques assistées
			Cachots	Prisons	Juridictions			
Bururi	T1	9	18	8	14	172	28	4
	T2	9	27	12	26	269	130	13

	T3	9	27	7	9	189	91	9
	T4	9	27	0	28	172	70	11
Makamba	T1	8	18	6	18	104	23	7
	T2	8	32	9	32	509	65	16
	T3	8	30	0	37	367	27	10
	T4	8	32	0	41	357	52	16
Rutana	T1	7	14	6	10	77	21	6
	T2	7	21	9	18	146	4	11
	T3	7	21	2	9	146	34	8
	T4	7	21	0	24	155	17	15
Total		24	288	59	266	2663	562	126

2. Visites des lieux de garde à vue et de détention par le siège de l'APRODH

Toutes les 3 visites des cachots et des prisons prévues par le projet dans les 3 provinces ont été effectuées par le siège de l'APRODH dans les périodes suivantes :

- Du 16 au 18 Septembre 2014, pour province de Rutana,
- Du 3 au 6 Novembre 2014, pour la province de Bururi,
- Du 11 au 13 Novembre 2014, pour la province de Makamba.

A la fin des visites dans chaque province, l'APRODH a, chaque fois, tenu un atelier de restitution et d'échange sur la situation carcérale à l'endroit des acteurs clés de la chaîne pénale et de toutes les autorités concernées par la question de la détention.



Sur notre photo, l'observateur régional des droits humains, Innocent MWUMVIKANO (devant les participants dans l'atelier), présentant le rapport des visites des cachots et la prison de la province Rutana

Voici le Tableau synthétique de visites des cachots communaux des 3 provinces :

Cachots communaux	Nombre de retenus			Total	Dépassement des DLGV	Relaxés	
	Hommes	Femmes	Mineurs				
Province Rutana							
Musongati	3	-	-	3	0	1	
Mpinga-Kayove	6	-	-	6	0	3	
Giharo	7	-	1	8	0	4	
Bukemba	Gihofi	5	-	1	6	0	3
	Bukemba	3	-	1	4	0	1
Gitanga	3	-	-	3	0	1	
Rutana	11	-	-	11	2	0	
Total/Rutana	38	-	3	41	2	13	
Province Bururi							
Mugamba	8	-	2	10	2	8	
Buyengero	1	-	-	1	0	1	
Songa	2	-	-	2	0	1	
Matana	14	-	5	19	0	10	
Rutovu	2	-	1	3	0	3	
Burambi	3	-	-	3	0	1	

Rumonge	36	9	3	48	4	20
Vyanda	1	-	-	1	0	1
Bururi	11	1	1	13	6	7
Total/Bururi	78	10	12	100	12	52
Province Makamba						
1. Kibago	6	2	0	8	4	4
2. Nyanza – Lac	15	3	0	18	6	0
3. Vugizo	10	0	0	10	6	6
4. Mabanda	4	0	1	5	0	5
5. Kayogoro	8	0	0	8	0	2
6. Gatwe	4	1	0	5	0	4
7. Makamba PJ	13	4	1	18	0	0
8. Makamba Parquet	29	0	0	29	0	0
Total/Makamba	89	10	2	101	16	21
Total/3 provinces	205	20	17	242	30	86

3. Assistance juridique, psychologique et orientation

Les services offerts sont notamment :

- L'orientation: les justiciables ne sachant pas à quelle instance judiciaire faut – il aller se plaindre, comment avoir tous les documents requis pour constituer un dossier complet (la recherche d'une expertise médicale en cas de viol par exemple) ou comment interjeter l'appel ont, jour après jour, rencontré les observateurs des droits humains pour solliciter l'éclairage et même l'accompagnement juridique.
- L'appui dans la rédaction des plaintes et la confection des dossiers judiciaires: les observateurs des droits humains, après l'écoute du justiciable ou de la personne vulnérable, ont composé, volontiers, les plaintes pour remettre à l'intéressé un document bien confectionné.
- L'appui psychologue : certains justiciables qui éprouvent beaucoup de problèmes d'injustice ou de justice des plus forts se découragent et même dépriment. Dans ce cas, les observateurs ont appris à aider ces personnes à avoir le moral notamment par des explications des voies judiciaires qu'il faut empreinter et surtout en lui montrant qu'il peut encore gagner le procès et être remis dans ses droits.
- Le suivi des dossiers judiciaires : Bien souvent, les justiciables ne savent pas dans quel service faut – il s'adresser pour connaître l'avancement de leurs dossiers. C'est ainsi que les observateurs des droits humains font des visites des juridictions pour s'enquérir de l'état d'avancement des dossiers des justiciables qui ont sollicité l'appui afin de pouvoir les orienter en matière de procédure.
- Le plaidoyer : l'APRODH intercède souvent auprès des hauts responsables du Ministère Public et des juridictions pour des cas de violation notoire du Code de Procédure Pénale ou pour l'exécution de jugement.
- L'octroi des avocats : la plupart des justiciables et des vulnérables ne savent pas la loi et ont besoin des conseils d'un avocat. N'ayant pas de moyens, ils recourent à l'APRODH. C'est pourquoi tous les dossiers des vulnérables ont été répertoriés et ont été plaidés par des avocats au cours du mois de Janvier 2015. Des détails de l'activité se trouvent dans la partie relative à l'assistance judiciaire.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de cas reçus aux bureaux des antennes provinciales, dans les cachots et dans les prisons :

Province	Période	Personnes écoutées dans les cachots	Personnes écoutées au bureau	Total
Bururi	T1	172	18	190
	T2	269	41	310
	T3	189	49	238
	T4	172	130	302
Sous Total		802	238	1 040
Makamba	T1	104	18	122
	T2	509	25	534
	T3	367	12	379
	T4	357	16	373
Sous Total		1 337	71	1 408
Rutana	T1	77	2	79
	T2	146	19	165
	T3	146	15	161
	T4	155	17	172
Sous Total		524	53	577
Total		2 663	362	3 025

4. Assistance judiciaire des dossiers des vulnérables

Selon le projet, les personnes vulnérables concernées par l'assistance judiciaire sont :

- les prévenus pour des infractions passibles de très lourdes peines et qui s'estiment détenus pour des mobiles politiques,
- les prévenus femmes, mineurs, vieillards, étrangers, malades incurables qui ne peuvent pas supporter le coût des services d'un avocat dans leur défense.

Ainsi, au TGI Rutana, 13 dossiers ont été plaidés, au TGI Bururi, 30 dossiers et au TGI Makamba, 20 dossiers ont été plaidés par des avocats payés par le projet. Précisons que la province de Makamba n'a pas de prison. Pour cela, les prévenus sont acheminés à Rumonge, dans la nouvelle province de Rumonge où se trouve la prison. Ainsi, le TGI Makamba a siégé dans les enceintes de cette prison comme il le fait toujours pour les prévenus en provenance de cette province.



Cette image montre les prévenus du TGI de Bururi et leur défense à la barre (le 27/01/2015)

5. Renforcement des capacités des observateurs des droits humains

Un atelier de formation a été organisé à l'endroit de 32 observateurs des droits humains comprenant 17 observateurs provinciaux, 5 régionaux et 10 du siège de l'APRODH.

Trois thèmes principaux ont été développés par les formateurs :

Thème 1 : Monitoring des droits humains avant, pendant et après les élections,

Thème 2 : Echanges sur les violations des droits humains constatées,

Thème 3 : Mécanismes de sécurité des observateurs des droits humains avant, pendant et après les élections.

V.5. Du Projet de renforcement des capacités de la communauté dans la prévention et la prise en charge des victimes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre dans les provinces de Bururi, Makamba et Karusi »

Le projet a été financé par Cordaid depuis le mois d'Août 2014. Il a pris fin au mois de Décembre 2015.

Ses objectifs sont :

- Former et sensibiliser les acteurs communautaires sur l'équité de genre, la prévention et la prise en charge des cas de violence sexuelle et des victimes de violences basées sur le genre dans les provinces de Karusi, Makamba et Bururi.
- Assurer une prise en charge globale (psycho-sociale, médicale et juridique) de 100% des cas de VS/VBG dénoncés et référés dans les formations sanitaires des provinces de Karusi, Makamba et Bururi.

Quant aux résultats attendus, ils sont au nombre de trois. Il s'agit de :

- 1) La population est sensibilisée sur la prévention des violences sexuelles et des violences basées sur le genre,
- 2) Les victimes des violences sont régulièrement identifiées, obtiennent une assistance communautaire et sont référées vers les structures de prise en charge globale (médicale, psychosociale et communautaire),
- 3) Les victimes référées bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire.

Pour arriver à ces résultats, plusieurs activités ont été prévues et sont classées dans 5 volets à savoir :

- la formation et sensibilisation des acteurs communautaires,
- la prise en charge psychosociale des cas des victimes des VS/VBG,
- la prise en charge médicale des cas des victimes des VS/VBG,

- la prise en charge juridique et judiciaire des cas des VS/VBG et
- le suivi et évaluation.

Le tableau ci-dessous montre les réalisations par rapports aux résultats escomptés mentionnés ci – dessus :

Activités	Indicateur	Cible	Accomplissement mesuré (réalisations)	Commentaires
Ateliers de sensibilisation des leaders communautaires, élus locaux et pairs éducateurs sur l'égalité des genres, la prévention et la prise en charge des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre	180 personnes participent dans les ateliers dans les 3 provinces du projet	Les leaders communautaires, les élus locaux et les pairs éducateurs.	➤ 164 leaders, élus locaux et pairs éducateurs ont participé aux ateliers dans les 3 provinces soit 91.11% de participation	-
Formations des prestataires des formations sanitaires sur le protocole de prise en charge de victimes des violences sexuelles et violences basées sur le genre et les différentes références possibles pour la prise en charge d'urgence ou un accompagnement	74 prestataires des FOSA de Bururi bénéficient de la formation	Les prestataires des formations sanitaires	Sur un total de 74 invités ,72 ont suivi la formation soit un taux 97.29 %	Cette activité avait eu lieu, dans les provinces de Karusi et Makamba au mois de Décembre 2014. Il restait la province de Bururi seulement.
Ateliers de sensibilisation sur la prévention des grossesses non désirées à l'intention des élèves des écoles secondaires.	90 élèves de l'école secondaire sont sensibilisés	Les élèves de l'école secondaire	89 élèves sur 90 prévus ont participé aux ateliers soit 98,88%	-
Production du matériel IEC et supports de la sensibilisation et de visibilité du projet.	-Spot radio rediffusé -Affiches produits et placés dans des endroits publiques	- Spots radios - Affiches	-Spot radio rediffusé -Affiches produits et placés dans des endroits publiques	-

Tenue des caravanes de sensibilisation sur les aspects des violences sexuelles et violences basées sur le genre à l'endroit de la population	22 caravanes sont réalisées dans toutes les 22 communes des provinces du projet.	22 caravanes	✓ 12 caravanes ont été réalisées, soit 54% des prévisions. ✓ ±4.270 participants sur 450 attendus dans les 3 provinces	
Ateliers de formation des juges des tribunaux de résidence sur le phénomène VBG et leur répression.	22 juges des 22 tribunaux de résidence des trois provinces du projet sensibilisés	22 juges des tribunaux de résidence	Tous les 22 juges ont sensibilisés soit 100%	La formation a regroupé les juges des provinces couvertes par APRODH et celles de SWAA et s'est tenue à Gitega
Assurer le déplacement et l'accommodation des victimes venues de loin	75 victimes des VS/VBG bénéficient des frais de déplacement dans toutes les 3 provinces du projet (25 par province)	Les victimes des VS/VBG	28 victimes ont été assistées en frais de déplacement	-
Organiser des descentes de suivi auprès des victimes ayant connu des problèmes de réintégration	25 victimes des VS/VBG bénéficient du suivi pour leur réintégration	Victimes VS/VBG	2 victimes visitées	La situation socio politique du pays a handicapée la réalisation de ces visites
Accompagner financièrement les victimes des VS/VBG pour avoir accès à des services médicaux de qualité.	100% des victimes des VS/VBG ont accès à des services médicaux de qualité	Les victimes des VS/VBG	25 victimes accompagnées financièrement dans les trois provinces	-
Organiser la référence des victimes des violences sexuelles vers les FOSA et les structures sociales (SWAA, ANSS,...) par les pairs éducateurs.	100% des victimes des VS/VBG sont référés vers les structures sociales par les pairs éducateurs	Les victimes des VS/VBG	2 jumeaux référés à la SOS Muyinga en provenance de Kraus	-

Accompagnement juridique des cas de victimes des VS/VBG référés	100 des victimes des VS/VBG sont accompagnés juridiquement dans la zone d'intervention de l'APRODH	Les victimes des VS/VBG	80 cas de victimes des VS/VBG accompagnées juridiquement tout au long de l'année dans les trois provinces.	-
Accompagner la victime dans l'acquisition de l'expertise médicale pour la poursuite judiciaire.	90 cas de victimes des VS/VBG sont accompagnés dans l'acquisition de l'expertise médicale dans la zone d'intervention de l'APRODH	Victimes VS/VBG	49 victimes de viol ont acquis des expertises médicales dans les trois provinces	-
Assistance judiciaire des cas de victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre.	100 victimes dans la zone d'intervention de l'APRODH	Les victimes des VBG, les auteurs, la partie civile	49 Dossiers plaidés par des avocats au TGI Makamba (siège : prison de Rumonge) et Karusi.	-La situation sociopolitique du pays n'a pas permis l'assistance judiciaire régulière, -La mesure de suspension des activités de l'APRODH a exacerbé le problème.
Réunions communales de suivi et évaluation trimestriels des pairs éducateurs	1 descente de suivi des pairs éducateurs dans chacune des 22 communes est organisée et réalisée trimestriellement.	1.100 pairs éducateurs rencontrés dans les 22 communes des provinces du projet chaque trimestre	✓ 2 réunions seulement réalisées dans la province de Bururi ✓ 750 pairs éducateurs rencontrés	La situation sociopolitique du pays a handicapé l'activité
Ateliers communaux d'évaluation annuelle des pairs éducateurs	22 ateliers communaux des pairs	Ateliers des pairs éducateurs	22 ateliers tenus dans toutes les communes des provinces du	-

	éducateurs		projet soit 100%	
Ateliers provinciaux d'évaluation annuelle du projet	3 ateliers à raison d'1 atelier par province	Ateliers provinciaux	3 ateliers tenus soit 100%	-

V.6. Du Projet «Campagne de lutte contre les violences sexuelles, les violences basées sur le genre et le mariage forcé de jeunes filles»

Financé par le Fonds Canadien d'Initiatives Locales (FCIL) au mois de Décembre 2014, ce projet avait une durée de 3 mois c'est – à – dire qu'il a pris fin au mois de Février 2015. Il a été réalisé dans les communes de Bubanza, Rugazi, Mpanda, Gihanga, Musigati en province Bubanza et Mutimbuzi, Isale, Kabezi, Bugarama, Mukike, Mugongomanga en province de Bujumbura Rural.

Trois objectifs étaient sous – tendus par le projet à savoir:

- Sensibiliser la population sur la prévention des V.S et des VBG
- Eveiller la conscience des acteurs impliqués dans le domaine de lutte contre les V.S, les VBG et les mariages de jeunes filles.
- Sensibiliser les élèves pairs éducateurs sur la prévention des grossesses non désirées, le mariage forcé et la dénonciation des auteurs.

Quatre activités ont été programmées par le projet et ont été réalisées :

1. *Missions de contact avec les autorités provinciales et communales* en vue du lancement du projet et requérir leur implication dans sa mise en œuvre.
2. *Sensibilisation des élèves pairs éducateurs sur les violences sexuelles, les VBG et les mariages forcés des jeunes filles* : deux ateliers de sensibilisation des élèves pairs éducateurs des écoles pilotes choisies dans deux Directions Provinciales de l'Enseignement (Bubanza et Bujumbura Rural) ont été tenus. Au total, 53 élèves pairs éducateurs, 4 éducateurs et 2 accompagnants juridiques ont été formés en matière de prévention des grossesses non désirées et des mariages forcés de jeunes filles. Ainsi, 59 sur 60 invités ont participé aux activités des ateliers. Ces ateliers se sont déroulés dans deux écoles pilotes choisies dans les deux provinces d'intervention qui sont le Lycée communal de Mpanda (province Bubanza) et le Lycée communal Magara (Province Bujumbura Rural).
3. *Sensibilisation des leaders communautaires, des accompagnants juridiques, des administratifs à la base, des bashingantaha* (notables)... sur la prise en charge intégrée des victimes de violences sexuelles, des violences basées sur le genre et du mariage forcé des jeunes filles. Ainsi, dans les 5 communes de la province de Bubanza, il y a eu 195 participants sur 200 prévus soit un taux de participation de

97.5%. Dans les 6 communes de la province de Bujumbura Rural, nous avons enregistré 232 participants sur 240 prévus soit un taux de participation de 96.6%.

4. *Organisation d'un atelier de vulgarisation du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale et du Code des Personnes et de la Famille au niveau provincial* entre acteurs impliqués sur les défis constatés dans la procédure judiciaire des dossiers de viol.

Les participants ont acquis des compétences en ce qui concerne le contenu des dispositions des textes de lois qui protègent les droits des femmes. Ils ont compris la procédure judiciaire à suivre en cas de violences sexuelles, de violences basées sur le genre et de mariages forcés de jeunes filles. Par conséquent, ils se sont engagés à dénoncer les personnes qui tentent de faciliter le règlement à l'amiable entre victimes et bourreaux (mariage forcé de jeunes filles) en cas de viol et de grossesses non désirées.

SIXIEME PARTIE :

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

VI.1. Conclusions

Le présent rapport vient faire un aperçu général de la situation des droits humains qui a prévalu tout au long de l'année 2015. Ce rapport aura montré, par comparaison avec la situation de l'exercice précédent, que les droits humains ont été bafoués au cours de tous les mois de l'année. Toutefois, la situation des violations des droits humains s'est empirée d'avantage depuis le début des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Au point de vue sécuritaire, des attaques des rebelles surtout dans les provinces de Cibitoke, Kayanza, Bubanza et Ruyigi ont perturbé la paix et la tranquillité de la population surtout que ces attaques s'accompagnaient des représailles dirigées contre des personnes innocentes des localités où se déroulaient les combats.

Les informations faisant état des distributions d'armes à feu à certains membres du parti au pouvoir (Imbonerakure, démobilisés, ...) dans toutes les provinces du pays, des entraînements paramilitaires des jeunes affiliés au parti au pouvoir et des listes des membres influents des partis politiques de l'opposition et de certains leaders des organisations de la société civile qu'il fallait éliminer le moment venu, ont constitué des poches d'insécurité dans le pays. Des intimidations et des menaces de mort à l'endroit des membres influents de certains partis politiques de l'opposition pour les contraindre à rejoindre les rangs du CDD – FDD ont poussé des milliers de populations à prendre le chemin de l'exil. Malgré le droit de se réfugier et la liberté d'aller et venir reconnus par les textes nationaux et internationaux, ces fugitifs ont rencontré une résistance farouche de la police, des administratifs et des Imbonerakure qui les accusaient d'aller dans la rébellion. Ainsi, des centaines de fugitifs ont été arrêtés, d'autres enlevés pour être conduits dans les bureaux provinciaux du SNR où ils ont été torturés.

L'entêtement du Président Pierre Nkurunziza à se faire élire pour un troisième mandat à la tête de l'Etat a eu des conséquences désastreuses tant au point de vue sécuritaire qu'au point de vue violation du droit à la vie et à l'intégrité physique. En effet, au lendemain de l'annonce de sa candidature, les organisations de la société civile burundaise regroupées dans ce qu'ils ont appelé « Campagne Halte au troisième mandat » et les partis politiques de l'opposition regroupés au sein du « mouvement pour Arusha » ont appelé la population burundaise aux manifestations contre ce mandat. Les manifestations ont duré deux mois depuis le 26 Avril 2015. Ces manifestations ont été réprimées dans le sang par des policiers loyalistes à Pierre Nkurunziza ; faisant des centaines de morts et de blessés. C'est après ces manifestations que les listes des personnes à abattre ont sorti et la

chasse à l'homme avait commencé. Depuis lors, des milliers de personnes sont mortes et continuent à perdre leur vie, même parmi les réfugiés.

Sur le plan politique, l'élection de Pierre Nkurunziza à la tête de l'Etat a attisé les contestations et a affermi l'insécurité dans le pays tant dans les quartiers et zones de la Mairie de Bujumbura qui avaient connu beaucoup de mouvements de manifestation contre sa candidature que dans les autres coins du pays. On notera que des habitants de plusieurs quartiers de Bujumbura ont passé plusieurs nuits entières dans des tirs nourris de fusils et des explosions de grenades.

Au point de vue judiciaire, l'affaire des présumés organisateurs du putsch manqué du 13 Mai 2015 a été, pour la première fois, traité avec diligence si on considère les autres dossiers judiciaires qui n'ont fait que trop durer depuis des années. Cela aura montré encore une fois que la magistrature burundaise est loin d'être indépendante.

Au point de vue de la jouissance des libertés publiques, plusieurs journalistes et médias ont été, à maintes fois, séquestrés pour avoir diffusé des informations non souhaitées par le pouvoir. De même, certains responsables des organisations de la société civiles ont été maltraités parce que leurs prises de position étaient qualifiées de pro – opposition ou contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Il en a été de même pour un bon nombre de leaders des partis politiques de l'opposition et plus précisément de l'ADC – Ikibiri.

En ce qui concerne les atteintes au droit à la vie, en plus des attaques des bandes et rebelles armés qui ont emporté beaucoup de vies humaines, plusieurs personnes ont perdu leur vie dans des cas d'arrestations arbitraires, d'enlèvements et de disparitions forcées où des centaines de personnes, parfois après torture, ont été liquidées et leurs cadavres jetés dans la brousse, dans des cours d'eau et même dans des rues. Dans tout cela, les quartiers qualifiés de contestataires ont subi tous les maux.

Les cas de torture sont devenus innombrables depuis le début des manifestations contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza sans que des organisations de la société civile puissent avoir l'autorisation de visiter les cachots. Pire encore, le service national de renseignement a mis sur pied plusieurs cachots cachés pour torturer des personnes sans le moindre soupçon. Selon les témoignages des familles des personnes torturées qui ont eu la chance d'être libérées, plusieurs centaines de personnes jonchaient les cachots clandestins.

VI.2. Des recommandations.

Au vue du contexte sécuritaire, politique, judiciaire et socio – économique qui a prévalu tout au long de l'année 2015 et de multiples violations des droits humains qui tirent origine dans ce contexte, l'APRODH a jugé bon de formuler des recommandations afin de contribuer dans la protection et la promotion des droits humains pour tous.

VI.2.1. A l'endroit du Gouvernement Burundais:

☞ De lutter contre l'impunité, traduire en justice et punir sans complaisance et conformément à la loi toutes les unités des forces de défense et de sécurité, toutes autorités et toute autre personne qui se rendent coupables des bavures qui nuisent au droit à la vie et à l'intégrité physique y compris les actes inhumains et dégradants.

☞ De mettre un terme le plus vite possible à toutes les arrestations arbitraires, les enlèvements, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires qui se commettent ici et là dans le pays.

☞ De mettre un terme au rançonnement des détenus arrêtés sous soupçon d'être opposées au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

☞ De faire des enquêtes concluantes sur les fosses communes qui existeraient dans certaines localités du pays afin que les burundais sachent qui a tué ces personnes et que leurs familles puissent les enterrer avec dignité.

☞ D'accepter le déploiement d'une force d'interposition au Burundi pour protéger les populations laissées à leur propre compte tant que la police qui devrait les protéger se montre égarée.

☞ D'organiser rapidement des pourparlers inclusifs, faisant intervenir les vrais protagonistes, pour que les burundais puissent se parler franchement et trouver des solutions à leurs problèmes.

☞ De lever la suspension des activités des organisations de la société civile afin qu'ils contribuent dans la restauration de la paix et la lutte contre les rumeurs qui ne font qu'attiser la haine, et qu'ils soient autorisés à jouer pleinement leur rôle.

☞ D'autoriser sans délais et sans condition la réouverture des radios privées fermés ou détruites le jour et au lendemain de la tentative de coup de force.

VI.2.2. A l'endroit des Partis Politiques :

✓ D'éduquer et encadrer les jeunes affiliés à leurs partis aux idéaux de ces derniers afin qu'ils fassent preuve de retenue et de tolérance envers les membres des autres partis politiques.

✓ De mener une politique constructive.

VI.2.3. A l'endroit des Défenseurs des Droits Humains:

❖ De créer et renforcer des réseaux des défenseurs des droits humains pour lutter efficacement contre les menaces et les intimidations dont ils sont souvent l'objet ;

❖ De ne pas céder à l'intimidation et de redoubler d'effort pour dénoncer auprès des autorités gouvernementales les cas des violations des droits humains et suggérer des voies de redressement;

❖ D'informer, sensibiliser et former la population sur les questions des droits humains ;

❖ D'appréter toutes les preuves des exactions et autres traitements inhumains et dégradants ;

- ❖ De collaborer étroitement avec la mission d'observation des droits de l'homme pour l'aider à documenter et à identifier les auteurs des différentes violations et les endroits suspects là où c'est possible ;
- ❖ De multiplier les actions de monitoring des droits de l'homme et de la gouvernance en cette période crucial et tenir régulièrement informée la communauté nationale et internationale ;
- ❖ Multiplier les actions de plaidoyer sur l'échiquier national et international pour le retour de la paix au Burundi.

VI.2.4. A l'endroit de l'EAC, de l'UA et de toute la Communauté Internationale.

- De passer la phase de discours et agir concrètement en faveur d'un retour rapide à la stabilité du Burundi ;
- De prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des acteurs burundais dont l'action conduirait à la perpétuation de la violence et entraverait la recherche d'une solution politique; comme stipulé au point 12 de la déclaration du Conseil de Paix et de sécurité de l'union africaine (UA) du 13 juin 2015,
- D'encourager le système judiciaire burundais à mener des enquêtes concluantes sur tous les cas de violation des droits humains qui ont été commis ;
- D'amener le plus rapidement possible le Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations inclusives et sans faux-fuyant afin de trouver des solutions politiques durables en faveur du peuple burundais meurtri par cette crise qui ne fait que trop durer.
- De continuer à soutenir les programmes de protection et de promotion des droits humains arrêtés par les organisations de la société civile.
- D'aider le gouvernement burundais à lutter contre l'impunité grandissante dans notre pays, devenant de surcroît, source de nombreuses violations des droits humains.

FIN ***** FIN ***** FIN